

**BARRAUX RAPPORT FINAL ENQUETE PUBLIQUE**

**DEMANDE EXTENSION ET RENOUVELLEMENT EXPLOITATION DE LA CARRIERE**

**AUX LIEUX DITS LES BRUYERES LA VERSANNE LE FAYEREY LA GACHE**

**INSTALLATION DE TRAITEMENT**

**ICPE**

**Décision du Tribunal administratif de Grenoble du 17 décembre 2015.**

**Arrêté préfectoral no DDPP –ENV-2016-01-09 du 16 janvier 2016.**

**Arête préfectoral no DDPP-ENV-2016-03 du 4 mars 2016.**

**SOMMAIRE**

**PARTIE 1 LES CONDITIONS DE L'ENQUETE PUBLIQUE DE LA DEMANDE DE RENOUVELEMENT D'EXPLOITATION ET D'EXTENSION DE LA CARRIERE ALLUVIONNAIRE DE BARRAUX ET D'UNE INSTALLATION DE TRAITEMENT DE DECHETS INERTES.**

**PARTIE 2-L'ENQUETE PUBLIQUE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR DU MERCREDI 10 FEVRIER 2016 AU SAMEDI 26 MARS 2016.**

**PARTIE 3 –LES OBSERVATIONS ENREGISTREES LORS DE L'ENQUETE PUBLIQUE**

**PARTIE 4- ENJEUX INCIDENCES ET IMPACT DU PROJET.**

**PARTIE 5- LE PROCES VERBAL DE SYNTHESE –LE COMPTE RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE.**

**PARTIE 1 LES CONDITIONS DE L'ENQUETE PUBLIQUE DE LA DEMANDE DE RENOUVELEMENT D'EXPLOITATION ET D'EXTENSION DE LA CARRIERE ALLUVIONNAIRE DE BARRAUX ET D'UNE INSTALLATION DE TRAITEMENT DE DECHETS INERTES.**

11-PRINCIPAUX OBJECTIFS DE LA DEMANDE D'AUTORISATION DE RENOUELEMENT D'EXTENSION DE LA CARRIERE ET D'UNE INSTALLATION DE TRAITEMENT DE MATERIAUX

Le groupe granulats Vicat exploite actuellement la carrière de Barraux, en rive droite de l'Isère au pied du massif de Chartreuse à proximité de la RD 1090.

La demande d'extension porte sur les lieux dits les Bruyeres, la Versanne, le Fayerey, la Gâche.

L'ensemble des terrains sont classés dans la zone de carrière au PLU (enquête publique octobre – novembre 2014).

Cette carrière couvre actuellement 44 ha 09 a 37 ca.

Après extension, la superficie de la carrière atteindrait ainsi 61 ha 84 a 95 ca soit une augmentation proche de 40% environ.

Les parcelles demandées en renouvellement ont été acquises depuis de nombreuses années.

A ce stade, le demandeur granulats Vicat est le propriétaire ou bien dispose du droit d'exploiter et d'utiliser (article R 512-6 du code de l'environnement).

La demande porte sur un renouvellement d'exploitation fixé à 30 ans ainsi que de stockage de déchets inertes.

12-PRINCIPAUX ELEMENTS DE CHRONOLOGIE

Par décision du 17 décembre 2015 le Tribunal Administratif de Grenoble a désigné Liliane Pesquet-Urvoas, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Robert Pasquier en qualité de commissaire enquêteur suppléant afin de conduire l'enquête publique relative à la demande d'autorisation présentée par la STE Granulats Vicat en vue de poursuivre et d'étendre l'exploitation de la carrière alluvionnaire et de fusionner les arrêtés d'autorisation de l'installation de traitement de matériaux .

La notification a été transmise le 18 décembre par la DDPP<sup>1</sup>, service protection de l'environnement.

#### 122 DES ARRETES PREFECTORAUX

Arrêté préfectoral no DDPP -ENV-2016-01-09 du 16 janvier 2016.

Arête préfectoral no DDPP-ENV-2016-03 du 4 mars 2016.

#### 123 LE PLU -OAP DES CARRIERES – L'AVAP

Dans le cadre du PLU, une OAP<sup>2</sup> a été établie comportant une dizaines de pages, ainsi qu'une AVAP<sup>3</sup>.

### 13 LES PRINCIPAUX CONTACTS AVEC LA MAITRISE D'OUVRAGE ET LES INSTITUTIONNELS

131-PRISE DE CONTACT AVEC LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS A GRENOBLE LE 8 JANVIER 2016.

---

<sup>1</sup> Direction départementale de la protection des populations.

<sup>2</sup>Orientation d'aménagement et de programmation .

<sup>3</sup> Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine

Un contact avec F Chavet a permis la préparation des documents soumis à enquête et la remise en mains propres des principaux éléments constitutifs du dossier d'enquête publique à l'exception des avis des PPA ainsi que la détermination du nombre et des dates de permanences.

#### 132-PRISE DE CONTACT AVEC LES ELUS DE LA COMMUNE DE BARRAUX

ENTRETIEN NO 1 M CHRISTOPHE ENGRAND MAIRE DE BARRAUX ET ME CATHERINE GRANIER ADJOINTE URBANISME ET ENVIRONNEMENT  
LE VENDREDI 5 FEVRIER 2016

##### LE CONTEXTE

C Granier fait part d'une récente enquête publique portant sur le projet de PLU qui a abordé le projet d'extension de la carrière.

Ainsi, elle explique que ce projet a été évoqué lors de réunions publiques et commissions ou groupes de travail et a permis aussi en amont une visite du site de la carrière associant élus et habitants dans le cadre d'ateliers.

Par ailleurs, une approche pédagogique avec les écoles a aussi été menée.

M le maire explique les différents niveaux de concertation avec les habitants de la commune lors d'étapes avant et après le PLU ainsi que des tables rondes, réunions de quartier, et visite du site avec les élus et les habitants.

Il semblerait que les riverains les plus proches du projet, en termes d'impact, n'étaient pas toujours présents bien qu'invités à ces démarches préalables de concertation.

Il observe qu'il n'y a pas d'opposition à ce projet et que des associations non plus ne se sont pas manifestées contre.

Il note que la Chambre d'agriculture n'a pas fait part de remarques ou bien de réserves concernant ce projet, en particulier lors de la consultation des PPA (personnes publiques associées).

Le projet d'extension de la carrière fait aussi apparaître un recyclage de matériaux inertes sur place.

Enfin la question de l'identification des principaux hameaux particulièrement sensibles ou impactés est clairement évoquée et en particulier le cas du hameau de la Gâche.

##### ORGANISATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Certains points sont de nouveau évoqués telle la mise à disposition de la vaste salle du conseil afin de recevoir le public dans les meilleures conditions.

Le CE insiste sur la localisation des informations par affiches dans le village, les hameaux concernés et le site du projet ainsi que la mise en place d'informations sur les panneaux lumineux de la commune , enfin une information sur le site web de la commune, afin de mettre à disposition divers documents constitutifs de l'enquête publique ou de fournir certaines informations

<http://www.mairie-barraux.fr/fr/actualite/107607/avis-enquete-publique>

ainsi que le lien suivant vers la DDPP

<http://www.isere.gouv.fr/Publications/Consultations-enquetes-publiques/Avis-d-enquetes-publiques/Extension-de-l-exploitation-d-une-carriere-alluvionnaire-par-la-ste-GRANULATS-VICAT-Barraux>

Les panneaux lumineux localisés sur le quartier de la Gâche et sur le centre bourg ont été mis à disposition afin d'informer les habitants du projet .Leur impact semble avoir été le plus efficace.

Enfin, à propos de l'affichage écrit la commune et le pétitionnaire ont fourni des certificats d'affichage et produit des constats d'huissier.

Ainsi des observations orales et écrites des requérants seront reçues pendant les permanences.

Par ailleurs, les requérants ou intéressés pourront adresser un courrier en mairie de Barraux à l'intention du commissaire enquêteur ainsi que par voie électronique à la direction départementale de la protection des populations (DDPP) service protection de l'environnement [ddpp-envi@isere.gouv.fr](mailto:ddpp-envi@isere.gouv.fr)

Des contacts complémentaires ont eu lieu avec le maire et les élus entre autres, les 2 février 13 février, le 27 février et le 14 mars 2016, enfin le 26 mars 2016.

#### AVIS DU CE

*Le contexte évoqué ne semble pas avoir été vécu ainsi par les habitants tels que l'attestent de nombreuses observations.*

*Cependant des contradictions abondent:*

*Le projet de carrière a été expliqué dans l'OAP, avec la représentation éventuellement en pointillé de quelques limites et périmètres.*

*Personne ne serait venu consulter pendant l'enquête précédente du PLU à propos de la carrière.*

*Une seule personne demeurant à la Gâche a consulté pour des nuisances sonores celles-ci exclusivement de l'autoroute à proximité.*

*Des personnes parmi les requérants figuraient sur la liste de destinataires de CR de réunions préalables ou bien en étaient destinataires.*

*Une réunion de quartier de la Gâche a eu lieu en janvier 2016, mais évoquant sommairement parmi les 6 points un projet sans préciser<sup>4</sup> ses caractéristiques d'où des confusions avec la carrière voisine de Chapareillan rachetée récemment par le même groupe.*

*La gestion<sup>5</sup> du suivi de l'affichage réglementaire couleur et format a été extrêmement laborieux (nombre et localisation) et les manifestations festives et associatives étaient mieux valorisées sur l'ensemble de la commune .La régularisation a eu lieu uniquement quelques jours avant le débat public lors de la prolongation de l'enquête.*

*Enfin la commune est indirectement responsable en raison de la dégradation ou arrachages intempestifs de ces affiches à différentes reprises.*

*Tout ceci a eu un impact négatif.*

*Le pétitionnaire groupe Vicat a respecté et vérifié scrupuleusement la réglementation tout au long de l'enquête.*

D'AUTRES ENTRETIENS ONT EU LIEU :

Dont les Samedi 27 février, mercredi 2 mars, samedi 12 mars, clôture enquête publique le samedi 26 mars avec Me Granier.

133-PRISE DE CONTACT AVEC LE PETITIONNAIRE VISITE DU SITE DE LA CARRIERE ACTUEL ET DU SITE DE PROJET LE MARDI 10 FEVRIER 2016- M JL MARTIN M T COBESSI

LE CONTEXTE

M Martin et M Cobessi évoquent en introduction les différentes réunions publiques et informations, et expliquent que le PLU, lequel n'a généré aucune remarque ou opposition quelconque en 2013-2014.

---

<sup>4</sup> Sources et propos tenus par de nombreux habitants

Un contact téléphonique a eu lieu le lundi 22-02-2016 à 11 h 30 avec la DDPP au sujet du contexte des affiches à apposer ou non , la commune ne souhaitant pas apposer ailleurs que sur un panneau d'affichage à l'arrière de la mairie et sous forme d'affichettes blancs A4 peu visibles, estimant aussi que c'était au pétitionnaire de faire. .

Des études complémentaires ont été réalisées par un bureau d'études mais ne sont pas incluses dans le dossier d'enquête publique tel que présenté et arrêté en 2015. (3 D infographie).

#### LA VISITE TERRAIN GENERALE

Cette visite est effectuée en présence de M JL Martin directeur régional, de M T Cobessi géologue. La société Vicat comprend aussi d'autres carrières à proximité comme celle de Pontcharra( jusque 2008-2009 )connaissant actuellement un épuisement relatif permettant un classement de divers types de matériaux et constitue un gisement local pour enrobés ,enfin, celle de Truchon et fils récemment acquise sur la commune de Chapareillan de capacité 100 000 à 150 000 t par an.

Plusieurs panneaux indiquent clairement l'enquête publique tant sur le site de l'extension que sur le plateau des Bruyères et la société a produit un constat d'huissier.

La visite a commencé par les périmètres sur le plateau des Bruyères et dans une zone du fort de Barraux.

La carrière est incluse dans un site vaste, lieu de promenade serpenté de chemins dont certains auront été aménagés par Vicat.

Le site en termes de superficie est vaste et surplombe la vallée en même temps que permet une vue directe sur le grand paysage cote Belledonne et ainsi sur le périmètre de trois vallées.

En cet endroit, il est possible de voir des futurs aménagements ou des exemples de reconstitution du milieu naturel.

La technique se fait en abordant une division du site selon des alvéoles et les fouilles se trouvent être remblayées après exploitation.

Dans le cas où certaines haies bordières doivent être coupées, de façon prévisionnelle, des haies sont reconstituées préalablement<sup>6</sup> souvent ailleurs sur le site en renforçant le linéaire afin d'avoir un paysage le plus près possible du contexte initial de ce plateau des Bruyères tout à fait caractéristique Au total 3000<sup>7</sup> m linéaire de haies seront reconstituées .De même des vignes ici et là seront replantées.

Les agriculteurs semblent être accoutumés à la présence de la carrière (une étude agronomique a été réalisée hors dossier) et la Chambre d'agriculture a transmis un avis favorable, selon les deux interlocuteurs. Certains agriculteurs ont donné des terrains à titre gratuit un an avant. Des secteurs ou prairies à orchidées sont préservés ou contournés afin de respecter certains équilibres naturels.

La reconstitution d'alignements de noyers est prévue pour préserver le caractère et l'ambiance du plateau des Bruyères.

---

<sup>6</sup> Ceci correspond à certaines demandes des habitants

<sup>7</sup> Chiffres variables selon les documents

L'activité générale des carrières subit une baisse liée à la crise économique et à certaines dispositions législatives.

Le périmètre du Fort et de l'AVAP et ses prescriptions, ce qui limite l'extension à 500 m de celui-ci<sup>8</sup>.

Divers chemins ici et là tiennent lieu d'espaces de footing et le maintien de la plupart des chemins est ainsi prévu.

Une visite des principaux hameaux impactés dont le hameau de Cuiller, est effectuée, afin de mieux prendre en compte leur situation altimétrique ou le contexte visuel.

D'autres villages ou hameaux coté rive gauche de l'Isère subissent aussi ce contexte dans la mesure où la topographie des lieux ne permet pas d'échapper à la carrière et à son projet.

La carrière était installée bien avant la réalisation du hameau de la Cuiller qui surplombe la carrière, que l'on aperçoit au loin.

Des efforts avec des canons à neige (recyclage) ont été faits par la carrière afin de neutraliser le plus possible les éléments de poussières par temps sec et ainsi de mieux asperger et arroser les principales pistes.

Les avis des riverains de ce hameau sont cependant plus nuancés et estiment être gênés tout à la fois par la vue et les poussières.

Différents arrêtés préfectoraux consultés ont fixé les modalités de gestion de la carrière.

#### LA VISITE DE LA CARRIERE ACTUELLE A LA GACHE.

Celle ci permet de s'approvisionner en différents produits variés tels que sables, sables à béton , graviers roulés et concassés , mélanges à béton , matériaux routiers , blocs d'enrochement et offre aussi un accueil de matériaux inertes .

A l'intérieur de celle-ci une réimplantation claire entre les différentes unités de production a été réalisée (stockage, concassage et compactage).

En définitive, elle comprend actuellement un site vaste et compartimenté selon les différentes activités dont un vaste bac à argile de 2ha ,5 . La production est d'environ 60 à 80 m3 heure.

Le contrôle de la carrière est effectué régulièrement par la DREAL.

La gestion de la maîtrise du foncier a été effectuée sur une longue période de vingt années avec une proportion importante de micro-parcelles.

---

<sup>8</sup>Vicat a demandé une dérogation

Les accès directs de la carrière sont convenablement signalés et sécurisés. La carrière bénéficie à l'extérieur (abords) et le long de la RD 1090 de quelques aménagements et d'une entrée visible, mais peu accessible avec un tourne à gauche délicat dans un sens et une faible visibilité dans l'autre en venant de Chapareillan Des d'éléments d'information et de pré-signalisation existent mais la vitesse de certains véhicules de tourisme est encore élevée dans les deux sens de la RD1090.

L'ensemble est identifiable au dernier moment et présente une visibilité moyenne à difficile en termes de sécurité routière.

Sur le plan des nuisances sonores, la circulation serait actuellement relativement modérée et l'impact directement lié aussi à la proximité quasi immédiate de l'A41.

Plusieurs visites complémentaires ont eu lieu au hameau de la Gâche et des hauts de la Gâche dont une visite en présence de riverains le samedi 26 mars 2016 après midi.

Autres visites auprès de la Ste Vicat préparation réunion publique, visite carrier et remise PV de synthèse les mercredi 9 mars, lundi 14 mars, le lundi 4 avril .

D'autres visites du site de projet ont eu lieu avec le pétitionnaire dont le mercredi 13 avril afin de revérifier les différents périmètres.

#### AVIS DU CE

*La carrière est installée sur un vaste ensemble fréquenté en bas par les habitants de la commune et le groupe Vicat est propriétaire de l'ensemble du plateau des bruyères en partie supérieure, vécu prioritairement comme espace récréatif et familial d'habitants et de sportifs à usage collectif.*

*Les habitants ne semblent pas être au courant du contexte précis et de la propriété du groupe Vicat qui mettrait à disposition de tous et entretiendrait des chemins d'accès ou de promenade. le plateau est totalement vécu comme un bien public et pour certains d'entre eux ,ce projet d'extension constitue une intrusion dans leur propre domaine.*

*La présence du Fort à proximité est au contraire appréhendée favorablement en termes de protection de patrimoine face à une entreprise jugée dynamique et expansionniste.*

*La bonne tenue et professionnalisme de la carrière est reconnu. Des contradictions cependant quant aux nuisances sur leur niveau d'intensité (poussières bruit) ou le devenir de chemins et sentiers en fait localisés précisément sur le périmètre à présent du groupe Vicat et un certain nombre de personnes auraient seulement appris lors de la réunion publique du 16 mars que le groupe en était propriétaire.*

134--LA DETERMINATION DES PERMANENCES ET L'ORGANISATION PREALABLE .

Elles ont ainsi été déterminées :

La première partie de l'enquête publique du 10 février 2016 au 11 mars 2016

- -le mercredi 10 février 2016 première permanence en mairie de Barraux de 9 h à 12 h ;
- -le samedi 13 février 2016 2<sup>e</sup> permanence de 9h à 12 h ;
- -le mardi 16 février 2016 de 14 h à 17 h ;
- -le samedi 27 février 2016 de 9h à 12 h ;
- -le vendredi 11 mars 2016 de 8 h 30 à 11 h 30.

La seconde partie correspond à une prolongation de 15 jours avec nouvelle date de clôture le 26 mars, signature des registres d'enquête. Selon les dispositions de l'article R123-6 du code de l'environnement.

Le samedi 26 mars clôture définitive de l'enquête.

Les 6 permanences dont 3 samedis ont vu affluer un nombre important de requérants dont certaines reçues en groupe de 4 à 6.

A propos de la prolongation d'EP, l'arrêté et l'avis au public ont été adressés au pétitionnaire aux différentes communes par mail le 4 mars d'une part le lundi 7 mars par courrier d'autre part. Les publications DL et Essor savoyard sont parues le 10 mars et les Affiches le 11 mars.

La publication sur le site Internet de la préfecture a été préalablement communiquée le 4 mars 2016.

14-LE PROCES VERBAL DE SYNTHESE ET LE MEMOIRE EN REPONSE –LES CONCLUSIONS MOTIVEES

Un procès verbal de synthèse a été remis et commenté le lundi 4 avril 2016 avec entretien avec M JL Martin M T Cobessi et M A Molle.

Les points suivants ont été abordés dans le PV : la maîtrise foncière, les périmètres de remise en état, les éléments de paysage et de covisibilité, l'agriculture, l'impact visuel, l'eau , les aquifères et les nappes souterraines, l'impact risques naturels et de glissement de terrain ,l'impact des flux routiers, les risques sanitaires, poussières bruit enfin l'impact économique.

Le mémoire en réponse du GROUPE VICAT est établi le 15 avril 2016<sup>9</sup>.

Enfin, les conclusions motivées ont été transmises à la DDPP, au Tribunal administratif de Grenoble, au pétitionnaire et au maire de Barraux par courrier électronique le 27 avril 2016.

|  |
|--|
| 15--LES MODALITES D'INFORMATION DU PUBLIC, DE PUBLICITE ET D'AFFICHAGE EN AMONT DE L'ENQUETE PUBLIQUE. |
|--|

#### 151-LA REUNION SECTEUR DE LA GACHE DU 5 NOVEMBRE 2011

Un CR de réunion informel sur la fin du droit d'exploitation en 2017 explique que la commune aura à ce sujet une décision à prendre. Le contexte de la réhabilitation est évoqué.

Certaines contradictions demeurent puisque le projet semble avoir compromis une véritable réhabilitation sauf partiellement sur certains secteurs, selon les requérants.

La visite du site et une journée portes ouvertes en mai 2011 (27 et 28 mai 2011).

Cette visite de sensibilisation – initiation à la géologie a été ouverte aux scolaires et la visite du site ,davantage encore, au grand public.

#### 152-LA REUNION PUBLIQUE RECENTE A PROPOS DU SECTEUR DE LA GACHE JANVIER 2016

---

Transmis par mail , transmis en mairie le 18 mars et disponible pour le CE le samedi 23 mars .

Une réunion récente de quartier spécifiquement consacrée au secteur de la Gâche a eu lieu très récemment dont un CR a été remis par un habitant, puis par la mairie.

De nombreux autres points ont été abordés et l'enquête publique aurait été présentée exclusivement comme une formalité en raison du PLU approuvé, selon les propos des personnes présentes.

Des remarques sur cette réunion selon les habitants, des informations actualisées ont fait défaut et l'extension de 2011 seulement aurait été évoquée ainsi que le rachat par le groupe Vicat d'un site voisin sur Chapareillan pour lequel la majorité des présents auraient compris que l'extension ne se faisait pas sur Barraux mais sur la commune voisine de Chapareillan .

#### 153-LA COMMUNICATION PAR VOIE DE PRESSE

##### PREMIERE PARTIE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

L'avis d'enquête publique, l'avis de l'autorité environnementale et le résumé non technique ont été publiés sur le site internet de la Préfecture ET LA

Le Dauphiné libéré éditions ISERE et SAVOIE : le 22 janvier 2016 avec un rappel le 12 février 2016.

Les Affiches : le 22 janvier 2016 et rappel le 12 février 2016 L'Essor Savoyard : le 21 janvier 2016 et rappel le 11 février 2016.

##### DEUXIEME PARTIE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

La communication dans la presse a été déployée par l'intermédiaire des mêmes supports dans les Dauphine Libéré Isère et Savoie ainsi que dans les Affiches de Grenoble le 11 mars 2016.

#### 154-LA COMMUNICATION PAR VOIE D'AFFICHAGE SUR LE PERIMETRE DE LA COMMUNE

##### PREMIERE PARTIE DEL'ENQUETE PUBLIQUE

Outre la parution dans la presse, l'avis annonçant l'enquête a fait l'objet d'un affichage principalement sur le panneau à l'arrière de la mairie et quelques panneaux prévus à cet effet sur l'ensemble de la commune., ainsi que dans les principaux hameaux de la commune

susceptibles d'être impactés , enfin sur le lieu du projet par le pétitionnaire .Dans la première partie de l'enquête, seuls les panneaux du pétitionnaire parfaitement conformes sont restés visibles alors que ceux de la commune ne l'étaient que partiellement .

#### DEUXIEME PARTIE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Après le constat de certains manquements dans le village en particulier, le CE a redemandé un réaffichage. Cette question d'affichage a interpellé plusieurs requérants lors de toutes les permanences.

Il semblerait que lors des deux parties de l'enquête, les affichages mairie aient été enlevés ,ce que la mairie a fait savoir une attestation écrite remise au CE et transmise sur sa demande à la DDPP.

Ces manquements au respect, vraisemblablement par des personnes contestant le projet, a engendré des surimpositions d'affichage entre la Gâche et la mairie sur plusieurs kilomètres.

Les certificats d'affichage du maître d'ouvrage, ainsi que les contrôles effectués par le Commissaire enquêteur lors des permanences attestent de ce contexte difficile dans plusieurs sites de la commune, dans la 2<sup>e</sup> partie de l'enquête, ces affiches étaient enfin parfaitement conformes aux caractéristiques et dimensions exigées à compter de mi mars 2016 et de fait moins remises en cause.

#### L'AFFICHAGE DANS LES COMMUNES DU PERIMETRE D'ENQUETE

Le contrôle de l'affichage dans les différentes communes qui y sont assujetties a été effectué le samedi 27 février et permet de constater que l'affichage est bien présent principalement les affiches réglementaires jaunes aux bonnes dimensions et parfois les deux types d'affiche A 3 A 4 en plus comme à Laissaud.

Différentes photos ont été faites à l'exception de la commune de Ste Marie du mont, en raison d'un affichage difficile à trouver.

Il convient de constater que la signalisation par affiches telle que relevée par les habitants est sous représentée dans la commune- support du projet et ne correspond pas au bon format classiquement utilisé.

#### AVIS DU CE SUR LES DEUX PERIODES DE L'ENQUETE PUBLIQUE

*L'affichage prioritaire du pétitionnaire Vicat a été totalement respecté et parfaitement conforme aux dispositions réglementaires.*

*Il n'a jamais été dégradé.*

*Il convient de remarquer au contraire que la signalisation par affiches telle que relevée par les habitants est sous représentée dans la commune<sup>10</sup> et ne correspond pas au bon format classiquement utilisé.*

*Ce contexte a sans doute été indirectement inducteur de non respect et la commune a effectivement dû subir des dégradations et ne fut conforme aux caractéristiques classiques que mi mars.*

*En revanche, les affichages dans les communes environnantes étaient parfaitement conformes et visibles, en nombre à l'exception d'une commune.*

*Or le carrier est passé dans chaque commune afin de permettre un affichage tout à fait réglementaire.*

*A savoir : une campagne de signalisation de la part des opposants au projet dans de nombreux axes et voies de la commune sous forme d'affichettes blanches et sur les maisons a été déclenchée dès le mois de février.*

155-LA COMMUNICATION PAR AFFICHAGE EN PERMANENCE SUR LES PANNEAUX LUMINEUX DE LA COMMUNE tant dans le village que dans le secteur de la gâche à une intersection de voies très fréquentées parfaitement lisibles.

156-LA COMMUNICATION SUR LE SITE WEB DE LA COMMUNE ET SUR LE SITE DE LA DDPP ET DE LA PREFECTURE <sup>11</sup>

La commune a mis sur le site web des documents directement accessibles et les informations afférentes.

AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR ( =AVIS DU CE <sup>12</sup> ) SUR L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION

*LA COMMUNICATION EN AMONT DE L'ENQUETE PUBLIQUE*

*Des problèmes récurrents de communication, information, incompréhensions ont été prégnants tant envers les nouveaux arrivants que des habitants présents sur la commune depuis des années .Cependant l'existence de cette carrière ne peut être ignorée ni dans la partie de la*

---

<sup>10</sup>

Les documents les plus lourds n'ont pu être consultés qu'en mairie <sup>11</sup>

<sup>12</sup> Expression synthétique et généraliste

*Gâche et dans les hauts de la Gâche ni sur le plateau justement très fréquenté. Les chiffres d'extension, de renouvellement d'autorisation et davantage encore pour une durée de 30 ans semblent avoir été découverts lors de la consultation de l'enquête publique de 2016.*

*Les documents établis en 2011 dans un bulletin municipal et les visites du chantier à cette époque sont effectivement bien loin après environ 5 années.*

*Aucun bulletin spécifique à ce sujet ou bien des informations dans un bulletin récent n'ont été produits depuis a fortiori fin 2015 ou début 2016 avant l'enquête publique pour l'annoncer<sup>13</sup> en précisant :*

- *Le contexte de l'extension*
- *L'arrivée à échéance des arrêtés préfectoraux*
- *La présentation de la carrière actuelle et son extension*
- *Les 6 phases successives de 5 années d'exploitation, puis de remise en état.*
- *L'impact économique du projet (économie locale dans le périmètre du Grésivaudan et des deux Savoies et au delà, emplois directs, indirects et sous-traitance).*
- *Les incidences au plan environnemental, les adaptations, les solutions*

*Certes des périmètres d'exploitation ou limites<sup>14</sup> figuraient sur les documents de l'OAP et ont été directement consultables et téléchargeables sur le site internet de la commune ainsi que tous les documents du PLU pendant un an après l'enquête publique*

*D'autre part les visites ou articles de journal municipal datent de 2011 ce qui à l'évidence ne peut être mis en relation 5 ans avant avec ce projet par les habitants.*

*Aucune communication récente par journal municipal n'a été effectuée*

*Le journal municipal n'a pas annoncé comme classiquement le projet.*

*Aucune délibération récente du conseil municipal s'est positionné sur ce projet, ni avant ni après l'enquête publique à l'opposé et dans les délais de la part des différentes communes avoisinantes.*

Les bulletins ont une fréquence de 3 en moyenne en 2015 et le plus récent en septembre 2015 avant l'enquête publique

<sup>14</sup>Généralement en pointillé à échelle qui fait davantage penser à un schéma de principe qu'à un projet d'extension.

**PARTIE 2-L'ENQUETE PUBLIQUE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR DU MERCREDI 10 FEVRIER 2016 AU VENDREDI 11 MARS 2016**

21 LES DOCUMENTS MIS EN CONSULTATION MIS A LA DISPOSITION DU PUBLIC :

Le dossier complet se composait de documents administratifs et de documents techniques.

Il comprenait deux résumés non techniques et un avis de l'autorité environnementale.

- La demande d'autorisation de renouvellement et d'extension de la carrière
- L'étude d'impact
- Le résumé non technique de l'étude d'impact
- L'étude de dangers
- Le résumé non technique de l'étude de dangers
- La notice hygiène et sécurité
- L'étude d'impact volet faune flore
- Le projet de renouvellement et d'extension de la carrière étude hydrogéologique
- Une remise en état agricole de qualité

- L'avis de l'autorité environnementale

#### AVIS CE

*Ainsi, les dossiers mis à l'enquête ont une présentation synthétique et sont directement accessibles au grand public.*

*Les documents écrits et graphiques sont lisibles et apportent une information claire, sur les principaux aspects du projet et cela même pour un public non averti.*

*Le besoin de consulter in extenso ou d'imprimer à partir d'internet a entraîné des difficultés pour un certain nombre de personnes pour les documents les plus lourds, non aisément diffusables pour la commune comme la DDPP.*

#### 22--AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

Certains avis ont été transmis après le début de l'enquête et sur demande du CE par la DDPP<sup>15</sup> le 8 mars 2016 tels l'ARS l'INAO, la Chambre d'agriculture la DRAC<sup>16</sup>, STAP...

Les avis en dépit des demandes réitérées du CE n'ont pu être obtenus dans leur totalité dont celui de l'ABF que le lundi 14 mars lors de la réunion et la visite des lieux avec la DREAL<sup>17</sup>.

---

<sup>15</sup> dans la mesure aussi où selon la CADA, il est possible de transmettre les éléments en cours d'enquête .

<sup>16</sup> direction régionale des affaires culturelles de Rhône alpes

<sup>17</sup> Demande initiale de documents des février 2016  
Mise à disposition des documents le .. par la DDPP  
Mise à disposition intégrale des documents par la DREAL le 14 mars 2016

Ils ont été pour certains d'entre eux abordés ou bien présentés lors de la réunion publique et ensuite mis à la disposition des habitants.

Il s'agit principalement de :

- Les avis de la DDT
- L'avis de la Chambre d'agriculture
- L'avis INAO
- L'avis de l'ABF
- L'avis de l'ARS
- L'avis d'un service interministériel des affaires civiles et économiques de défense et de protection civile (par rapport au PPI<sup>18</sup>)
- L'avis de la DRAC

Enfin deux avis ayant été obtenus l'un avant la fin de l'enquête et l'autre juste après la clôture.

- L'avis de la FRAPNA SAVOIE
- L'avis de la FRAPNA ISERE (transmis en retard).

Quelques avis sont commentés.

- 221-- -AVIS DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE RHONE ALPES en date du 30 décembre 2015 ABF

L'avis atteste de nombreuses concertations préalables lors de l'élaboration du PLU.

L'OAP a pour objectif de limiter l'impact du projet sur le paysage, mais le projet concerné, encadré de fait par le PLU, n'a pas été retenu dans l'AVAP.

Des parcelles au sud sont cependant incluses dans le périmètre de protection « débordant du monument historique<sup>19</sup> »

Cependant, l'entreprise intercepterait un périmètre de protection d'un monument historique.

On doit respecter la compatibilité pour la mise en état avec l'OAP. Des réserves sont émises par l'ABF:

---

<sup>18</sup>Plan particulier d'intervention

<sup>19</sup> Expression employée peu claire

La réalisation effective d'un plan de remise en état

La production de coupes lors de l'élaboration d'un projet précis de remise en état

La prise en compte des enjeux du paysage depuis le nord.

#### AVIS DU CE

*La limite des périmètres de protection sont à rigoureusement respecter ainsi que les réserves ci-dessus précisées.*

- 222--AVIS ARS EN DATE DU 15 DECEMBRE 2015

Une demande a été transmise par la DDPP suite à l'installation d'une carrière et d'une installation de traitement ainsi que par la DREAL RHONE ALPES (Avis de l'autorité environnementale).

#### LES POUSSIÈRES

- Evaluation des risques sanitaires, selon les méthodes en vigueur<sup>20</sup>
- Les riverains les plus proches seraient protégées par le bois à proximité et les mesures ont eu lieu essentiellement chez le carrier et sont ainsi *uniquement* qualitatives.
- Sur place, il s'agit prioritairement de limiter les émissions et la dispersion des poussières.
- La demande porte sur une production annuelle moyenne de 750 000 T. Celle ci selon le pétitionnaire est légèrement inférieure depuis 2008.
- Les hameaux sont identifiés avec une distance précise qui correspond aux propriétés (habitat) et non aux limites des parcelles.<sup>21</sup>

---

Il est difficile d'avoir des éléments plus précis sur les risques encore insuffisamment et officiellement connus.<sup>20</sup>

<sup>21</sup> Mode de calcul a priori différent de celui des habitants

- Les risques portent sur les poussières émises, le mode d'extraction, la circulation des PL, et les installations de traitement des matériaux.
- A savoir : Aucune plainte n'a à ce stade été adressée à la DREAL.

#### LA PROTECTION DES EAUX

- Il n'y a pas de risques selon l'hydrogéologue, le captage en aval de la station de traitement de la carrière étant sans lien avec la nappe alimentant la population.

#### LE BRUIT

- Il y a plusieurs sources de bruit sur ce secteur, lesquelles sont parfaitement externes au site de la carrière et à son exploitation.
- On observe une conformité avec les ZER<sup>22</sup>.

#### AVIS DU CE

*Nuisances poussières et sonores.*

*La production de la carrière est à moduler aussi en fonction des ressources effectives .une production moyenne de 750 000 tonnes ou moins semble être appropriée afin de réduire les nuisances éventuellement à la source dont les poussières et préserver cette ressource.*

*On note l'absence de plainte auprès de la DREAL.*

*Cependant en raison d'observations écrites nombreuses portant tant sur les poussières que le bruit, il apparaît adapté cette fois de bien prendre en compte ces remarques, parfois assorties d'un vécu difficile et mettre en place un suivi pluriannuel des poussières à la demande des riverains situés dans une zone de moins de 200 m des limites d'extraction de la carrière.*

*Deux remarques :*

*Les nuisances sonores (principalement ou exclusivement externes), et les poussières (directement liées à la carrière) sont subies par les mêmes habitants les plus proches de l'exploitation actuelle de la carrière.*

---

<sup>22</sup> ZER zone à émergence réglementaire

*Les périodes d'empoussièremment les plus élevées sont de mai à septembre, constituent aussi les périodes de fréquentation maximale des extérieurs des maisons.*

*De surcroît les jours de fermeture de la carrière, les riverains sont présents à temps complet or un certain nombre de dispositifs ne peuvent de fait fonctionner<sup>23</sup>.*

- 223--AVIS DE LA DDT AU TITRE DE L'URBANISME –

Le PLU approuvé en juillet 2015 comporte une OAP dont les orientations sont à suivre strictement tant sur le plan du paysage que la remise en valeur agricole.

La demande de dérogation sur une bande de 10 m devra être soumise à au moins une modification du PLU. A cet égard la DDT a émis un avis défavorable<sup>24</sup>.

*AVIS DU CE*

*L'avis défavorable de la DDT est confirmé par le CE.*

*Il est inapproprié de ne pas respecter strictement cet avis qui constituera une réserve dans les conclusions motivées.*

*Cela nécessiterait une modification a minima puisque dehors de la trame carrière du PLU.*

- 224---AVIS DU PATRIMOINE NATUREL DDT EN DATE DU 18 DECEMBRE 2015

Il n'y a pas de zonage réglementaire ou d'inventaire. Cependant de nombreuses espèces protégées ou des habitats de conservation (prairie de fauche et boisements) sont présents, un corridor d'importance régionale est localisé à proximité du fort. La doctrine éviter réduire compenser a été utilisée de façon adaptée.

- 225-AVIS DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

---

<sup>23</sup> le carrier cherche actuellement à résoudre cet aspect

<sup>24</sup> A ce stade et à cette date nous disposons uniquement de la demande et non de la réponse à la demande .

La Chambre d'agriculture fait part de réunions de concertation avec la profession agricole en amont et donne un avis favorable aux conditions de remise en état du site . une convention d'engagement volontaire a été signée afin de garantir l'indemnisation des exploitants agricoles pour une perte de jouissance temporaire ou définitive.

La Chambre d'agriculture émet deux remarques :

Des surfaces mises en boisement trop importantes et non indispensables

Une dénaturation du plateau agricole

- 226-- AVIS INAO

La commune de Barraux est située dans le périmètre de l'aire géographique de la noix de Grenoble. Sept operateurs sont présents sur place.

Les IGP sont aussi représentés (sur le plan vinicole et de la production de fromages)

Le total de la surface agricole à restituer atteint 41 ha.

- 227- DRAC FOUILLES ARCHEOLOGIQUES

Respect des prescriptions classiques.

- 228--PREFECTURE SERVICE INTERMINISTERIEL DES AFFAIRES CIVILES ET ECONOMIQUES DE DEFENSE ET DE PROTECTION CIVILE.

Les installations ne rentrent pas dans un périmètre PPI.

- 229- AVIS ETUDE GEOLITHE

Il s'agit d'une étude complémentaire à la demande du groupe Vicat effectuée en mars 15 03 2016, et intitulée étude de stabilité dans le cadre d'une demande d'extension de carrière. Diagnostic géotechnique.

Les points suivants sont à noter :

- Une comparaison entre des mesures de 2003 et 2012\*
- Des relevés topographiques confirmant l'orientation vers le nord et non pas vers le sud en direction du hameau de la gâche
- Des niveaux topographiques précis depuis le plateau, le hameau de la gâche et jusque l'Isère
- L'absence de source notable et parler plutôt d'une résurgence
- Le rapport au PPRN et la zone de construction de la plupart des maisons en deçà de la limite rouge
- Le rapport sable grossiers sables fins
- La pente relativement faible 30
- La stabilité des versants 20 ans après

#### 23-LES AVIS DE LA FRAPNA SAVOIE AVIS DE LA FRAPNA ISERE

L'avis de la FRAPNA SAVOIE est parvenu par mail le 24 mars à la DDPP.

La carrière sera de fait visible depuis ce département, sur l'ensemble de la rive gauche de l'Isère et en proximité d'un corridor biologique.

La FRAPNA SAVOIE propose des mesures d'évitement à améliorer et produit un schéma de renforcement de haies à planter.

#### 24-AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

L'avis de l'AE ne constitue qu'un avis simple et concerne principalement l'étude d'impact.

L'avis de l'AE note l'absence d'inscription du projet dans des périmètres sensibles 2000 ou znieff<sup>25</sup> entre autres. Cependant, il est en bordure de znieff de type 1 forêt alluviale de Chapareillan ou en bordure de l'ENS forêt alluviale de Barraux .

Il note la demande de fusion d'autres installations de traitement de matériaux avec arrêté préfectoral autorisant la carrière.

---

<sup>25</sup>ZNIEFF zone d'intérêt écologique floristique et faunistique

Enfin le pétitionnaire demande une dérogation portant de 10 m sur une longueur de 250 m le long du périmètre du fort.

Les superficies présentées en termes de remise en état sont variables.

|  |
|--|
| 25-CONSULTATION DES REGISTRES ET PRINCIPAUX ENTRETIENS |
|--|

L'enquête publique a été ouverte le mercredi 10 février 2016 et close le samedi 26 mars 2016. Le Commissaire enquêteur s'est tenu à la disposition du public en mairie de Barraux aux jours et heures indiqués des 6 permanences, la mairie ayant affecté la salle du conseil municipal tout à fait adaptée afin de recevoir le public et permettre une consultation des nombreux documents de l'enquête publique dans les meilleures conditions.

251-LA PERMANENCE NO 1 DU MERCREDI 10 FEVRIER 2016 DE 9H A 12H

Lors de la première permanence le mercredi 10 février quatre personnes sont venues consulter l'ensemble des documents, des observations orales ont été émises au nombre de 2.

252-LA PERMANENCE NO 2 DU SAMEDI 13 FEVRIER 2016 DE 9H A 12H

Lors de la seconde permanence le samedi 13 février deux autres personnes se sont rendues en mairie et ont consulté longuement les documents.

253-LA PERMANENCE NO 3 DU MARDI 16 FEVRIER 2016 DE 14H A 17H

Deux visites avec deux observations dont une orale (très détaillée) d'un requérant et l'autre écrite.

Des remarques sur l'affichage inadapté ont été faites.

254-LA PERMANENCE NO 4 DU SAMEDI 27 FEVRIER DE 9H A 12H

Cette permanence a permis de recevoir \* personnes pour la consultation de dossiers, présentant des observations orales et \* des observations écrites.

Un certain nombre de personnes se sont plaintes de l'insuffisance d'affichage sur la commune, de la dénomination société Vicat sur les panneaux lumineux, de l'insuffisance de documents sur le site internet, du manque de clarté de la réunion publique de quartier de janvier 2016 à la Gâche.

255--LA PERMANENCE NO 5 LE 11 MARS 2016

Le collectif était présent et des observations orales ont été retranscrites à ce sujet.

D'autres habitants sont venus reconsulter

256-LA PERMANENCE NO 6 LE 26 MARS 2016

Le collectif a proposé une contre proposition argumentée portant sur une restriction de durée d'exploitation à 10 ans, une surface d'exploitation limitée à la configuration des chemins ., la mise en place d'une Clis, des mesures de poussières.<sup>26</sup>

### **PARTIE 3 –LES OBSERVATIONS ENREGISTREES LORS DE L'ENQUETE PUBLIQUE**

|   |
|---|
| 31--LES OBSERVATIONS ORALES LORS DES PERMANENCES DE L'ENQUETE PUBLIQUE ET EXAMEN DES REQUETES |
|---|

---

<sup>26</sup> toutes les propositions ont été examinées

PERMANENCE NO 1 MERCREDI 10 FEVRIER 2016

REQUERANT NO 1 ET 2 M G L DAMMAME ET ME ANNE DAMMAME<sup>27</sup>

214 RUE DE LA CUILLER BARRAUX

M Dammame fait part de son inquiétude quant à du stockage de déchets inertes, de la gestion des poussières par temps sec, du bruit de recul des engins (en particulier du klaxon de recul terme employé), des fréquences de contrôle de la carrière et de son impact sur le plateau en conséquences sur le plan sonore où les bruits venant de l'autoroute ou d'autres voies sont aussi plus importants .

Il insiste sur la disparition de ce site et de certains espaces de promenade, du tracé du périmètre de l'ABF par rapport au fort et aussi du projet à proximité du Lyon Turin et des remblais à venir en grande quantité.

REQUERANTS NO 3 ET 4 M ET ME REY ROBERT

135 LES HAUTS DE LA GACHE BARRAUX

M et Me Rey expliquent que le projet d'extension est juste à coté de leur maison.

La carrière actuellement ne semble pas leur poser de difficultés selon leurs dires à l'exception des poussières par vent du nord et les passages de camions, la nouvelle extension est susceptible de réduire fortement les chemins de promenade sur le plateau des Bruyères.

Le projet a une ampleur importante.

---

<sup>27</sup> le nombre de requérants correspond au nombre de personnes présentes lors de l'entretien et qui ont tenu spécifiquement à s'exprimer.

M et Me Rey sont propriétaires de 3 parcelles d'environ 1800 m<sup>2</sup> au total. Ainsi, selon leurs témoignages 5 ou 6 propriétaires à proximité de la carrière subissent un contexte difficile.

PERMANENCE NO 2 SAMEDI 13 FEVRIER

REQUERANT NO 5 M PIERRE BONNET BARRAUX

M Bonnet s'interroge sur la concertation en amont au niveau foncier à l'origine agricole et sur les conditions d'attribution des parcelles à réaménager.

Ensuite au plan des remblais il souhaiterait en savoir davantage au final à propos d'une remise en état de qualité, et sur les analyses d'eau et par qui elles sont effectuées.

REQUERANT NO 6 M CHARRAT MARCEL BARRAUX

M Charrat Marcel dispose de foncier sous forme de bois à proximité du projet et préfère vendre cette partie de foncier.

Il souhaite que ce terrain soit vendu afin qu'il ne soit pas classé en zone à risques.

Il s'interroge sur le fait que ce terrain était auparavant constructible il y a une vingtaine d'années et que depuis il est devenu inconstructible.

M CHARRAT n'est pas passé lors de l'enquête du PLU.

PERMANENCE NO3 MARDI16 FEVRIER

REQUERANT NO 7 M ALAIN BARTHEZ BARRAUX

Absence d'informations M Barthez estime que peu d'informations sur ce projet dont il n'aurait jamais entendu parler et insuffisantes en termes d'enquête publique où il estime que rien n'est signalé à la Gâche<sup>28</sup>.

Il regrette l'absence de réunion de quartier à la gâche et d'article dans le journal municipal<sup>29</sup>.

Il émet des réserves sur divers points :

Le fonctionnement actuel de la carrière ou il note un non respect des horaires et jours de fermeture dont le weekend et le samedi toute la journée comme en octobre novembre 2015.

La clôture et la distance de 10 m ne sont pas respectées.

Les poussières constituent un handicap et l'installation d'une piscine est impossible les filtres étant constamment saturés. la Sté Vicat n'aspersion pas suffisamment et un nuage apparait systématiquement après 2 ou 3 jours de pluie d'autant que les véhicules sortent non bâchés.

Les camions qui circulent ne respectent pas les limitations de vitesse et l'usage d'un radar serait approprié ou bien a minima un panneau de limitation de vitesse à installer.

Aucun problème actuellement sur le plan sonore.<sup>30</sup>

---

<sup>28</sup> Ceci est impossible en raison des panneaux lumineux 24h sur 24 7 jours sur 7 . il s'agit sans doute d'informations par affichage papier

<sup>29</sup> Observations orales et enregistrement sur cette question de l'information et de la communication de l'enquête publique par M Barthez.

Les faits suivants sont signalés :

-l'absence d'indépendance des bureaux d'études effectuant des mesures en particulier dans le domaine de l'empoussièremement ou dans le domaine sonore y compris dans le cadre d'un futur chantier à 200 m

Le domaine d'exploitation est mal clôturé et des enfants s'y aventurent en 2 roues non motorisés ou motorisés

Le projet :

Absence de document 3D sur les conséquences sur le paysage.

le périmètre de protection du fort :le fort sera en proximité d'une véritable verrue à coté (terme employé)

Il s'agit d'une extension proche des habitations et en surplomb.

Il y a crainte d'un éboulement d'autant que l'on est sur un cône de déjection.

Les prélèvements de terrain sont souvent superficiels.

L'impact sur le paysage sera catastrophique (terme employé) et il sera dévasté.

L'impact sonore va croître

La colline va disparaître ainsi que la protection contre le vent dominant du nord , ce qui engendrera encore plus de poussières .L'arasement de la colline est programmé avec aussi la disparition des haies

Il y aura la disparition des chemins de promenade d'ailleurs qui ne sont plus mentionnés même s'ils sont relativement bien entretenus par Vicat.

Enfin, le préjudice et la perte conséquente pour les riverains d'environ 150 000.<sup>e</sup>

C'est un sujet dont on ne parle pas et certains conseillers municipaux sont sur la réserve<sup>31</sup>.

---

<sup>30</sup> C'est effectivement le cas des personnes en bas de la gâche avec un contraste important de situation .Cependant les aspects bruit ne concernent pas la carrière mais le trafic de l'A41

M Barthez a remis un CR de réunion de quartier récente du 22-01 sur le secteur de la gache où un point en page 3 porte sur le projet de carrière ( 4 lignes ) annonçant l'enquête publique portant sur la validation de l'extension . y est évoqué le réaménagement en zone naturelle et sauvage.

REQUÉRANT NO 8 M AMODRU ANDRE

M AMODRU André a transmis également des observations écrites afin de rendre accessible les parcelles 191 et 192 du Fayet qui l'étaient auparavant.

PERMANENCE NO 4 LE SAMEDI 27 FEVRIER 2016

REQUERANT NO 9 M CHRISTOPHE MAITRE

238 RUE DES HAUTS DE LA GACHE – BARRAUX

M Maitre se dit fermement opposé à l'extension du périmètre de la carrière.

Il estime être en manque d'information y compris s'il on considère le réunion de quartier en janvier 2016.

Il lui parait que la valeur de rémunération de la carrière estimée à 150 000 e ne justifie pas un choix qu'il estime effectué en ignorant la population.

En revanche ce projet a un impact important par rapport aux riverains en termes de poussières, aisément mesurable dans le cas de certains équipements comme le photovoltaïque, la fréquence des camions et les nuisances sonores engendrées enfin la dévalorisation des biens .

REQUERANT NO 10 ME SARRET ANNIE 420 RUE DU STADE PONTCHARRA

Madame Sarret est propriétaire de bois à la Gâche et au Fayet .Il s'agit d'une acquisition récente (2015). Elle est étonnée de ne pas avoir été prévenue du projet.

Elle interpelle sur le nombre de dispositions que doivent respecter les habitants dans ce secteur au contraire des activités économiques.

Le contexte des poussières est vraiment prégnant vu d'ailleurs sous forme de nuage depuis Pontcharra en direction de la Buissière.

Sur le plan des nuisances sonores les engins sont perceptibles aussi.

REQUERANT NO 11 M FABRY THIERRY 87 MONTEE DES HAUTS DE LA GACHE BARRAUX

M Fabry explique qu'il sera environ à 150 m de la carrière après extension.

L'existence d'un trou énorme derrière la colline interpelle.

Il s'agit aussi d'un site intéressant pour la reproduction du lièvre car plat varié et cultivé.

Les poussières constituent une véritable pollution et présente des dangers pour la santé .C'est ainsi que la probité du bureau d'études peut poser problème.

En effet l'étude a été menée en 2013 lors d'un été particulièrement humide tel que relevé par météo France, ce qui ne peut que fausser les résultats<sup>32</sup>.

REQUERANT NO 12-13 M ET ME SARRET 35 CHEMIN DE LA BIOLA BARRAUX

M et Me Sarret font part de leur insatisfaction à propos de la réunion de quartier où il aurait été question davantage de la carrière de Chapareillan que de celle de Barraux alors que des questions à propos de cette dernière ont été posées plusieurs fois.

Le fort est de fait largement impacté d'autant une carrière à proximité est autorisée et des logements pourtant refusés.

De même, il faut des autorisations afin de couper des arbres et les carriers peuvent le faire plus aisément qu'un particulier.

---

<sup>32</sup> Documents météorologiques fournis

La gestion du temps de reconstitution et l'autorisation pour 30 ans peuvent inquiéter.

Le devenir du chemin afin de gagner le plateau et l'accès en général à Barraux risque d'être compromis.

La prise en compte des aléas climatiques conjugués au surcreusement n'a pas assez été abordée et des éboulements à proximité sont possibles.

les poussières et nuisances sonores sont aussi un problème et ne peuvent que très fortement croître.

REQUERANT NO 14-15 M RAFFIN YVES M RAFFIN BERTRAND  
73 RUE DE LA CROIX BARRAUX

Les nuisances sonores ont déjà beaucoup augmenté avec la croissance de l'exploitation de la carrière. Ainsi la suppression de la butte renforce le bruit que l'on entend aussi au niveau de la maternelle.

Le projet Lyon Turin est toujours d'actualité avec un passage de TGV toutes les 8 mn .Or la carrière est à proximité environ à 2 kms.<sup>33</sup>

REQUERANT NO 16-17 M ET ME BARILLET  
328 RUE DES HAUTS DE LA GACHE BARRAUX

M et Me Barillet demeurent à proximité du projet en contrebas.

La réunion du 23 janvier 2016 quelques jours avant l'ouverture de l'enquête publique n'aurait pas abordé le projet directement .

On n'a pas eu les informations sur ce projet d'extension uniquement par des informations par mail il y a 48 h demandant de le diffuser. On ne dispose pas d'informations depuis le bulletin municipal de juillet 2011 et a priori le dernier agrandissement de la carrière daterait de 2003.

---

<sup>33</sup> Des plans sont apportés et commentés à propos du tracé du Lyon Turin .

On nous a dit que l'enquête publique ne serait qu'une formalité puisque les terrains ont déjà été achetés.

Ce que nous remarquons : perte d'environnement et au delà à vol d'oiseau on est à 50 m.

Les poussières constituent un problème dans la mesure où le carrier n'arrose que là où il passe et pas les talus.

La perte de production des panneaux photovoltaïques est caractéristique en raison de passages de poussières.<sup>34</sup>

Les piscines aussi reçoivent beaucoup de poussières, sur le plan de la santé ceci est aussi préoccupant.

REQUERANT NO 18 M DREOSI ROBERT  
451 ROUTE DE BARRAUX LA GACHE

Le DICRIM remis récemment précise dans la partie du haut de la Gâche le risque d'éboulement et de mouvement de terrain. Ceci ne peut qu'être accentué.

Certaines limites de l'exploitation sont selon le cas en zone bleue ou rouge.

Il faut anticiper et planter des à présent en particulier une espèce locale le Fayard.

REQUERANTS NO 19 20-21 M ET ME SALAMIN  
252 RUE DE L'EPINETTE CHAPAREILLAN  
M ROBERT MADER  
CHEMIN DES BOIS CHAPAREILLAN

M Sarrazin demande pourquoi tous les documents ne sont pas sur internet ni sur le site web de Vicat.

Une autre extension de carrière en direction de Chapareillan depuis l'acquisition Truchon par le groupe Vicat est à craindre.

Il serait inadapté de prétendre que le tonnage de matériaux sera identique.

---

<sup>34</sup> Des photos en couleur et un film attesterait de la présence de poussières de sables

Les passages de camions ne respectant pas la limite de 7T 5 empruntant une voie non prévue pour cela au mépris des vélos et constituent une menace pour la sécurité même si les chiffres de la DDT sont peu représentatifs du contexte.

Or entre les deux départements Isère et Savoie, il ne s'agit pas d'une desserte locale à proprement parler.

Il faudrait une contre étude il est difficile de faire confiance.

Dans le cadre du Lyon Turin, des déchets contiennent de l'amianté et de l'uranium sont répertoriés coté italien et vraisemblablement coté français.

REQUERANT NO 22 M DALMAS BERNARD  
201 CHEMIN DE LA COURIA. LA GACHE BARRAUX

Je n'ai été informé que par du porte à porte.

L'état des chemins sur le plateau n'est pas suivi et ce sont les agriculteurs qui les entretiennent.

Certains chemins ou à proximité sont pleins d'eau. des sondages ont-ils été effectués. Il y a beaucoup d'eau juste derrière la maison. Il conviendrait de vérifier.<sup>35</sup>

Puisque tout est en pente voir s'il y a des problèmes de stabilité.

PERMANENCE NO 5 VENDREDI 11 MARS 2016

REQUERANTS NO 23-24-25 M DUMEZ M ET ME CHRISTOPHE MAITRE

M DUMEZ M ET ME MAITRE expliquent que 95 à des personnes de la gâche découvrent le contexte d'extension de la carrière.

On ne voit pas les conditions de remise en état sur de grandes surfaces et de surcroît on ne connaît pas l'état des périmètres entre intervention de décaissement et reconstitution du paysage par ailleurs insuffisamment précisée.

<sup>35</sup> Des photos ont été transmises ainsi qu'un avis de Vicat .une visite sur place a été effectuée le 26 mars 2016

Il est fait état des pétitions 430 écrites et un très grand nombre par internet.

Me Maitre note un abandon du quartier au profit du centre de Barraux .

M Maitre insiste sur le danger pour les enfants exposés en continu dans ce site (chiffres estimés à 8700 h par an selon lui) et il s'inquiète en particulier pour les particules fines de silice.

M Dumez remet un document avec des photos du manque de sécurisation actuelle de la carrière.

REQUERANT NO 26 ME BARILLET THERESE <sup>36</sup>

Me Barillet explique : on nous avait dit en 2002 que c'était la dernière extension de la carrière, ceci n'a pas davantage été évoqué lors de la campagne électorale de 2014 .De toute façon, les anciens élus avait bien dit que l'on ne venait pas « au ras » des maisons (terme employé).

Je suis venue lors du PLU pour le classement des vergers. Certes il y a des poussières d'avril à septembre .

Les accès de la carrière ne sont pas sécurisés et il est possible de pénétrer Il y a déjà eu des accidents dans la carrière un nombre important de camions se rendent à la centrale de béton 600 environ dans un seul sens. Par ailleurs on attend un mur antibruit d'AREA.

Me Barillet explique les nuisances des poussières sur la santé en termes d'asthme ou de sensibilités des yeux. (Irritations oculaires).

Sur le PLU difficile d'identifier une extension de carrière de même quand on visite la carrière et l'expression 17 ha au nord pour nous correspondait à Chapareillan.

REQUERANT NO 27 M BLONDEEL EMMANUEL HAMEAU DE LA CUILLER

---

<sup>36</sup> ME BARILLET a effectué plusieurs visites et transmis de nombreux documents

La durée de 15 ans est longue mais celle de 30 ans n'est pas justifiée d'autant que la plupart des investissements utiles sont déjà réalisés. la plupart des équipements fixes sont existants , à la limite il y aurait à ajuster avec des équipements mobiles .

Cette durée de 30 ans est découverte aujourd'hui sans information préalable .ceci est exorbitant et non justifié.

Inquiétude mais pas opposition en 2002 à l'extraction dans la carrière

Les réaménagements en cours datent de 2008.

Un quart seulement des terrains sont rendus en 2017 et non les  $\frac{3}{4}$ .

Il n'y a pas de suivi et de respect.

Il faudrait un nouvel avis d'ABF, ceci devrait figurer dans le rapport de l'AE.

On renvoie au zonage du PLU, mais cela ne suffit pas rapport à des engagements, il s'agit d'un site remarquable pas suffisamment étudié dans le PLU. L'impact paysage a été insuffisamment traité, il y a des atteintes à la perspective .et les riverains de la Cuiller sont les premiers impactés.

le PLU ne gère que le zonage.

Les engagements de phasage sont absents et pas de dates et pas de vérifications.

La somme évoquée n'est pas négligeable dans le budget de la commune .La commune est partie prenante des recettes.

Il y a aussi un risque de pollution à l'amiante sans contrôle ni a priori ni a posteriori.

Absence de contrôle des remblais y compris dans le cadre du Lyon Turin.

Echantillon a posteriori dans la nappe à prévoir: est-on vraiment dans la légalité ?

Le PLU a été arrêté en juillet 2015 et la demande d'autorisation part de septembre 2015.

les ha rendus le sont à la verdure et pas à la population .les engagements passés auprès du préfet n'ont pas été respectés.

REQUERANT No 28 M THUET PHILIPPE

M THUET fait part de son inquiétude suite à la lecture du document du Conseil départemental et portant sur des déchets inertes. Il y a observé deux versions successives avec pour la plus récente un retrait de pages entre dimanche 6 mars et vendredi 11 mars 2016 et il est fait état d'une filière de déchets inertes à Chapareillan Truchon .

Il explique aussi que le collectif favorable au projet de Barraux n'est pas clairement identifiable en termes d'information.

Ce document a été soumis à enquête publique en 2015.

M THUET a fourni par voie électronique des références à ces dossiers et divers documents.

PERMANENCENO 6 SAMEDI 26 MARS 2016

REQUERANT NO 29 ME BERCHE MARIE PIERRE

Me Berche estime que la promesse du carrier ne sont pas tenues et remet un courrier comprenant d'autres témoignages au nombre de trois.

NO 30-31-32-33-M ALAIN BARTHEZ – MADAME BERCHE MARIE PIERRE MADAME FAYET MONIQUE M BLONDEEL EMMANUEL

M Barthez a apporté et présenté une proposition écrite alternative

Des commentaires sont effectués sur des promesses effectuées lors de la réunion publique et ne figurant nulle part.

Des erreurs à propos de remarques justifiées d'interlocuteurs concernant la nappe phréatique

Des risques d'éboulement importants en particulier pour la plus haute maison rue de la Couria ainsi que la présence d'eau constamment.

Prêt à soutenir le projet si durée de 10 ans renouvelable avec différentes réserves ou remarques :

Poursuite de l'exploitation à surface constante

Délimitation du périmètre au chemin communal

Mise en place de CLIS

#### Mesure de poussières

Le collectif compte actuellement une quarantaine de personnes et la demande va être élargie et devrait dépasser une centaine d'habitants.<sup>37</sup>

REQUERANT NO 34 M BEAUMONT LAURENT

La remise des pétitions papiers classées a été effectuée avec un classement précisément à la demande du commissaire enquêteur ainsi que la remise de la pétition informatique avec croisement de provenances fournies<sup>38</sup>.

#### AVIS DU CE SUR OBSERVATIONS ORALES

*Les personnes sont venues plusieurs fois en permanence et parfois même 4 à 5 fois afin d'étudier les dossiers très longuement.*

*Lors de ces permanences, des observations orales ont été recueillies parfois en groupe en raison aussi de l'affluence.*

*Des remarques partagées par de nombreux habitants, qui ne se connaissent pas, expriment une certaine méfiance liée sans doute aussi à la communication jugée par eux insuffisante sur le projet quant à l'extension et à la durée du renouvellement d'exploitation et la limitation des réaménagements, insuffisamment perceptibles sur le site à ce stade.*

*Des inquiétudes sont apparues face à l'autorisation conjointe de stockage de déchets inertes, dans un contexte de projet rejeté par certains de l'infrastructure linéaire Lyon Turin tout à proximité et le rachat de la carrière voisine de Truchon situé tout à proximité à l'entrée de Chapareillan.*

*Le plateau des Bruyères site récréatif est évoqué principalement comme public, ouvert à tous, et à protéger impérativement.*

<sup>37</sup> la contreproposition a rassemblé 139 personnes. Quelques signatures de la même famille.

<sup>38</sup> Afin de mieux identifier les doublons ou témoignages totalement externes

*De même pour le Fort ou des projets existent en termes de valorisation, qui selon certains seraient contradictoires avec l'installation d'une carrière à proximité d'un monument historique classé.*

*Enfin les questions de gêne de nuisances voire de craintes sanitaires sont clairement énoncés, alors que la carrière est présente depuis de nombreuses années et qu'elle est fréquentée régulièrement, mais ne devait pas s'accroître et même fermer définitivement selon leurs informations.*

*Aucun responsable ou bien membre d'une association n'a témoigné au nom d'une association proprement dite.*

*Certaines personnes étaient associées dès l'amont à des réunions ou ateliers ont ainsi été mises au courant du contexte et s'interrogent à présent.<sup>39</sup>*

*Les observations orales étaient globalement négatives au projet.*

*Le PLU n'a jamais été, sauf par une personne consulté, et pas à ce sujet.*

|                           |
|---------------------------|
| 32-OBSERVATIONS ECRITES - |
|---------------------------|

*L'ensemble des observations écrites<sup>40</sup> ont été reportées au cas par cas.*

*Elles sont majoritairement contre le projet.*

*Certaines personnes sont venues plusieurs fois consulter et émettre un avis tant oral qu'écrit.*

*Une pétition de l'association grain de sable a été produite dans le registre no 5.*

---

<sup>39</sup> Source : des compte rendus de réunions.

<sup>40</sup> l'ensemble des remarques, propositions et demandes ont été analysées, éventuellement prises en compte dans de nombreux cas .

Elles ont souvent identiques. Elles peuvent aussi correspondre à des éléments déjà présents ou proposés dans les documents du dossier d'enquête.

*Certaines personnes n'ont pas respecté ni le registre, ni la liste d'inscription de présence ou de passage en particulier pendant les interpermanences d'où des inexactitudes de dates ou de nombre.*

| OBSERVATIONS ECRITES<br>REGISTRE NO 1 <b>1ERE PARTIE</b><br><b>ENQUETE PUBLIQUE</b>  | Remarques recommandations  |
|--|--|
| NO 1 M AMODRU ROUTE DES HAUTS DE LA GACHE<br>16 FEVRIER 2016<br>ABSENCE AVIS /AVIS NEUTRE<br>AVIS CE<br>LA MAIRIE EST HABILITEE A FAIRE LA REPONSE A CETTE DEMANDE | La demande porte exclusivement sur des parcelles privées.  |
| NO 2 ME DAMAMME ANNE<br>19 FEVRIER 2016<br>AVIS DEFAVORABLE  | Destruction du paysage. –<br>Déchets inertes amiante.<br>Croissance circulation poids lourds.<br>Poussières.<br>Nuisances sonores.<br>Epuisement du gisement.<br>Inadéquation aux besoins. |
| NO 3 M BARTHEZ ALAIN<br>92 CHEMIN DE LA BIOLA<br>20-02-2016  | Absence récurrente d'information sur la carrière depuis date installation sur la commune. (2008-2011).<br>Ambigüité entre extension 2011 et celle programmée.                              |

|   |   |
|---|---|
| <p>AVIS DEFAVORABLE</p> <p>AVIS CE</p> <p>SYNTHESE DES REMARQUES ET OBSERVATIONS AU LONG DE L'ENQUETE.</p> <p>AVIS CONTRAIRE SUR ENTRETIEN DE LA CARRIERE ET GESTION DES NUISANCES.</p> | <p>La municipalité estime que tout est joué et que l'enquête publique est sans objet.</p> <p>Absence de concertation et de consultation des riverains. élus riverains peu au courant.</p> <p>Stabilité du plateau Absence de carottage.</p> <p>DICRIM risque de glissement de terrain ou éboulements.</p> <p>Aucune mesure de prévention pour la sécurité des personnes et des biens.</p> <p>Poussières peu ou pas de mesures des années durant. . Absence de mesures par un cabinet indépendant.</p> <p>Zone d'exploitation se rapproche des habitations.</p> <p>Insuffisance de l'enrobage et de l'arrosage des pistes.</p> <p>Bruit absence de suivi des contrôles lesquels ne sont pas indépendants point de contrôle inadapté</p> <p>Absence de respect de la zone de 10 m. Non respect des horaires d'ouverture.</p> <p>Absence ce contrôle de vitesse ou d'affichage électronique.</p> <p>Sécurité enfants et adolescents inexistante. Microclimat de la gâche : réactivation du vent en raison de l'absence de protection. Qualité de vie et des paysages du plateau des Bruyères .Dévalorisation des biens immobiliers en conclusion Désinformation et Absence d'affichage manque de clarté des informations, absence information en cas d'achat, mise à écart de l'association du Fort Barraux.</p> |
| <p>NO 4 M CLUYSEN PHILIPPE</p> <p>172 RUE DE L'ANCIEN TRAM</p> <p>27-02</p> <p>AVIS DEFAVORABLE</p> <p>AVIS CE</p> <p>CES ASPECTS ONT ETE REETUDIES</p>                                 | <p>Risque de dénaturation du site classé du fort.</p> <p>Risque de glissement de terrain et ruissellement de surface.</p> <p>Risque pour les maisons à proximité.</p>   |

|  |   |
|--|---|
| DANS UN 2 <sup>E</sup> TEMPS ETUDE GEOLITHE<br>POUR LE FORT AVIS ABF A CONSULTER.    |   |
| NO 6 GUILLAUDIN HERVE ET PIERRE<br>E DATE PAS D'INSCRIPTION.<br>AVORABLE<br>AVORABLE | publique de la carrière qui profite à tous. Chance pour la commune. .   |
| FAVERGEON ALAIN<br>TE DU CHATELARD<br>23-02 (PEU LISIBLE).<br>DEFAVORABLE            | rière doit évoluer dans une remise en état sans exploitation afin de respecter le plateau des<br>es pour sa richesse sur le plan culturel et d'espace de vie.   |
| ME FAYET MONIQUE<br>E DE LA CUILLER BARRAUX<br>2016<br>DEFAVORABLE                   | ente de fermeture de la carrière or demande de renouvellement et extension.<br>tantes nuisances de poussières.<br>ce de mise en place de merlon contre le bruit.<br>vrissement et forte consommation de terres agricoles.<br>ation en limite du parc de Chartreuse, de 2 ZNIEFF, du fort Barraux et du plateau des Bruyères zone<br>tive pour tous et intergénérationnelle.<br>ession du chemin de liaison entre la gâche et Barraux.<br>ce de mesure de protection sur le coteau de la Gâche.<br>lification du paysage et de la biodiversité.<br>risation du patrimoine. |
| NO 9 ME BLAIS GENEVIEVE<br>37 RUE DE LA CROIX BARRAUX                                | Risque de perdre le plateau des Bruyères comme lieu de promenade.<br>Nuisances sonores visuelles et poussières.   |

|  |   |
|--|---|
| <p>23-02-2016</p> <p>AVIS DEFAVORABLE</p>  | <p>Enrichissement de l'entreprise aux dépends des habitants.</p>  |
| <p>NO 10-11 M ET ME CORONEL PHILIPPE<br/>ET BRIGITTE</p> <p>33 RUE DE LA CHAILLE,</p> <p>DOCUMENT JOINT CARTE DE LA<br/>LOCALISATION DES MESURES<br/>D'EVITEMENT (SOURCE VICAT)</p> <p>24-02</p> <p>PAS AVIS PRECISE- NEUTRE</p> | <p>Proposition : demande de construction de barrière végétale des maintenant précisée sur le plan par les requérants.</p> <p>La demande porte sur une haie à élaborer des à présent suffisamment haute (10 m) et large (3 à 4 m) selon une disposition de type quinconce.</p>   |
| <p>NO 12 ME SOPHIE MAITRE</p> <p>238 RUE DES HAUTS DE LA GACHE</p> <p>27-02-2016</p> <p>AVIS DEFAVORABLE</p> <p>AVIS CE</p> <p>RIVERAIN PROCHE VISITE LE 26 MARS<br/>2016.</p>   | <p>Importance du plateau comme lieu de promenade.</p> <p>Manque de sécurité actuellement des accès de la carrière .</p> <p>Points négatifs renforcement de l'effet du vent et augmentation des poussières et de leur impact en cas d'agrandissement.</p> <p>Déqualification du site du fort (impact visuel).</p> <p>Dégradation du paysage.</p> <p>Augmentation de la dangerosité du site .</p> <p>Trop grande proximité des habitations (120 m et 136 m).</p> <p>Risques d'instabilité des terrains au dessous (habitations).</p> <p>Manque d'information et de concertation sur le projet .</p> |
| <p>NO 13 ME RENAUD HORTENSE<br/>ELEVEUSE</p> <p>FERME BELLEVUE LE MOUTARET</p>   | <p>Exploitation de 5 ha sur le plateau des Bruyères aucun problème pour la qualité et le rendement des céréales.</p> <p>Remise en état du site avec une bonne stratégie de réhabilitation à partir d'études agronomiques adaptées.</p>  |

|   |   |
|---|---|
| PAS DE DATE PAS D'INSCRIPTION<br>AVIS FAVORABLE   |   |
| NO 14- 15 M THIERRY FABRY<br>ME NATHALIE BOCSSIN<br>27-02-2016<br>AVIS DEFAVORABLE<br>AVIS DEFAVORABLE  | Destruction patrimoine écologique<br>Risques santé publique<br>Trop grande proximité des habitations.<br>Croissance des nuisances poussières étude contestable non significatives dates et périodes de contrôle.  |
| NO 16 M ALAIN VOISIN<br>37 ALLEE DES CEDRES<br>BARRAUX<br>27-02-2016<br>AVIS DEFAVORABLE  | Paysage remarquable et dégradation du toujours plus<br>Citation contre la production —Kenneth E. Boulding.  |
| -REGISTRE NO 2  |   |
| NO 17 M CHRISTOPHE MAITRE<br>238 RUE DES HAUTS DE LA GACHE<br>27-02-2016<br>AVIS DEFAVORABLE<br>AVIS CE<br>RIVERAIN PROCHE VISITE LE 26 MARS. | Information insuffisante à inexistante de la mairie.<br>Absence de consultation des riverains.<br>Perte de rendement de 15 à 20 % des panneaux photovoltaïques.<br>Risque de présence enfants et de chute.<br>Site de promenade compromis à la confluence de 3 vallées<br>Inquiétude sur perte de valeur de l'immobilier.<br>Sentiments de peur et de colère. |
| NO 18- ME SARRET ANNIE  | Difficultés de remettre un trou en état.  |

|   |   |
|---|---|
| <p>420 RUE DU STADE<br/>PONTCHARRA<br/>27-02-2016<br/>AVIS DEFAVORABLE</p>  | <p>Sous information générale.<br/>Nuisances sonores et de poussières dans toute la vallée même à 2 km du lieu.<br/>Propriétaire d'un bois à 100 m du projet et dans obligation de respecter de ne pas couper les arbres.</p>  |
| <p>NO 19 -M RAFFIN YVES<br/>73 RUE DE LA CROIX BARRAUX<br/>27-02-2016<br/>AVIS DEFAVORABLE.</p>   | <p>Absence de prise en compte du tunnel Lyon – Turin en termes de cumul de bruit.<br/>La carrière en créant une béance peut engendrer une augmentation de l'impact sonore.<br/>Lors de la précédente extension l'impact sonore près des écoles et de la rue de la croix a augmenté.</p>         |
| <p>NO 20 ET 21 -ME SARRET MICHELLE ET<br/>FABRICE SARRET<br/>35 CHEMIN DE LA BIOLA<br/>27-02-2016<br/>AVIS DEFAVORABLE<br/>AVIS DEFAVORABLE</p> | <p>Nuisances sonores et écologiques (disparition espèces avec le sable)<br/>Déstabilisation et risque de glissements de terrain en cas de forte pluie ou neige.<br/>Dévalorisation de l'immobilier.<br/>Disparition du plateau comme site de promenade.</p>                                     |
| <p>NO 22-23 -M ET ME KOGEJ<br/>439 BEAUREGARD<br/>BARRAUX<br/>27-02-2016<br/>AVIS NEUTRE<br/>AVIS NEUTRE</p>                                    | <p>Proposition : Suivi effectif tout au long de la durée des effets de l'extension de la carrière.<br/>Proposition de plantations des à présent (proposition identique CORONEL).<br/>Veille à innocuité environnementale et sanitaire des remblais et suivi afin éviter décharges sauvages.</p> |

|  |  |
|--|--|
| <p>NO 24 -ME VEYRET NICOLE 43 CHEMIN DE LA BIOLA<br/>27-02-2016<br/>AVIS DEFAVORABLE</p>   | <p>Inquiétude pour maisons situées en haut de la commune et plus près d'extensions.<br/>Le contrôle d'empoussièrement tous les 5 ans est insuffisant .<br/>La protection des êtres humains semble moins prise en compte que celle des milieux naturels .<br/>absence information officielle sur ce projet.<br/>Demande explication sur zone à émergence sonore potentielle.<br/>Question sur risque glissement de terrain sur habitations en limite (quartier de la Gâche).</p>  |
| <p>NO 25 ME OFFREDI CLAUDINE<br/>92 CHEMIN DE LA BIOLA<br/>3850 BARRAUX LA GACHE<br/>27-02-2016<br/>AVIS DEFAVORABLE<br/>AVIS CE RISQUE DE DEVALORISATION NON VERIFIEE A PRIORI (SOURCE COMMUNE)</p> | <p>Désinformation dans le cadre de la carrière proprement dite et de l'élaboration du PLU.<br/>Absence d'information spécifique pour les habitants de la Gâche.<br/>Aucune étude afin d'assurer la stabilité du plateau des Bruyères d'autant que le versant surplombant la gâche est considéré comme zone à mouvement de terrain.<br/>Absence étude sonore spécifique pour le hameau de la Gâche .<br/>Nuisances poussières depuis 2012 après extension de la carrière non signalée en attente de fermeture de la carrière comme annoncé .<br/>Impact sur préservation espèces animales.<br/>Risque de dévalorisation pour les biens immobiliers.</p> |
| <p>NO 26-27 -M ET ME CLUYSEN<br/>80 CHEMIN DE LA BIOLA<br/>27-02-2016<br/>AVIS DEFAVORABLE<br/>AVIS DEFAVORABLE<br/>AVIS CE<br/>CERTAINES DE CES REMARQUES</p>                                       | <p>Manque de transparence des études.<br/>Etudes impact incomplètes.<br/>Risque de glissement (cf. document urbanisme antérieur).<br/>Important creusement (80 m) et distance proche des habitations.<br/>Absence d'identification par courbes de niveau.<br/>Relevé de poussières à fréquence trop grande.<br/>Projet pharaonique et demande de renouvellement trop longue.</p>   |

|   |   |
|---|---|
| PEUVENT ETRE PRISES EN COMPTE.  |   |
| NO 28-29 MR ET ME DOMINGUEZ DA<br>COSTA JOSE ET BEATRICE<br>83 RUE DU BAC<br>27-02-2016<br>AVIS DEFAVORABLE<br>AVIS DEFAVORABLE   | Fortes nuisances du sable.<br>Nuisances sonores et pollution des engins.<br>Instabilité des terrains et risques éboulement.<br>Dévalorisation générale de la commune et des quartiers.<br>Problème de sante enfant (dont problèmes pulmonaires et allergies).   |
| NO 30-31 M ET ME BEAUMONT<br>LAURENT ET FLORENCE<br>105 RUE DU BAC COURRIER<br>27-02-2016<br>AVIS DEFAVORABLE<br>AVIS DEFAVORABLE<br>AVIS CE<br>RESERVES ET PROPOSITIONS DONT<br>CERTAINES PEUVENT ETRE ACCEPTEES<br>OU PRISES EN COMPTE. | Absence d'information de la commune<br>Dossier communiqué par le journal municipal date de juillet 2011 incomplet .<br>Dossier d'enquête publique incomplet absence de coupes géologiques et topologiques .<br>Demande de dérogation pour destruction ou perturbation d'espèces protégées inadaptée.<br>Rythme de contrôle inadapté bureau d'études non indépendantes.<br>Propositions réduction des volumes à extraire au niveau actuel durée exploitation réduite à 10 ans<br>Demande de schémas de coupes géologiques et topologiques obligation de contrôle par organisme indépendant et plus fréquent. |
| NO 32-33 M ET ME GAUTHIER<br>CHRISTIAN ET CATHERINE<br>57 ALLEE DES BRUYERES<br>PAS DE DATE PAS D'INSCRIPTION<br>AVIS DEFAVORABLE<br>AVIS DEFAVORABLE   | Opposition à laisser faire en raison des impacts et risques (nuisances sonores, pollutions, éboulement, circulation de poids lourds).<br>Rapport inadapté à l'argent.   |

|   |  |
|---|--|
| <p>NO 34-35 36 37 FAMILLE POULAT<br/>AVIS FAVORABLE<br/>AVIS FAVORABLE<br/>AVIS FAVORABLE<br/>AVIS FAVORABLE</p>  | <p>Exploitant de 8000 m2 sur le plateau des Bruyères (à 100 m de la carrière après réaménagement).<br/>Impact sonore limité.<br/>Rendements de blé satisfaisants et comparables autres endroits.</p> |
| <p>NO 38- M BOUNOUA LAID LA GACHE<br/>1ER MARS 2016<br/>AVIS FAVORABLE</p>  | <p>La carrière créera des emplois et sera utile pour la commune sur le plan financier.</p>   |
| <p>NO 39-M RAT PATRON ROBERT<br/>BARRAUX<br/>PAS DE DATE PAS INSCRIPTION<br/>AVIS FAVORABLE</p>   | <p>Je soutiens la poursuite de la carrière. Reconnu d'utilité publique.<br/>Création emplois et utile pour la commune.</p>   |
| <p>NO 40--M VETTIER JEAN<br/>PAS ADRESSE PAS DE DATE<br/>PAS INSCRIPTION<br/>AVIS FAVORABLE</p>   | <p>A accepté l'agrandissement de la carrière pendant 25 ans Approche du sommet mais la carrière prend beaucoup de précaution afin d'empêcher un éboulement.<br/>(certains passages illisibles).</p>  |
| <p>NO 41-42- M ET ME ROVON FABRICE<br/>34 ALLEE DES BRUYERES LA GACHE<br/>PAS DE DATE PAS INSCRIPTION<br/>AVIS        DEFAVORABLE        AVIS<br/>DEFAVORABLE</p> | <p>Nuisances sonores et poussières.</p>  |
| <p>NO 43- M MASSON PIERRE EXPLOITANT<br/>AGRICOLE</p>   | <p>Exploitation pendant 20 ans d'une plantation de noyers à proximité de la carrière en préservant la qualité noix de Grenoble , sans difficultés avec les poussières.</p>                           |

|   |   |
|---|---|
| <p>PAS DE DATE PAS INSCRIPTION<br/>AVIS FAVORABLE</p>   |   |
| <p>NO 44-M KNICK JEAN -MICHEL<br/>167 ROUTE NATIONALE 90<br/>PAS DE DATE<br/>PAS INSCRIPTION<br/>AVIS FAVORABLE<br/>AVIS FAVORABLE</p>        | <p>Pas opposition si toutes les précautions sont prises sur le plan environnemental.<br/>Pas de problèmes particuliers avec la carrière depuis 15 ans<br/>Source de revenus pour la commune.</p>                  |
| <p>NO 45-- M FAVERO ELIO<br/>133 CHEMIN DES CARROZ<br/>LES MARCHES<br/>04-03-2016<br/>AVIS FAVORABLE</p>                                      | <p>Client de la carrière depuis 20 ans .<br/>Carrière utile pour que les jeunes s'installent<br/>Le recours à une autre carrière engendrerait de la pollution et des couts supérieurs en raison du transport.</p> |
| <p>NO 46-ME ODILE MOREL<br/>84 CHEMIN DES GITES<br/>BARRAUX<br/>DOCUMENT NON SIGNE<br/>PAS DE DATE<br/>PAS INSCRIPTION<br/>AVIS FAVORABLE</p> | <p>Native et habitante de Barraux depuis 1978<br/>Aucune gêne de bruit ou de poussières.<br/>Cette carrière apporte source de revenus et emplois .</p>  |
| <p>NO 47-M JEAN YVES TAVERNARO<br/>EXPLOITANT AGRICOLE<br/>DOCUMENT NON SIGNE</p>   | <p>Habite Barraux depuis 40 ans<br/>Absence de nuisances de bruit ou de poussières<br/>Carrière gérée par responsables qui font tout pour que cela se passe dans les meilleures conditions</p>                    |

|   |  |
|---|--|
| <p>PAS DE DATE<br/>AVIS FAVORABLE</p>   |  |
| <p>NO 48- M SOUILLAGE ANDRE<br/>135 RUE DU MAIL<br/>DATE NON PRECISEE 4 OU 5 MARS<br/>2016<br/>AVIS FAVORABLE</p>   | <p>Natif de Barraux .<br/>Pas de problème avec une carrière qui présente un intérêt économique.<br/>Nouvelles populations contestent.</p>  |
| <p>NO 49-50- M ME PAUL ET CATHERINE<br/>PETZL<br/>AVIS CE<br/>AVIS CONTRADICTOIRES ENTRE<br/>SUPPORTS INTERNET ET REGISTRE.<br/>REMARQUES PEUVENT ETRE PRISES EN<br/>CONSIDERATION.</p> | <p>Après lecture du dossier<br/>Pas opposé à l'exploitation du sous sol mais demandes ou propositions<br/>Avis favorable sous réserves rémunération adaptée et remise en état précise avec durée exploitation moindre<br/>1-Remise en état après travaux constitue une faiblesse du dossier et absence de précisions dont les plantations trop imprécision de dates et de cartographie.<br/>2-durée exploitation trop longue (proposition 20 ans)<br/>3-rapport insuffisant de la carrière<br/>4-contre extension en considérant l'insuffisance du report financier(en rapport du CA de l'entreprise) et le poids des nuisances.<br/>5- caractère exceptionnel de la carrière en termes opportunité et la rémunération doit être en conséquence.</p> |
| <p>NO 51- M JEANBAR PATRICK<br/>118 CHEMIN DES RENEVIERS</p>  | <p>Habite depuis 45 ans à Barraux et à 600 m de la carrière.<br/>Intérêt écologique de la carrière en raison d'une bonne gestion.</p>  |

|   |  |
|---|--|
| <p>5 MARS 2016</p> <p>AVIS FAVORABLE</p>  | <p>Utilité de cette carrière pour l'ensemble du Grésivaudan.</p> <p>Evite les déplacements depuis la plaine de la Bièvre.</p> <p>Intérêt économique de la carrière pour la commune et les emplois.</p>   |
| <p>REGISTRE NO 3</p>  |  |
| <p>NO 52- ME BARILLET NOEMIE <sup>41</sup></p> <p>328 RUE DES HAUTS DE LA GACHE</p> <p>AVIS DEFAVORABLE</p> | <p>Absence de présentation des plans de ce projet et des limites Proximité du lieu d'exploitation à 70 m de la première maison du hameau de la Gâche.</p> <p>Impact sanitaire du sable et de la silice à limiter.</p> <p>Impact sonore.</p> <p>Risque de glissement de terrain sur la butte de la Gâche et risque de creusement par la carrière de la même profondeur 80 m et proposition réétudier les distances de ce projet au fort et aux habitations.</p> <p>Dévalorisation du patrimoine immobilier.</p> <p>Risque de destruction du corridor écologique et de la qualité du site du plateau des Bruyères.</p> <p>Absence de respect du monument classé.</p> |
| <p>NO 53-- M GERARD DENIS DAMAMME</p> <p>8 MARS 2016</p> <p>AVIS DEFAVORABLE</p>                            | <p>Opposition à autorisation sur 30 ans et à l'épuisement des ressources.</p> <p>Dévalorisation du plateau .</p> <p>Impact sonore en général et en particulier (bennes et klaxons de recul).</p>   |

---

<sup>41</sup> Documents complémentaires remis

|  |  |
|--|--|
| <p>AVIS CE</p> <p>CERTAINES DEMANDES OU PROPOSITIONS PEUVENT ETRE INTEGREES COMPLETEMENT OU PARTIELLEMENT.</p> | <p>Absence de contrôle d'éventuels matériaux inertes</p> <p>Demande autorisation sur 12 ans maximum.</p> <p>Demande de contrôle en inopiné par organisme extérieur à fréquence plus élevée sur les points suivants : niveau sonore , envol sables et poussières , quantités extraites , nature des matériaux apportés , fréquence des rotations de PL et sécurité des personnes.</p> <p>Demande de préservation de la ressource et d'extraction inferieure) à 300 000t par an</p> <p>Demande de distance rupture de pente soit supérieure à celle demandée</p> <p>Nécessité de maintien du chemin menant des hauts de la gâche au fort</p> |
| <p>NO -54-ANNE DAMAMME</p> <p>11 MARS 2016</p> <p>AVIS DEFAVORABLE REGISTRE 2 AVEC DATE 11 MARS</p>            | <p>Avis AE formulation inadaptée dans partie évaluation des risques sanitaires.</p>  |
| <p>NO 55 ME CATHERINE PORTE</p> <p>10 MARS 2016</p> <p>AVIS DEFAVORABLE</p>                                    | <p>Pillage systématique des ressources.</p> <p>Demande de révision du projet demande de précisions sur les matériaux inertes.</p>  |
| <p>NO 56- M BRACONNIER CHARLES</p> <p>3 ALLEE DES CROSES</p>   | <p>Poussières risques sanitaires le testeur est à mettre chez les riverains et les tests à effectuer avant d'attendre 5 ans .</p>  |

|  |  |
|--|--|
| <p>8 MARS 2016</p> <p>AVIS DEFAVORABLE</p>   | <p>Bruit campagne effectuée par le service Vicat .</p> <p>Amplitude et jours d'ouverture peut évoluer</p> <p>Suppression des chantiers pédestres or choix de vie pour randonnée pédestre.</p> <p>Danger de profondeur excavation 80 m source BRGM.</p>     |
| <p>NO 57- M MADER ROBERT</p> <p>CHAPAREILLAN</p> <p>8-03-2016</p> <p>AVIS DEFAVORABLE</p>  | <p>Interrogations sur remblaiement matériaux inertes protection fort Barraux 500m projet Lyon Turin et fourniture de matériaux et multiplication des carrières en RG ISERE.</p>  |
| <p>NO 58-M TURENNE ALBERT</p> <p>LE TOUVET</p> <p>9-03-2016</p> <p>AVIS FAVORABLE</p>  | <p>Bonne remise en terrain des carrières Vicat.</p>  |
| <p>NO 59-60- M PHILIPPE DUNEZ - PATRICIA DUNEZ</p> <p>95 IMPASSE LES HAUTS DE LA GACHE</p> <p>11 MARS 2016</p> <p>AVIS DEFAVORABLE</p> | <p>Rapprochement de la carrière depuis 2005 et éventualité de rapprochement à 136 m</p> <p>Risque santé : silice</p> <p>Opposition entre le projet et le PPRN</p> <p>Sécurité des accès inappropriée</p> <p>Absence de concertation avec les riverains</p> |

|   |   |
|---|---|
| AVIS DEFAVORABLE  | Absence de prise en compte de l'humain  |
| <p>NO 61- ME THERESE BARILLET</p> <p>10 MARS 2016</p> <p>AVIS DEFAVORABLE</p> | <p>Retour sur réunion du quartier de la Gâche du 22 janvier.</p> <p>Absence de concertation préalable à un projet déjà finalisé avec acquisition du foncier.</p> <p>Absence de garantie de réaménagement du site.</p> <p>Pas de réponse sur les risques de santé.</p> <p>Rapport financier important 150 000<sup>e</sup>.</p> <p>Absence de communication dans le journal municipal de janvier 2016 sauf en 2011 avec extension de 17 ha or officiellement dernière extension en 2002.</p> <p>Interrogation sur la remise en état.</p> <p>Risque de glissement de terrain de la Gâche.</p> <p>Impact sonore de l'A41, des voies ferrées (cadencement) de la plate forme LIDL, des camions Vicat depuis extension précédente.</p> <p>Impact poussière sur les panneaux solaires et diminution du rendement.</p> <p>Impact financier limité et non lié à la croissance du CA de Vicat . chiffres variables suivant les reportages.</p> <p>Impact sanitaire posé dans plusieurs réunions de quartiers de 2009-2011-2016.</p> <p>Absence de mesure de poussières dans les quartiers impactés.</p> |

|   |  |
|---|--|
|   | <p>Lieu de stockage de déchets après enquête publique de février 2014.</p> <p>Risque d'insécurité sur les abords non traités de la carrière .</p> <p>Sacrifice pour 60 maisons de la Gâche sans compter sur le quartier de la Cuiller.</p> <p>La commune doit négocier les prix au préalable.</p> <p>No Communication abusive et décalée sur la notion de recyclage.</p> |
| NO62- BARILLET YOANN  | <p>Espace récréatif de Barraux avec le plateau</p> <p>Bien public non respecté</p>   |
| <p>NO 63-64- M PATRICK ET ME ODILE LANEZ</p> <p>645 ROUTE DE LA GACHE</p> <p>AVIS NON PRECISE</p> | <p>Constat de poussières actuellement subie</p> <p>Demande de précisions des limites actuelles et futures et de la représentation du terrain après exploitation.</p>   |
| NO 65 BOREL DELPHINE  | <p>S'agit il de la dernière extension de carrière ?</p>  |
| <p>NO 66-ME MONIQUE FAYET BARRAUX</p> <p>AVIS DEFAVORABLE</p>                                     | <p>Remise en état de la carrière partielle et insuffisante.</p> <p>Aucun contrôle sur la réhabilitation.</p> <p>Absence de merlons et d'arbres au préalable pour protéger le secteur de la gâche.</p> <p>Nuisances visuelles et olfactives.</p> <p>Demande explication sur la dérogation de 10 m.</p>  |

|   |  |
|---|--|
|   | Absence de cartographie des fronts de carrière et nécessité de disposer de ces éléments en réunion publique.   |
| <p>NO 67- ET NO 68 M ET ME PARENT CHANTAL<br/>ET RENE</p> <p>11 MARS 2016</p> <p>479 RN 90</p> <p>BARRAUX</p> <p>AVIS DEFAVORABLE</p> <p>AVIS DEFAVORABLE</p> | <p>Projet validé par le maire le 14-09-2015.</p> <p>Absence de préoccupation pour les riverains.</p> <p>Période de prolongation trop longue.</p> <p>Après 5 ans la réhabilitation (2011) suite à une extraction en 2006 La réadaptation est encore longue à attendre</p> <p>Demande une nouvelle campagne de mesures par un laboratoire indépendant contradictions relevées et inexactitudes à propos des nuisances sonores.</p> <p>Les avis sont susceptibles d'évoluer</p> <p>Trafic de 125 camions jour</p> <p>Sous estimation de 50% du trafic VP 12000 v/ jour et non 6500 v/ jour</p> <p>Poussières seuil testé base non officielle.</p> <p>Eloignement des maisons de la Gâche 150 m et non 500 m.</p> <p>Absence de protection active du site.</p> |
| <p>69-M BONNETIN P</p> <p>AVIS DEFAVORABLE</p> <p>11 MARS 2016</p>  | <p>Aucune solution ni extension ni fermeture.</p> <p>Faire un dépôt vente de matériaux.</p> <p>Perte de revenus si fermeture éviter décharge.</p>  |

|   |  |
|---|--|
|   | ZAC pourra compenser.  |
| <p>NO 70-- M PHILIPPE THUET</p> <p>11 MARS 2016</p> <p>AVIS DEFAVORABLE</p> | <p>Interrogations sur transit, traitement éliminations.</p> <p>Disparition de documents entre 2 dates rapprochées de consultation.</p> <p>Rapport stockage déchets et vocable recyclage.</p> <p>Fonction déchetterie de la carrière .</p> <p>Anonymat du collectif pour la carrière.</p> <p>La photo ne comprend pas le contexte de la carrière et des hameaux.</p> <p>Nécessité d'avoir un périmètre global d'étude Chapareillan –Barraux.</p> <p>Définition et types de déchets inertes rapport à la réglementation ion. nouvelle filière à Chapareillan .</p> <p>Impact sur la nappe phréatique missions de contrôle à faire réaliser par un organisme indépendant.</p> <p>Impact Lyon Turin à analyser en complément.</p> <p>Patrimoine de la commune à sauvegarder.</p> |
| <p>NO 71-RODIER LOUIS</p> <p>11 MARS</p> <p>AVIS FAVORABLE</p>              | <p>Favorable à la carrière qui est d'intérêt et d'utilité publique</p> <p>Défavorable à l'extension du chômage</p>   |

|   |   |
|---|---|
| <p>ERREUR DU REQUERANT SUR REGISTRE NO 2</p> <p>CLOTURE 1<sup>ER</sup> PARTIE EP</p>  |   |
| <p>2<sup>E</sup> PARTIE ENQUETE PUBLIQUE FIN REGISTRE NO 3</p>  |   |
| <p>NO 72- M LUC GAFFET</p> <p>LE FAYET</p> <p>AVIS DEFAVORABLE</p>  | <p>Utile changement d'habitude de consommation avec des matériaux renouvelables</p> <p>Absence de valeur ajoutée pour la commune ( matière 1ere brute )</p> <p>Autorisation sur 30 ans inadaptée prise en compte des évolutions environnementales et sociétales</p> <p>Autorisation de remblais conduit au doublement de trafic et de nuisances associées</p> <p>Demande de pris en compte pétition sur change .org</p> |
| <p><sup>2</sup>NO 73-- M BERKMECZIN HUSETIN</p> <p>CHAPAREILLAN</p> <p>SALARIE VICAT</p> <p>PAS DE DATE-PAS INSCRIPTION SUR LISTE</p> <p>AVIS FAVORABLE</p> | <p>favorable au projet</p> <p>ne veut pas que la carrière s'arrête en 2017</p>  |
| <p>NO 74-75 BLONDON MARIE ANGE ET DANIEL</p> <p>AVIS FAVORABLE</p> <p>AVIS FAVORABLE</p>  | <p>Licenciement sur site et entreprises sous traitantes</p> <p>Intérêt financier pour la commune</p>  |

|   |   |
|---|---|
| <p>NO 76-BALABAN MICHEL</p> <p>AVIS FAVORABLE</p>   | <p>Nécessité de la carrière pour la matière première</p>  |
| <p>NO 77-NOM ET SIGNATURE ILLISIBLE</p> <p>AVIS DEFAVORABLE</p>                             | <p>Humain moins considéré que bâtiment</p> <p>Poussières cancérigènes</p> <p>Disparition des arbres</p>   |
| <p>NO 78-ML CAVALEC</p> <p>AVIS DEFAVORABLE</p>   | <p>Trop d'espaces verts disparaissent chaque année</p> <p>Trop de poussières et trop de bruit</p>   |
| <p>NO 79-80--BRUNO ET NATHALIE TROMPIER</p> <p>AVIS DEFAVORABLE</p> <p>AVIS DEFAVORABLE</p> | <p>Défiguration du paysage</p> <p>Aucun contrôle des besoins et des quantités extraites</p> <p>Absence de contrôles indépendants</p> <p>En contradiction avec l'avap</p> <p>Respecter la limite des habitations</p> <p>Pas de réaménagement du site et de restitution du territoire aux habitants</p> |
| <p>NO 81--REJANE BRECHET</p> <p>DEFAVORABLE</p>   | <p>Impact négatif pour le patrimoine et le paysage</p> <p>La carrière est dans une zone urbanisée et l'extension sur 30 abs pose question</p>   |
| <p>NO 82-- EVA SOULIE</p> <p>SALARIEE VICAT</p>   | <p>Respect des réaménagements et des normes</p> <p>Dynamise l'économie locale</p>   |

|  |   |
|--|---|
| FAVORABLE  |   |
| NO 83-- MOLLARD ANGELIQUE SALARIEE<br>VICAT<br>FAVORABLE<br>FIN REGISTRE NO 3    | Menace sur emploi en cas de non extension .<br>Site très bien réaménagé   |
| <b>2<sup>E</sup> PARTIE ENQUETE PUBLIQUE</b>                                     |   |
| NO 70-CHRISTOPHE MAITRE 4 <sup>E</sup> REGISTRE<br>16 MARS<br>AVIS DEFAVORABLE   | Etude impact contradiction illisible<br>Pas de mesure de la silice .<br>Comment maitriser les critères de l'arrêté illisible  |
| NO 71 M PIERRE LEROUX<br>RUE DU CHAMP BISSON<br>17 MARS 2016<br>AVIS DEFAVORABLE | Prise en compte et étude de la décote de l'immobilier et durée d'exploitation.<br>Devenir de la voie verte aux abords de la carrière.<br>Demande d'intégration de la sécurité dans le déplacement des Barolins dans des conditions environnementales optimales.<br>Opposition au projet tel que présenté surimposition de nuisances projet Lyon Turin et plateforme LIDL.<br>Absence enquête sur impact pour les Barolins . |
| NO 72 ME ANNE DAMMAME  | Remise en état à effectuer avant le 1er juillet 2016.   |

|   |   |
|---|---|
| <p>18 MARS 2016</p> <p>AVIS DEFAVORABLE</p>   | <p>Négation de l'existence d'une nappe phréatique en contradiction avec étude hydrogéologique.</p> <p>Distance de 1m entre les eaux souterraines et la cote d'extraction est elle suffisante.</p> <p>Pourquoi y a-t-il une zone de renonciation ?</p> <p>Absence de corrélation entre une zone d'extension 2 et son absence de représentation sur la carte.</p> <p>Qu'en est il de la destruction de terres au delà de 30 ans ?</p> <p>Demande de contrôle des matériaux inertes quant à la précision de leur composition effective.</p>  |
| <p>NO 73 ME ISABELLE RIUTORT</p> <p>182 RUE DU CARRE</p> <p>BARRAUX</p> <p>18 MARS 2016</p> <p>AVIS DEFAVORABLE</p> | <p>Projet et périmètre du projet à réétudier</p> <p>Durée de 30 ans exorbitante.</p> <p>Respect du classement du fort et demande de consultation de l'avis de l'ABF</p> <p>Demande d'explication du bilan réaménagements de la carrière depuis 2002</p> <p>Y a-t-il contrôle et indépendance des organismes de contrôle ?</p> <p>Où en est la remise en état prévue avant 2017 ?</p> <p>Demande d'information sur les risques de silicose</p> <p>Risque de glissement, profondeur d'extraction et proximité des habitations de la Gâche</p> <p>Demande des documents de contrôles depuis 2002 et d'information régulière de la population</p> <p>Nature des remblais</p> <p>Inquiétudes sur la mise en œuvre du projet et la qualité du suivi</p> |

|   |  |
|---|--|
|   | <p>Propositions</p> <p>Installation agriculteurs et bâtiments exploitation</p> <p>Demande de liaison cyclable sécurisée entre Barraux et la Gache</p>  |
| <p>NO 74 ME HILLEL LAURENCE</p> <p>37 CHEMIN DES GITES</p> <p>18 MARS 2016</p> <p>AVIS DEFAVORABLE</p>                    | <p>Durée trop longue</p> <p>Quels recours ou solutions en cas de problèmes durant ces années ?</p> <p>Somme versée à la commune et logique d'un grand groupe ou multinationale.</p>  |
| <p>NO 75 ME BALLAND CAMBIER</p> <p>67 RUE DE CHAMP BRISSON</p> <p>BARRAUX</p> <p>18 MARS 2016</p> <p>AVIS DEFAVORABLE</p> | <p>Absence explication et justification d'une durée de 30 ans.</p> <p>Analyse juridique des articles du code de l'environnement.</p> <p>La durée de 30 ans constitue une durée maximale et est double par rapport à la demande de 15 ans initiale en 2002.</p> <p>Inadaptation par rapport aux modes de vie et de travail de plus en plus évolutifs.</p> <p>Inadaptation avec le projet actuel du fort Barraux.</p> <p>Chemin inauguré en juillet 2015 : aucun accord écrit avec le carrier est dans le périmètre d'exploitation de la carrière.</p> <p>Rappel article 512-1 contradiction avec le projet (et avec le PLU)</p> |

|  |   |
|--|---|
|  |   |
| NO 76-PROVENT GERARD<br>CHAPAREILLAN<br>AVIS DEFAVORABLE   | 30 années de concession est inadmissible afin de juger la remise en état.<br>Aucune utilité publique.<br>Demande de contrôle par organisme indépendant pour remise en état et apport de matériaux.                  |
| NO 77- M DUPUIS VINCENT<br>22 ALLEE DES MARTINETS<br>BARRAUX<br>18 MARS 2016<br>AVIS DEFAVORABLE | Demande interruption de l'extension de la carrière.<br>Gain financier au détriment du patrimoine environnemental.   |
| NO 78- ME DACNENBERGHEN F<br>129 AV DE SAVOIE PONTCHARRA<br>19 MARS 2016<br>AVIS FAVORABLE       | Pour extension de la carrière sur le plan financier pour la commune et les emplois.   |
| NO 79-80 ME LAURENCE VENEROSY<br>FRANCOIS PICCHIOTINO<br>154 CHEMIN DES CROSES                   | Achat récent et aucune information sur le projet de la carrière.<br>Enclavement entre zone industrielle et carrière celle-ci à moins de 450m.<br>Non crédibilité des explications de Vicat sur poussières et bruit. |

|   |  |
|---|--|
| <p>BARRAUX</p> <p>19 MARS 2016</p> <p>AVIS DEFAVORABLE</p> <p>AVIS DEFAVORABLE</p>  | <p>Interrogation sur impact santé pour les enfants en bas âge.</p> <p>Droit extraction sur 30 ans est hors normes.</p> <p>Rapport contexte financier et qualité de vie de riverains depuis 30 ans.</p>   |
| <p>NO 81-ME LEBARON ESTELLE</p> <p>112 CHEMIN DE L'EMPEREUR</p> <p>BARRAUX</p> <p>19 MARS 2016</p> <p>AVIS DEFAVORABLE</p>  | <p>Proximité du fort et des maisons riveraines.</p> <p>Demande de contrôles fréquents air et sol .</p> <p>Demande de rubrique et information régulière dans le journal municipal.</p> <p>Demande de mise en place d'une commission spéciale carrier soit créée intégrant des habitants des 2 secteurs la Gâche et la Cuiller pour accès suivi des déchets et contrôle des poussières.</p> <p>Demande de contrôle en inopiné.</p> <p>Demande de financement de cette commission afin de pouvoir faire effectuer des contrôles indépendants.</p> <p>Demande de contrôle suivi de l'arrosage chez Vicat pendant l'extraction.</p> <p>Réduction de la durée du projet et de son périmètre.</p> |
| <p>NO 82-ME CHRISTELLE FLOURY</p> <p>CONSEILLERE MUNICIPALE DE</p> <p>CHAPAREILLAN 19 MARS 2016</p> <p>AVIS DEFAVORABLE</p> | <p>Absence éléments sur le contrôle de la nature des matériaux apportés à effectuer et par un organisme indépendant.</p> <p>Réception de matériaux du Lyon Turin.</p> <p>Aucun calcul d'impact sur la circulation de poids lourds au plan régional.</p>  |

|   |   |
|---|---|
|   | <p>La carrière Vicat réceptionnera et fournira des matériaux au Lyon Turin.</p> <p>Ceci ne figure pas dans le document EVP Lyon Turin.</p>  |
| <p>NO 83+ 22 PERSONNES ASSOCIATION GRAIN DE SABLE -. .</p> <p>22 MARS 2016 ET 22 SIGNATURES</p> <p>22 AVIS DEFAVORABLE</p>    |   |
| <p>NO 106-107--ISABELLE ET YVES PALANQUE</p> <p>LA CUILLER</p> <p>21 MARS</p> <p>AVIS DEFAVORABLE</p> <p>AVIS DEFAVORABLE</p> | <p>Demande de 30 ans exorbitante</p> <p>Demande de limite à 10 ans</p> <p>Redéfinition du périmètre et limite de 500 m du fort</p> <p>Demande de contrôles réguliers et inopinés</p> <p>Demande de communication annuelle du devenir de la carrière dans le journal municipal</p> |
| <p>NO 108-BURILLON PATRICK</p> <p>22 MARS 2016</p> <p>AVIS FAVORABLE</p>  | <p>Exploitation connue</p> <p>Proximité des chantiers</p>   |
| <p>FIN REGISTRE NO 4 -REGISTRE 5</p>  |   |
| <p>NO 109-C CHENE CHAPAREILLAN</p> <p>AVIS DEFAVORABLE</p>  | <p>Absence étude toxicologique.</p> <p>Manque de crédibilité stabilisation des flux de PL entrants et sortants.</p>   |

|   |  |
|---|--|
|   | <p>Destruction écologique du plateau des Bruyères.</p> <p>Déblais pour Lyon Turin.</p>   |
| <p>NO 110-- ME COLETTE PAYEN VIGNE</p> <p>CRETS EN BELLEDONNE</p> <p>ST PIERRE D'ALLEVARD</p> <p>AVIS DEFAVORABLE</p>                                 | <p>Lyon Turin et quantités énormes de stockage pour tunnels avec importants passages de camions.</p> <p>Demande de réduction à 10 ans .</p> <p>Demande de contrôles indépendants et fréquents des déchets nombreux et en inopiné.</p> <p>Demande de Révision et demande de vigilance à propos du rattachement au Lyon Turin.</p> |
| <p>NO 111--ME BEATRICE DA COSTA</p> <p>LA GACHE</p> <p>AVIS DEFAVORABLE</p> <p>24 MARS 2016</p>   | <p>Nuisances avérées et risques pour la santé publique, tant pour la population résidente que pour les visiteurs du plateau.</p> <p>Demande de révision du projet vigilance sur impact pour riverains et enjeux sécurité publique.</p>   |
| <p>NO 112-113- M GRATIER GERARD ET ME GRATIER MARIE JOSE</p> <p>2 CHEMIN CHAPIRON</p> <p>AVIS FAVORABLE</p> <p>AVIS FAVORABLE</p> <p>24 MARS 2016</p> | <p>Les anciens paysans ont vendu des terrains dans l'intérêt général pour la carrière et celui de la commune.</p>  |

|   |  |
|---|--|
| <p>NO 114-- M TRUCHON MICHEL</p> <p>CHEMIN DE COTAGNIER</p> <p>24 MARS 2016</p> <p>AVIS FAVORABLE</p> | <p>Aucune objection à la carrière depuis des années.</p> <p>Quel est le profil des personnes alors que la carrière était là ?</p>  |
| <p>NO 115- M DUIN JEROME</p> <p>ALLEE DES LILAS</p> <p>AVIS DEFAVORABLE</p> <p>25 MARS 2016</p>       | <p>Surface occupée par la carrière adaptée auparavant et espaces de promenade relativement préservés.</p> <p>Nouvelle demande du groupe Vicat démesurée.</p> <p>Impact négatif pollution nuisances pour les habitants de la Gâche.</p> |
| <p>NO 116- ME TRUCHON SOPHIE</p> <p>ROUTE DE ST ANDRE</p> <p>AVIS FAVORABLE</p>                       | <p>Favorable à extension sur 30 ans de la carrière ce qui est important pour les emplois et la commune.</p>  |
| <p>NO 117 FABIANI OLAF</p> <p>25 MARS 2016</p> <p>AVIS DEFAVORABLE</p>                                | <p>Surface occupée par la carrière adaptée auparavant et espaces de promenade relativement préservés.</p> <p>Nouvelle demande du groupe Vicat démesurée</p> <p>Impact négatif pollution nuisances pour les habitants de la Gâche.</p>  |
| <p>NO 118- -NON LISIBLE</p> <p>AVIS FAVORABLE</p>   | <p>Favorable à extension 30 ans : apport d'emploi d'activités économiques dans de nombreux secteurs et dans la commune.</p>  |
| <p>NO 119- NON LISIBLE OK</p>   | <p>Absence de débat moral</p>  |

|   |  |
|---|--|
| AVIS DEFAVORABLE  |  |
| NO 120- -DUPOUX PEYSSON JEANINE<br>CHAPAREILLAN<br>AVIS DEFAVORABLE<br>25 MARS 2016 | Trop grande proximité d'équipements dont scolaires et d'habitat ainsi que du fort Barraux.<br>Danger d'exposition à des microparticules.<br>Argumentation erronée pour les transports dans les 2 sens .<br>Absence de contrôle des déblais sur un site.<br>Saucissonnage déguisé et lié au Lyon Turin. |
| NO 121- PEYSSON JACQUES<br>AVIS DEFAVORABLE<br>25 MARS 2016                         | Opposition à croissance trafic PL dont voies de Chapareillan non adaptées pour cela.<br>Non contrôle des déchets enfouis.<br>Production de particules fines dangereuses.<br>Proximité site de fort Barraux.  |
| NO 122- M-COMET ROLAND<br>AVIS FAVORABLE<br>25 MARS 2016                            | Favorable exploitation et extensions positive des années durant à la vie économique et à la commune de Barraux.  |
| NO 123-- ME BURILLON CHANTAL<br>306 ALLEE DE LA FRETTE<br>BARRAUX<br>AVIS FAVORABLE | Depuis 30 ans à Barraux retombées favorables pour la commune et conscience cependant de nuisances pour les riverains les plus proches.<br>Exploitation bientôt terminée.<br>Demande exigences pour remise en exploitation.   |

|   |  |
|---|--|
| 25 MARS 2016  |  |
| NO 124- ME VIENNOT MYRIAM<br><br>25 MARS 2016<br><br>AVIS DEFAVORABLE                   | Disparition croissante de terres agricoles.<br><br>Emplois aussi à créer dans le domaine agricole (demande de maraichers et d'éleveurs).   |
| NO 125--M PHILIPPE THUET<br><br>25 MARS 2016<br><br>DEFAVORABLE                         | <p>Risque de suffusion et de mouvements de terrain avec impact sur 305 personnes (source diagnostic territorial 2010*PPRN-DICRIM).</p> <p>Contradiction avec le SCOT sur zone à enjeux agricoles forts.</p> <p>Eau et nappe phréatique contradictions Vicat et CGPF et risque de lessivage pour les déchets et risques de pollution pour nappes et cours d'eau.</p> <p>Ressource en eau souterraine du Grésivaudan.</p> <p>Rapport inquiétant entre eau et déchets inertes.</p> <p>Inquiétudes sur poussières et devenir de l'eau pompée</p> <p>Remarques sur la salle trop petite de la réunion publique du 16 mars et la nécessité de rester dehors puis de partir pour une cinquantaine de personnes.</p> |
| NO 126-M P BONNET<br><br>14 CHEMIN DU REPLAT<br><br>BARRAUX<br><br>CONSEILLER MUNICIPAL | <p>Interrogation sur proposition du groupe Vicat et projet de réaménagement partiel mais partenarial de vergers avec association sur 5000m2.</p> <p>Interrogation sur les parcelles d'accès agricole et de chemins de promenade.</p> <p>Documents photos images 3D de propositions de réaménagement de voies cyclables ou de sécurisation</p>  |

|   |  |
|---|--|
| AVIS NON PRECISE  | <p>piétonne.</p> <p>Proposition de consultation de la SAFER.</p> <p>Demande de restitution des terres à la commune après exploitation .</p> <p>Demande explication sut suivi d'exploitation 3 ans après extraction par le carrier le terrain.</p> <p>Demande de concertation de la CLI HT Grésivaudan.</p> <p>Demande de mise en place d'un tracé piste cyclables adapté aux frais de la Ste Vicat en compensation d'une dévalorisation certaine (montage photos).</p> |
| FIN REGISTRE NO 5   |  |
| <p>NO 127-128---M ET ME MERIZZI</p> <p>97 ALLEE DE LA PERRIER E</p> <p>AVIS FAVORABLE</p> <p>AVIS FAVORABLE</p> | Sauvegarde emploi retombées économiques et financières.  |
| <p>NO 129- -ME MONIQUE FAYET</p> <p>26 MARS 2016</p> <p>AVIS DEFAVORABLE</p>                                    | <p>Etude Géolithe étudie la stabilité quand le plateau est creusé.</p> <p>Or poussée transversale possible après remblai.</p>  |
| 130-A BARTHEZ   | Etude du plateau en cas de remblai de déchets avec risque de poussée transversale  |

|  |  |
|--|--|
| AVIS DEFAVORABLE   |  |
| <p>NO 131-M CHRISTOPHE MAITRE</p> <p>238 RUE DES HAUTS DE LA GACHE</p> <p>26 MARS 2016</p> <p>AVIS DEFAVORABLE</p>           | <p>Rien ne conclut à impact sanitaire évalué sur nos enfants.</p> <p>Risques sanitaires se trouvent être sous-évaluées or classique le faire.</p> <p>Etude effectuée ne permet pas de capter les PM 10 et les PM2.5.</p> <p>Contradiction avec les normes 14001.</p> <p>Alerte sur proximité école maternelle.</p> <p>Inexactitude des documents fournis sur les distances Google Map et Groupe Vicat.</p> <p>Proposition de réalisation à plusieurs périodes de l'année à des endroits adaptés.</p> <p>Croisement avec éloignement des riverains ni quantifié ni valeur limité légale.</p> <p>Demande de tierce expertise demande de nouvelle ERS.</p> <p>Demande de mesures plusieurs fois par an à chaque changement de saison.</p> <p>Demande de CLIS.</p> |
| <p>132-133-- -M ET ME BILLION</p> <p>285 RUE DE CLESSANT</p> <p>CHAPAREILLAN</p> <p>26 MARS 2016</p> <p>AVIS DEFAVORABLE</p> | <p>Rapport direct avec le Lyon Turin.</p> <p>Estimations chiffrées et impact sanitaire rendu en agricole dangereux.</p> <p>Proposition étude toxicologique sur les secteurs de Barraux et Chapareillan.</p>  |

|  |   |
|--|---|
| AVIS DEFAVORABLE   |   |
| 134---M FONTAINE EMERIC<br>53 ROUTE DE BARRAUX<br>CHAPAREILLAN<br>26 MARS 2016<br>AVIS DEFAVORABLE     | Nature et risques des déblais.<br>Liaison directe avec le Lyon Turin.<br>Absence de prise en compte et de calculs des circulations.<br>Proposition rétrospective Enquête publique conjointe avec le Lyon Turin.<br>Proposition de regroupement des différentes unités du groupe Vicat sur ce secteur. |
| 135--- ME FONTAINE CHRISTEL<br>53 ROUTE DE BARRAUX<br>CHAPAREILLAN<br>26 MARS 2016<br>AVIS DEFAVORABLE | Absence de prise en compte des risques sanitaires pour les riverains selon ARS<br>Absence de prise en compte des impacts sanitaires de la circulation des PL <sup>42</sup> inhérents au développement de la carrière.   |
| 136---M -FOSTIER PATRICK<br>73 RUE DE LA CORVAT<br>BARRAUX   | La carrière nous permettra de sauver nos emplois .  |

---

<sup>42</sup> Poids lourds

|  |   |
|--|---|
| <p>26 MAR 2016</p> <p>AVIS FAVORABLE</p>   |   |
| <p>137-138- M DESCAILLOT AURELIEN</p> <p>ME REY MYRIAM</p> <p>162 RUE DU BAC</p> <p>26 MARS 2016</p> <p>AVIS DEFAVORABLE</p> <p>AVIS DEFAVORABLE</p> | <p>Lors achat en 2014 et une réunion nouveaux arrivants calme de la Gâche évoquée en raison de la fermeture de la carrière.</p> <p>Nouvelle opposée par information voisin en février 2016 et CR réunion de quartier peu clair en janvier 2016. Or au final le projet existe depuis 2011.</p> <p>Documents au coup par coup dans enquête publique<sup>43</sup>.</p> <p>Durée de 30 ans en dehors du temps des élus et souvent des habitants, comme la profondeur, l'extension de 18ha ,proximité des habitations et du fort.</p> <p>Notions de valeur indicatives maximales et d'éventuel futur grand projet.</p> <p>Absence d'estimation claire du trafic 135 camions sans expliquer les rotations. insécurité sur les routes et bris de pare-brise en raison camions jamais bâchés.</p> |
| <p>139-PASQUALE GILLES</p> <p>AVIS DEFAVORABLE</p>   | <p>on ne tient pas compte du fort qui est classé.</p> <p>Traitement différent des habitants et du carrier dans les règles ou interdications de construire</p>   |
|  |   |
| <p>140--M DOMINIQUE BARILLET</p> <p>328 RUE DES HAUTS DE LA GACHE</p>  | <p>Non respect de la parole collective des membres du conseil municipal antérieur.</p> <p>Journal municipal de 2011 contexte agrandissement non évoqué.</p>   |

<sup>43</sup> Étude Geolithe complémentaire et avis des PPA .

|   |  |
|---|--|
| <p>26 MARS 2016</p> <p>AVIS DEFAVORABLE</p>   | <p>Proximité de la carrière et creusement à proximité<sup>44</sup>.</p> <p>Risques de glissement et risque sismique non signalés dans le document Vicat .</p> <p>Risques nappe phréatique à proximité 1m non pris en compte</p> <p>Absence entretien des chemins pour accès agriculteurs</p> <p>Demande de la carrière à 500 m des habitations</p>   |
| <p>141---ME THERESE BARILLET <sup>45</sup></p> <p>328 RUE DES HAUTS DE LA GACHE</p> <p>26 MARS 2016</p> <p>AVIS DEFAVORABLE</p> | <p>Carrière exploitation intensive uniquement depuis 2002.</p> <p>Confusion vielle Gâche et Gâche pour établissement des distances or en fait la distance est de 75 m et non 500 m .</p> <p>Zone inconstructible PLU à proximité.</p> <p>Nuisances poussières de mars à octobre en moyenne.</p> <p>Déchetterie non précisée auparavant.</p> <p>Présence de sources et de patrimoine hydraulique non pris en compte.</p> <p>Absence aménagement accès de la carrière et de sécurisation sur la D1090.</p> |

---

<sup>44</sup> Photos 23 et 24 mars 2016 transmises.

note documents et photos remis i <sup>45</sup>

|  |   |
|--|---|
|  | <p>Accès non sécurisés.</p> <p>Normes iso non respectées.</p> <p>Circulation de 125 camions journaliers depuis 2002.</p> <p>Contradiction avec AVAP et covisibilité.</p> <p>Demande de la carrière à 500 m des habitations</p>  |
| <p>142---ME FIALHO PATRICIA</p> <p>95 IMPASSE DES HAUTS DE LA GACHE</p> <p>BARRAUX</p> <p>26 MARS 2016</p> <p>AVIS DEFAVORABLE</p> | <p>Proximité de la carrière et nuisances dont poussières.</p> <p>Copies de pages internet sur les conséquences de certains types de poussières et principe de précaution.</p> <p>Demande application du principe de précaution.</p> <p>Demande au maire et préfet d'appliquer le principe de précaution en référence à article 5 de la charte l'environnement.</p> <p>(mesures provisoires et proportionnées).</p> <p>Avis défavorable à agrandissement de la carrière.</p> |
| <p>143---MR FIALHO UMBERTO</p> <p>95 IMPASSE DES HAUTS DE LA GACHE</p> <p>26 MARS 2016</p>   | <p>Dernière maison à proximité de la carrière.</p> <p>Quintuplement di volume des poussières depuis 4 ou 5 ans, suite à non protection es vents venant de Chapareillan en raison évolution de la carrière.</p>  |

|   |   |
|---|---|
| AVIS DEFAVORABLE REFUS CATEGORIQUE  | Impact sanitaire.<br><br>Localisation au cœur d'une zone d'activité et non plus résidentielle   |
| 144---PIERRE LEROUX<br><br>CHAMP BUISSON<br><br>BARRAUX<br><br>26 MARS 2016<br><br>AVIS DEFAVORABLE | Impact sur autres quartiers et sur les cultures vivrières.<br><br>Réchauffement climatique et impact.<br><br>Evolution des vents .<br><br>Demande de contrôle de la qualité de l'air et de la mise en place de capteurs et d'analyser les particules invisibles de façon régulière et avec publication des résultats. |
| NO145- MELAURENCE WINDELS<br><br>QUARTIER DE LA CHAILLE<br><br>26 MARS 2016<br><br>AVIS NON PRECISE | Fonction de pare vent et de pare bruit de la colline.<br><br>Nuisances sonores et de poussières.<br><br>Proposition<br><br>Créer des emplois en installant la fibre optique serait aussi gérer les intérêts économiques de la commune.  |
| 146-- M PATRICK BOURDAIS<br><br>CHAPAREILLAN  | Risque de maladie de silicose pour les villages à proximité.<br><br>Inexactitudes et émission à propos du trafic de véhicules et le rapport au Lyon -Turin.<br><br>Risques lies aux émanations diesel.  |

|   |  |
|---|--|
| AVIS DEFAVORABLE ET OPPOSITION AU PROJET  | Destruction écologique du plateau des Bruyeres.<br>Dangerosité des dangers de déblais suite à leur composition supposée.   |
| 147--MR MARCEL CHARRAT<br>IMPASSE DES HAUTS DE LA GACHE 26 MARS<br>AVIS NEUTRE    | Source vérifiée par un soucier M Touvard .<br>Met son jardin à disposition pour vérifier le contexte.<br>Une rivière souterraine provenant de la chartreuse passant par le plateau des bruyères et fort Barraux rejoint ensuite l'Isère. |
| 148--MR GERARD FILLOL<br>ANCIEN EMPLOYE MUNICIPAL                                 | Sources à débit variable ainsi que dans la propriété voisine.<br>Alimentation par un lac noir lac souterrain sous le Granier.<br>Lac intérieur sur le plateau des Bruyeres.<br>Précédent glissement de terrain au dessus des Crozes      |
| 149- M PHILIPPE MARTIN<br>CHEMIN DE LA BIOLA TOTAL 149-- AU TOTAL SUR 6 REGISTRES | Témoignage de lac souterrain connu de façon ancestrale.  |
| M BERNARD DALMAS<br>CHEMIN DE LA COURIA   | Eboulement important autour de sa maison en 1977 avec écoulement d'eau pendant plusieurs années.<br>Puis éboulement sur les champs au dessus des Crozes .<br>Autre sourcier m Boget a détecté la présence d'une veine.                   |

|                                      |   |
|--------------------------------------|---|
|                                      | Un ruisseau coule toute l'année au dessus des Crozes .il y a bien de l'eau sur et sous le plateau.  |
| TOTAL 150-- AU TOTAL SUR 6 REGISTRES | <p>Total 150-plusieurs personnes s'étant exprimées plusieurs fois et pétition incluse</p> <p>Avis favorable 27%</p> <p>Avis défavorable : 64 %</p> <p>Avis neutre ou non précisé 9%</p> <p>Remarque la pétition ne fait pas varier la tendance pas davantage que les avis plusieurs fois formulés par une dizaine de personnes dans ce cas la tendance défavorable atteint 55 % et avis favorable 33% .</p> |

#### AVIS CE SUR OBSERVATIONS ECRITES <sup>46</sup>

*Quelques personnes évoquent des nuisances à présent atténuées suite à l'intervention de la STE VICAT La plupart des requérants évoquent des nuisances qu'ils ne peuvent subir en raison de leur localisation et semblent ainsi privilégier l'intérêt général.*

*6 registres ont été consacrés tout au long de l'enquête afin de recueillir les observations écrites des requérants.*

*Certaines personnes sont venues plusieurs fois et ont fait des observations<sup>4</sup> à 5 fois pour un certain nombre d'entre elles ou de façon groupée.*

*Les responsables ou membres d'associations ont signé au titre d'une association.*

*Les points abordés sont le plus souvent :*

*-Une inadéquation aux besoins en particulier dans la cas de nouveaux modes de construction alternatifs, et d'objectifs de décroissance sur lesquels nous n'avons pas à nous prononcer ici .*

<sup>46</sup>les observations écrites on été traitées globalement, mais analysées au cas par cas et intégrées dans des propositions du CE ou du carrier .

*S'agissant des modes de construction ou de gestion des infrastructures, quelques inexactitudes sur l'usage des produits dont certains seront encore utiles voire indispensables éventuellement en moins grande quantité.*

*-La nécessité de faire appel à des bureaux d'études indépendants et d'effectuer des mesures en inopiné. ceci est parfaitement recevable et est susceptible d'être mis en place même s'il s'agit souvent de bureau d'études spécialisés, en nombre d'ailleurs parfois limité.*

*-Les aspects financiers*

*Ces aspects nous regardent indirectement et des ratios existent<sup>47</sup>. Cependant la somme présentée est sur le plan de la valeur absolue, relativement modérée<sup>48</sup>, et en valeur relative modeste aussi .*

*Peu de requérants n'ont abordé les équilibres financiers et les contraintes d'une commune, les revenus de la carrière neutralisant de fait une hausse d'impôts pour les citoyens eux-mêmes.*

*-Les aspects liés au paysage et le temps long de la reconstitution*

*Ceci est parfaitement exact. les premiers intéressés comme les agriculteurs ne le vivent pas de la même façon et le rapport à l'économie agricole est d'une certaine façon absent à l'exception des remarques d'un conseiller municipal.*

*-La notion de rendu du paysage et du plateau est sensible et est utile à considérer d'autant que le vaste plateau est prioritairement vécu comme un espace public à disposition de tous pour des temps de récupération et de loisirs.*

*Des personnes ont suggéré la mise en place de nouveaux rideaux d'arbres en même temps que des PPA chambre d'agriculture semblent être opposés à cela.*

*A priori les alignements prévus devraient être suffisants en général même si certains aspects comme la covisibilité avec le fort et la vue lointaine à partir de certains hameaux topographiquement en situation nettement plus élevée ne pourraient aisément en atténuer le contexte*

---

<sup>47</sup> Redevance des mines

<sup>48</sup> si l'on considère le CA et les potentialités.

*l'exploitation en dent creuse est le moyen le plus adapté pour l'impact visuel en même temps que la remise en état plus brève que prévue de 3 ans par exemple à proximité du fort .*

*Protection du site et des abords*

*Des améliorations peuvent être faites en particulier la sécurisation des accès des sites d'exploitation .*

*(Conseil départemental)*

*-La décote immobilière.*

*Celle ci ne semble pas être vérifiée à ce stade . Elle sera neutralisée par les aménagements futurs prévus de la zone d'activité et de nombreuses solutions de mise en en valeur existent.*

*Les affichages et les démarches avec les medias , qui tiennent tout naturellement lieu d'alerte et d'information , sont susceptibles au final d'engendrer un processus durable de décote involontairement .*

*Certaines personnes ont fait des propositions de liaison entre le plateau et le hameau de la Gâche ou la mise en place de pistes cyclables sécurisées ici ou là.*

*La décision appartient strictement à la commune ou à l'intercommunalité ou au Conseil départemental.*

*La question des particules fines est la plus préoccupante d'autant qu'on ne peut les mesurer et que l'on en connait encore imparfaitement les conséquences selon les taux relevés .une vigilance particulière est à mettre en place à ce stade.*

*Une pétition présentée par grain de sable a obtenu 22 signatures .*

33-LES OBSERVATIONS PAR COURRIER OU EMAILS TRANSMIS A LA DDPP OU EN MAIRIE

|  |
|--|
|  |
|--|

De nombreux courrier comprenaient des double envois.

Différentes personnes ont fait des observations orales, écrites (sur le registre)ou par courrier.

Une association est intervenue par courrier avec une pétition.

Les courriers des deux FRAPNA ont été reçus par la mairie ou la DDPP de façon semblable.

De nombreuses homonymies sont perceptibles

Dans la rubrique courrier, les pétitions ont été comptées à part.

En l'absence de date, la date de réception en mairie sur les enveloppe a été prise en compte .

| <b>OBSERVATIONS PAR COURRIER OU MAILS<br/>TRANSMIS A LA DDPP OU A LA MAIRIE</b>                           |  |                                      |
|---|--|--------------------------------------|
| <b>NOM PRENOM ADRESSE</b>   | <b>OBSERVATIONS REMARQUES RECOMMANDATIONS</b>  | <b>AVIS</b>                          |
| 01-02 GILLES ET MARIE PIERRE BERCHE<br><br>323 RUE DES HAUTS DE LA GACHE<br><br>BARRAUX<br><br>28 FEVRIER | Concernés par l'extension et la zone de travaux.<br><br>Opposition à ce projet susceptible avoir des nuisances sur sante<br>physique<br><br>et mentale.<br><br>Dévalorisation du patrimoine, bruit, poussières, impact sur le paysage. | AVIS DEFAVORABLE AVIS<br>DEFAVORABLE |

|   |  |                  |
|---|--|------------------|
|   | <p>En contradictions avec le DICRIM de 2015.</p> <p>Plan de parcelles joint.</p> <p>Propriété en limite du tracé</p> <p>Nuisances graves (poussières bruit)</p> <p>Impact négatif sur paysage.</p> <p>Dévalorisation immobilière.</p> <p>Risques de glissement de terrain.</p> |                  |
| <p>03 CHANDIOUX ERIC</p> <p>384 ALLEE BEAUREGARD</p> <p>BARRAUX</p> <p>ABSENCE DE DATE</p> <p>29 FEVRIER 2016</p> | <p>Absence de garantie de contrôle des déchets inertes</p> <p>Aucun contrôle de garantie de réaménagement</p> <p>Impact sonore susceptible être supérieur en raison de la disparition de la colline écran</p> <p>Impact environnemental et patrimonial négatifs.</p>           | AVIS DEFAVORABLE |
| <p>04-ENTREPRISE DE BERNARDI</p> <p>CHIGNIN</p> <p>1<sup>ER</sup> MARS 2016</p>                                   | <p>Important pour pérennité activité économique et entreprises.</p> <p>Chantiers Grésivaudan combe de Savoie et Chambéry.</p>  | AVIS FAVORABLE   |
| <p>05 VETTIER PATRICK</p> <p>135 ALLEE RENEVIER</p>   | <p>Absence de nuisances visuelles ou sonores.</p> <p>Bonne planification de reboisement.</p>   | AVIS FAVORABLE   |

|   |   |                       |
|---|---|-----------------------|
| <p>BARRAUX</p> <p>2 MARS 2016</p>   | <p>Impact de la TP pour le tissu associatif.</p>  |                       |
| <p>06-CROUZET CHRISTIAN</p> <p>PONTCHARRA</p> <p>2 MARS 2016</p> <p>GEOLOGUE</p>            | <p>Nuisances classiques.</p> <p>Alea nul de glissement du substrat sableux.</p> <p>Qualité des produits avec galets roulets et matériaux concassés.</p> <p>Nappe sous-jacente d'argiles à caractère protecteur pour inondation .</p> <p>Préexistence d'un talus depuis 40 ans lors de la construction A 41.</p> | <p>AVIS FAVORABLE</p> |
| <p>07- D PIZZATO DIDIER</p> <p>ENTREPRISE COMPTOIR DE LA FABRICATION</p> <p>2 MARS 2016</p> | <p>Unique carrière avec adaptation au type de béton avec critères normatifs et qualitatifs.</p> <p>Eloignement et pollution.</p> <p>Nécessite de pérennité économique et technique.</p>   | <p>AVIS FAVORABLE</p> |
| <p>08-MEURIER CLAUDE</p> <p>2 MARS</p>  | <p>Demande de remise en état en terrains agricoles.</p>   | <p>AVIS NEUTRE</p>    |
| <p>09-RAMOS THIERRY TRANSPORTS</p>  | <p>Importance économique emplois, clients réguliers.</p>  | <p>AVIS FAVORABLE</p> |

|   |  |                       |
|---|--|-----------------------|
| <p>ST PIERRE D'ALBIGNY</p>  | <p>Chantiers Grésivaudan et combe de Savoie.</p> <p>Extension indispensable.</p> <p>Professionalisme.</p> <p>Qualité des aménagements.</p> <p>Accroissement des distances de PL en cas de non extension.</p> |                       |
| <p>10--FRANCK CORTIL</p> <p>ENTREPRISE</p> <p>BARRAUX</p> <p>3 MARS 2016</p>  | <p>Absence de gêne.</p> <p>Bonne conception et utilisation de la carrière.</p> <p>Qualité de la reconstitution du milieu .</p>   | <p>AVIS FAVORABLE</p> |
| <p>11-GENOUX MARJORIE</p> <p>VICAT Professionnelle.</p> <p>PONTCHARRA</p>     | <p>Cout environnemental élevé si allongement des distances de transport.</p>   | <p>AVIS FAVORABLE</p> |
| <p>12-ROJON FREDERIC</p> <p>ENTREPRISE</p> <p>LA GACHE</p> <p>3 MARS 2016</p> | <p>Création emplois directs et indirects.</p> <p>Impact financier.</p> <p>Qualité des zones réaménagées.</p> <p>Absence impact environnemental.</p>  | <p>AVIS FAVORABLE</p> |

|  |  |                                  |
|--|--|----------------------------------|
|  | Utilisation pour tous types de constructions.  |                                  |
| 13-- BOUFFET OLIVIER<br>LA CUILLER<br>71 CLOS MERLET<br>BARRAUX      | Absence de nuisances sonores ou de poussières<br>Visite de la carrière Vicat effectuée<br>Constat de sérieux et de professionnalisme<br>Qualité de la reconstitution et respect écologique<br>Géologie favorable et absence de risques | AVIS FAVORABLE                   |
| 14-15-M ME SCOLASTICA<br>19 RUE MAURICE REY<br>LA ROCHETTE<br>3 MARS | Importance de la carrière pour activités et emplois.<br>Fragilisation du marché BTP et éloignement des carrières fournissant matériaux comparables.<br>Inquiétude des salariés.<br>Caractère utilité publique.                         | AVIS FAVORABLE<br>AVIS FAVORABLE |
| 16--DI FALCO SYLVAIN<br>111 ALLEE DES MARAIS<br>3 MARS               | Proximité du fort et de la carrière.<br>Absence totale de contraintes liées à la carrière.<br>Intégration au site et respect de l'environnement.<br>Qualité et clarté des explications.<br>Impact financier favorable à la commune.    | AVIS FAVORABLE                   |

|   |   |                |
|---|---|----------------|
|   | Impact important sur emplois.   |                |
| -17--FLEURY KATY<br>47 IMPASSE DE TRE GRASSET<br>73800 LAISSAUD     | Inquiétude si restriction activités ou fermeture carrière Vicat de Barraux.<br><br>Caractère utilité publique Sous-traitance Respect de l'environnement.  | AVIS FAVORABLE |
| 18-JEREMY CADOUX<br>4 MARS 2016                                     | Bonne gestion de la carrière.<br><br>Bien (public) nécessaire à l'emploi et 'économie .   | AVIS FAVORABLE |
| 19-DACNENBERGHEN SOPHIE<br>43 RUE DU FORT<br>BARRAUX<br>4 MARS 2016 | Carrière très bien entretenue.<br><br>Mise à disposition par Vicat d'un chemin de jogging.<br><br>Aménagements de qualité et respect du paysage.<br><br>Mise à disposition gratuite de 2 m3 par an.<br><br>Importance pour salaires et familles dans domaines diversifiés.<br><br>Mise à disposition pour agriculture des zones naturelles et zones réaménagées.<br><br>Gestion directe et entretien en tant qu'employée communale et constat de peu de poussières.<br><br>Agriculteurs favorables. | AVIS FAVORABLE |

|   |   |   |
|---|---|---|
| <p>20---M CADOUX JEROME</p> <p>4 MARS 2016</p>  | <p>Qualité des aménagements.</p> <p>Crainte de perdre emploi induit et situation économique générale difficile.</p>   | <p>AVIS FAVORABLE</p>                       |
| <p>21-22-- M GEORGES ET NELLY BEROUD</p> <p>CHALLES LES EAUX</p> <p>10 MARS 2016</p>            | <p>Ancien riverain habitant à Chapareillan . a priori gêne limitée.</p> <p>Nombreux emplois directs et indirects.</p>   | <p>AVIS FAVORABLE</p> <p>AVIS FAVORABLE</p> |
| <p>-23- M RAPHAEL CADOUX</p> <p>10 MARS 2016</p> <p>PAS ADRESSE</p>                             | <p>Economie de déplacements pour la gestion des chantiers</p> <p>Qualité des réaménagements.</p> <p>Aménagement piste cyclable car moindre pente.</p>   | <p>AVIS FAVORABLE</p>                       |
| <p>24----M MENECHETTI GREGOIRE</p> <p>ST MAXIMIN</p> <p>ABSENDE DATE</p> <p>COURIER 11 MARS</p> | <p>Favorable extension afin de pérenniser emplois en raison aussi d'engagements financiers et de responsabilités familiales.</p> <p>L'opposition de certains habitants est sans doute liée à la méconnaissance de cette carrière.</p> | <p>AVIS FAVORABLE</p>                       |
| <p>25-AUGUSTIN CADOUX</p> <p>11 MARS 2016</p> <p>PAS ADRESSE</p>                                | <p>Excellente remise en état des parcelles.</p> <p>Un employé dédié à arrosage.</p>   | <p>AVIS FAVORABLE</p>                       |

|  |  |  |
|--|--|--|
| <p>26---M SOMMARD CHRISTIAN</p> <p>11 MARS 2016</p> <p>GRESIVAUDAN</p>   | <p>Caractère utilité publique de la carrière.</p> <p>Fourniture sur place de nombreux matériaux de construction.</p> <p>Restriction des déplacements et de la pollution induite si ravitaillement plus loin.</p> <p>Inadapté d'en créer une autre.</p> <p>Bonne qualité de restitution des terrains aux agriculteurs après utilisation.</p>  | <p>AVIS FAVORABLE</p>  |
| <p>27--FEDERATION DU BATIMENT ET<br/>DES TRAVUX PUBLICS DE SAVOIE</p> <p>-M RENE CHEVALIER PRESIDENT</p> <p>10 MARS 2016</p> | <p>Epuisement gisement en 2017.</p> <p>Maintien nombreux emplois pour agglomération de Chambéry et les combes de Savoie.</p> <p>Important pour viabilité économique de certains chantiers.</p> <p>Evacuation et valorisation de matériaux et de déblais inertes avec pétition de 20 noms ou établissements.</p> <p>Pétition 31 personnes.</p> <p>Intérêt général.</p> <p>Acteur important économie locale non délocalisable.</p> | <p>AVIS FAVORABLE</p> <p>AVIS FAVORABLE + 31 avis favorable reportés sur listing carrière global</p> |

|   |   |                |
|---|---|----------------|
|   |   |                |
| 28--M JULIEN BRECHET 30<br>11 MARS 2016               | Bonne qualité des réaménagements de la carrière.  | AVIS FAVORABLE |
| 61--Me ROJON SUZY<br>11 MARS<br>PAS ADRESSE           | Photos sur les réseaux peuvent inquiéter.<br>Il faut imaginer la remise en état dans le sens de celle actuellement.<br>Important sur le plan économique et pour la commune de Barraux.  |                |
| 29--M DOMINIQUE DELORME<br>UNICEM<br>11 mars          | Carrière de Barraux est un élément essentiel du maillage via des circuits courts pour l'approvisionnement de la vallée du Grésivaudan, le secteur de Chambéry et le nord de Grenoble.<br>Importance de la visibilité sur longue période exploitation.<br>Répond au cadrage des carrières approuvé par état en février 2013. | AVIS FAVORABLE |
| FIN 1ERE PARTIE ENQUETE<br>PUBLIQUE                   |   |                |
|   |   |                |
| 30-- M OBEROSLER JEAN CLAUDE<br>PONTCHARRA<br>14 mars | L'extension ne va rien changer au contexte des riverains qui fréquentent régulièrement la carrière.<br>Aucune plainte, n'a jamais été enregistrée.  | AVIS FAVORABLE |
| 31--M AUDERMATIE DENIS                                | VICAT emploie de nombreuses personnes de la vallée. Essentiel pour le devenir de  | AVIS FAVORABLE |

|   |  |                |
|---|--|----------------|
| LAISSAUD  | ces familles.  |                |
| 32-- M MATHIEU MAINFIER<br>SOUS TRAITANT<br>BARRAUX<br>15 MARS 2016 | Travail de très grande qualité sur le site.  | AVIS FAVORABLE |
| 33- M BENJAMIN HOUILLON 15<br>MARS 2016                             | Agrégats indispensables pour construire des logements .Grande qualité des aménagements sur le site.                                    | AVIS FAVORABLE |
| 34-- M-ANDY ZAPPIA  | Qualité des réaménagements.<br><br>Grand professionnalisme Vicat.<br><br>Sentiment de sécurité et bien être sur place quand réaménagé. | AVIS FAVORABLE |
| 35-ME BLANCHOD CATHERINE<br>15 MARS 2016                            | Exploitante agricole.<br><br>Exploite depuis 34 ans et aucune gêne.  | AVIS FAVORABLE |

|  |   |                         |
|--|---|-------------------------|
| <p>36-M BLANCHOD JEAN<br/>PIERRE</p> <p>EXPLOITANT VINICOLE</p> <p>73 800 LES MARCHES</p> <p>15 MARS 2016</p>                | <p>Exploitant sur partie les bruyères</p> <p>Absence totale de nuisances</p>  | <p>AVIS FAVORABLE</p>   |
| <p>37-M THIERRY FERNANDEZ<br/>RESPONSABLE</p> <p>EXPLOITATION CARRIERE</p> <p>15 MARS 2016</p> <p>CARRIERE VICAT BARRAUX</p> | <p>Travaux exécution afin éviter éboulement en raison travail sur absence de front de taille droit.</p> <p>Moyens mis en œuvre afin éviter poussières selon les différents cas de figures.</p> <p>Nombreux éléments du paysage restitués ou recréés.</p>                        | <p>AVIS FAVORABLE</p>   |
| <p>38-- M NICOLAS COLOMB</p> <p>15 MARS 2016</p>   | <p>Qualité de réaménagement du site .</p> <p>Important pour qualité des produits et développement économique.</p>   | <p>AVIS FAVORABLE</p>   |
| <p>39--SERTPR</p> <p>ST ALBAN DE LEYSSE</p> <p>PIERRE YVES BERNARD</p> <p>16 MARS 2016</p>                                   | <p>Entreprise d'une centaine de salariés qui intervenait en Savoie de Chambéry à Albertville.</p> <p>Fret retour de déblais.</p> <p>Compétitivité avec exploitation sur 30 ans.</p> <p>Approvisionnement en matériaux Ain et plaine de Bièvre en cas de non renouvellement.</p> | <p>AVIS FAVORABLE</p>   |
| <p>40---ME LAURENCE<br/>CHAPEROT</p> <p>37 RUE DE LA SAVOYARDE</p>   | <p>Dégradation des paysages et de l'environnement irréversibles et du fort.</p> <p>Lien direct projet Lyon Turin pour le transport des matériaux afin d'alimenter le Lyon Turin .</p>   | <p>AVIS DEFAVORABLE</p> |

*AVIS DU CE*

*La plupart des courriers remis en mairie ou à la DDPP présentaient un avis majoritairement positif, composé de plusieurs arguments, ou d'une simple phrase.*

*Les points les plus fréquemment évoqués portaient sur*

*La bonne gestion sur le plan environnemental, souvent contestée pourtant aussi dans d'autres observations*

*La confiance dans le groupe Vicat de la part de personnels et professionnels mais aussi d'habitants.*

*Sur le plan économique la nécessité de maintenir cette activité prioritairement tant pour les salariés, les chefs d'entreprise que l'ensemble des familles qui sont liées à cette activité.*

*Les remarques provenaient de lieux différents sur les 3 départements.*

*On observe une certaine opposition entre le monde du travail et du développement économique et un autre concept de vie lié à la stabilisation des activités, à la décroissance, à une alternative de projets conçus autrement.*

*Dans certains cas on observe une opposition entre les Barrolins de longue date ou de souche et les nouveaux arrivants ... installés pourtant depuis quelques années pour certains d'entre eux. .*

*Des préconisations de prudence, des demandes sont effectuées, dont le carrier a eu connaissance de son côté.*

*Une pétition a effectué une analyses et des demandes très précises.*

|                                       |
|---------------------------------------|
| 34-LES PETITIONS PAPIER HORS REGISTRE |
|---------------------------------------|

Des pétitions papier ont été mises en place durant les mois de février et mars 2016 et comptent au total 1576 signataires .les chiffres ont été validées par les responsables du collectif ou de la STE Vicat<sup>50</sup> .

|   |
|---|
| 341-la pétition du collectif opposé à la carrière |
|---|

Cette pétition dont une partie a été remise dès le 11 mars au CE a regroupé au total 527 personnes dont 420 locaux regroupant par ce terme les communes de Barraux Pontcharra Chapareillan la Buissière et correspondant au code postal 38 530.

- La pétition présente un format paysage.
- Le texte de cette pétition insiste sur les points suivants :
- L'extension de la carrière,
- La limité d'exploitation par rapport au fort et aux maisons,
- La profondeur maximale éventuelle,
- Le stockage des matières inertes
- La durée d'exploitation,
- Le calcul estimatif des matériaux extraits sur 30 ans
- L'impact sur le paysage
- La croissance des risques et des nuisances pour l'ensemble de la population du haut Grésivaudan
- Les différentes feuilles composant la pétition étaient ainsi renseignées par 5 rubriques : nom  
prénom commune email signature

- La demande porte sur l'annulation du projet ou a minima sur une nouvelle étude de type réexamen du projet.

342- la pétition transmise par le groupe Vicat

L'une favorable à la carrière et regroupant 1000 personnes remise en mains propres en mairie le 26 mars par le carrier comprenant 1049 noms avec 71 pages provenant d'Isère de Savoie de Hte Savoie et du Nord Isère.

Le texte était ainsi présenté dans un format portrait:

« Je suis favorable à l'extension de la carrière de Barraux sur le plateau des Bruyères car elle est d'intérêt collectif et répond l'approvisionnement des besoins en matériaux de proximité pour construire nos territoires.

Elle est bien intégrée à son environnement et comporte des aménagements très intéressants en faveur de la biodiversité.

La carrière est un acteur important de l'économie locale , non délocalisable ».

Les rubriques étaient les suivantes : noms prénom adresse signature

Le total des 2 pétitions écrites contradictoires atteint 1576 personnes

35- Les pétitions en ligne sur internet

une première pétition en ligne en opposition au projet a été mise en place dès le mois de février .

[Jaimebarraux@gmail.com](mailto:Jaimebarraux@gmail.com)

<https://jaimebarraux.wordpress.com>

Avec des liens sur les réseaux sociaux classiques facebook , twitter, google

Lors de la réunion publique du 16 mars ces 2 pétitions étaient voisines en termes de score à 2% près.

Lors de la clôture de l'enquête le 26 mars à 12h jour de clôture de l'enquête, les résultats étaient les suivants :<sup>51</sup>

Enfin les deux pétitions en ligne ont obtenu le 26 mars à 12h :

351-Contre le projet d'extension : 745 signatures 53,94%

<https://www.change.org/p/mr-le-maire-de-barraux-non-%C3%A0-l-extension-de-la-carri%C3%A8re-de-barraux>

<https://www.facebook.com/Jaime-Barraux-Collectif-Citoyen-540008619494299/>

<https://groups.google.com/forum/#!topic/reseau-citoyen-du-gresivaudan/l8Bo6bixIcU>

Le site était agrémenté de photos montages, de photos et de rubriques. Par ailleurs, il était très régulièrement actualisé.

Enfin il a aussi servi de support à des informations d'actualité telles des interviews France 3, radio Grésivaudan, Place grenette...

Les textes sur internet opposent toujours sur les mêmes types d'arguments<sup>52</sup> ou au contraire sont-spécifiques

<https://groups.google.com/forum/#!topic/reseau-citoyen-du-gresivaudan/l8Bo6bixIcU>

Quelques personnes sont intervenues à ce sujet dans des rubriques dont «Pour sauver Barraux »

#### PRINCIPAUX ITEMS CONTRE (SYNTHESE)

- La décroissance et la recherche d'autres modes de vie et de pratiques
- La destruction du plateau des Bruyères

- La dévalorisation d'un monument historique classé
- La trop grande proximité des riverains en particulier de l'ensemble du secteur de la gâche
- La politique des grands groupes
- L'importance de prendre en compte les êtres humains et pas seulement les espaces
- L'inquiétude pour les agriculteurs et l'agriculture en général
- L'absence d'éléments suffisants sur la pollution
- L'absence de création de valeur
- Le contraste avec le centre bourg préservé
- Etc

352-Le collectif Pour le projet d'extension : 636 signatures 46 ,06%

<https://www.change.org/p/collectifpourbarraux-gmail-com-pour-le-projet-d-extension-de-carri%C3%A8re-%C3%A0-barraux>

Soit un total de 1381 personnes qui se sont exprimées par internet sur le site change.org

PRINCIPAUX ITEMS POUR (synthèse)

- Attention à opposition à tout projet
- Extension car activité existe déjà
- Confiance au groupe vicat
- Emplois directs et indirects

- Respect environnement
- Pas de nuisances et habite à 600 m
- Contexte nouveaux arrivants
- Pas augmentation impôts
- Absence de solution proposée par les opposants
- Limitation de l'impact carbone
- Confiance dans la compétence des élus
- Etc

36-les autres formes de communication

Brièvement :

361-Des articles de presse dans le DL le maire de Barraux a accordé quelques interviews aux mêmes dates.

362 -Un reportage sur la carrière sur France 3

363- Une interview presse radio Grésivaudan (éléments complémentaires par rapport aux observations orales) le 11 mars 2016 plusieurs personnes du collectif se sont exprimées devant la presse le 11 mars et sur place grenette ainsi que Me Granier en tant qu'adjointe à l'environnement -urbanisme .

<https://jaimebarraux.wordpress.com/2016/03/14/reportage-sur-radio-gresivaudan/>

364 -Un reportage sur Place Grenet

<https://jaimebarraux.wordpress.com/2016/03/26/article-sur-place-grenet-du-26-mars-2016/>

37- La proposition et le contre projet du collectif (source site sur internet)

Cette proposition a été remise le samedi 26 mars par M A Barthez le collectif très présent avec les commentaires afférents.

<https://jaimebarraux.wordpress.com/2016/04/04/extension-de-la-carriere-notre-projet/>

- Durée de 10 ans renouvelable. Il n'y a pas d'investissement lourd qui justifie les 30 ans. Au contraire, la prolongation d'extension a permis au carrier de se soustraire à ses obligations de remise en état. La bonne concertation avec le CLIS devrait permettre d'obtenir le renouvellement de l'exploitation très facilement.
- Poursuite de l'exploitation à surface constante, soit 44 ha : cette disposition permettrait de limiter l'emprise de la carrière sur le plateau et obligerait le carrier à remettre en état de culture pour pouvoir poursuivre l'exploitation sur d'autres terrains.
- Périmètre d'exploitation déterminé par la route communale (voir plan) : la route est une limite naturelle et évite toute discussion ou mesure litigieuse. C'est une route ancestrale qui reliait le port de la Gâche au Bourg de Barraux. Cette limite permettrait de mieux préserver les habitations du Haut de la Gâche.
- Mise en place d'un Comité Local d'information et de Suivi (CLIS), constitué notamment de riverains de La Gâche et de La cuiller pour veiller aux contrôles des nuisances : poussières (quantitatif et qualitatif), analyse des déchets, bruit au niveau des riverains, et sur la restitution des terrains. Tous les contrôles devront être faits par des organismes indépendants et publiés. Les protocoles des tests devront être discutés avec le CLIS.

#### *AVIS DU CE SUR LA PROPOSITION DU COLLECTIF*

*la proposition du collectif est intéressante. Mais peut comporter indirectement des oppositions avec les objectifs visés en particulier/*

*1-Dans la durée qui permet difficilement l'exploitation et la remise en état sauf pour la partie à proximité du fort.*

*Par ailleurs la durée limitée à 10 ans ne protège pas prioritairement les secteurs visés.*

*Il est plus logique de fixer une durée dans la clarté que d'avoir ensuite des successions de demandes de prolongement de durée d'exploitation non contrôlables aisément.*

*2- Le périmètre d'exploitation stabilisé à 44 ha semble être mesuré avec une demande de remise en état préalable. Cependant cela condamne totalement l'entreprise dans son développement , ce qui n'est pas souhaitable pour de multiples raisons.*

*3-la limite d'exploitation constitue un repère tout à fait intéressant et identifiable par tous.. Cependant cette limite est susceptible de compromettre certains accès pendant le chantier et restreint les périmètres de gestion de la carrière.*

*4-Mise en place d'une CLIS , ainsi que l'intervention d'organismes indépendants et en inopiné.*

*Ceci est tout à fait recevable et utile.*

#### *AVIS DU CE SUR LES OBSERVATIONS ET MODES DE COMMUNICATION DIVERSIFIES*

*L'enquête publique a commencé par des informations et leur communication présentées comme insuffisantes en amont.*

*Il apparait à présent que l'ensemble des modes de communication ont au final été largement utilisés et complétés par des modes sans doute adaptés pour que les citoyens échangent, s'expriment sur un projet.*

*C'est l'un des seuls moyens d'avoir prise sur des projets d'ampleur d'une façon générale.*

*Les pétitions sur internet ont ainsi recueilli globalement 1380 interventions sensiblement inférieure à celle de la pétition papier correspondant à une approche classique « d'aller vers et atteignant » 1576 .*

*Certes il s'agit de publics parfaitement différenciés même si une minorité de personnes a utilisé tous les supports médias*

*Désaccord sur le même item environnement et biodiversité dans la plupart des cas.*

*Un profond désaccord subsistera tout le long de l'enquête publique, lors du débat et dans les consultations sur internet ainsi que les registres à propos du développement économique des entreprises enfin des emplois.*

*Enfin la notion de riverains du quartier de la Gâche a été constamment revendiquée en même temps que le principe de précaution.*

#### **PARTIE 4 ENJEUX INCIDENCES ET IMPACT DU PROJET**

##### 4.1 la notion de conformité compatibilité

Le projet est conforme ou compatible avec les principaux documents , schémas ou plans

-le SCOT ;

-Le Schéma de carrières de l'Isère, de 2004 comprenant une analyse des besoins et un suivi dans le cadre de la préparation du schéma régional et départemental des carrières (2013) ;

-Le plan de gestion des déchets du BTP approuvé en juin 2015 ;

Les préconisations liées au corridor biologique, APPB ;

le PLU de la commune de Barraux et l' AVAP

Il se trouve que le site de la carrière est a priori externe mais en même temps pas suffisamment éloigné des périmètres établis dans divers domaines.

Ainsi, si l'on considère l'étude des milieux naturels et la notice d'incidence Natura 2000, le périmètre des ZNIEFF ..<sup>53</sup>. les éléments identifiés, la limite des espèces rares..., le projet de carrière en serait externe au périmètre des ZNIEFF et ..<sup>54</sup>.

-Par ailleurs, on note l'absence de problème de protection de captage telle que vérifiée par des experts externes ;

L'absence de risques PPRN <sup>55</sup>lié au fait que la carrière proprement dite est hors zone de risques avec un contrôle complémentaire de Géolithe de mars 2016 <sup>56</sup> ;

Enfin, la carrière est hors périmètre du parc de Chartreuse ;

Cependant dans le cadre de recommandations

Recommandation no -le renforcement des mesures d'évitement en ME 1

AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

*La carrière se situe hors périmètre de divers secteurs sensibles.*

*Ainsi, le projet est compatible avec l'ensemble des documents.*

42-IMPACT VISUEL IMPACT VISUEL DIRECT OU INDIRECT EN RAISON DE LA TOPOGRAPHIE  
PAYSAGE ET PATRIMOINE HISTORIQUE INCIDENCES

L'impact sur le paysage est évoqué par l'ensemble des publics consultés et même considéré par certains d'entre eux comme devant être non inéluctable en réduisant ce projet et en remettant en valeur ou même simplement en état une partie du plateau à ce jour non traitée.

Cet impact se compose de plusieurs aspects:

La moindre valeur du grand paysage

La covisibilité avec le fort

La vue du fort que certains estiment déqualifiée

L'emprise générale en superficie sur l'ensemble du plateau

Les modifications de l'impact visuel seront perceptibles dès les premières phases d'extension et en raison de la topographie, il sera difficile en position dominante de ne pas voir le contexte de la carrière et son agrandissement même avec des merlons et des alignements d'arbres tels que prévus ou renforcés.

**Dans le cadre d'une réserve portant sur la limitation de la surface d'extension projetée, il est demandé**

**La protection du Fort (avis négatif sur dérogation).**

**Dans le cadre de réserve portant sur les liaisons vers le fort et le plateau**

**Réserve le maintien de la plupart des accès et chemins communaux entre la Gâche et le plateau des bruyères et certaines liaisons transversales dans les meilleures conditions**

**Dans le cadre de recommandations**

**Recommandation impact visuel, relative à l'architecture et au paysage**

**Mise en place par les architectes conseil et paysagistes de modalités d'orientation ou de conception de bâtiments ou d'habitations permettant de mieux maîtriser tant l'impact sonore que visuel en particulier pour les nouvelles constructions dans les hameaux impactés.**

AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

*L'impact est d'autant difficile à maîtriser que la carrière dans tous les cas éventuels d'extension à partir de l'existant, ne peut évoluer qu'à un niveau topographique inévitablement beaucoup plus bas que certains hameaux de la commune de Barraux dont le hameau de la Cuiller, cela peut être atténué par le principe d'une gestion en dents creuses, selon les cas.*

*La surface minérale perçue sera visible au fur et à mesure de l'extension même si des précautions sont prises par le carrier. Enfin la remise en état insuffisamment visible actuellement, déqualifie de fait l'ensemble du plateau et inquiète d'autant.*

43--INCIDENCES SUR LE LIEU D'IMPACT LE PLUS PROCHE

Il a été demandé de préciser le niveau d'éloignement des habitations ou bâtiments les plus proches ce qui est relativement variable.

**Dans le cadre d'une réserve portant sur la limitation de la surface d'extension projetée , il est demandé :**

**Réserve**

**Le retrait de parcelles à exploiter sur les périmètres les plus sensibles.**

**Une bande de 30 m (20 +10 m) le long de la limite d'extraction et de projet à réadapter sur les périmètres proches de moins de 200 m des secteurs habités.**

**la remise en état en instance et non réalisée intégralement est à mettre en place dès 2017<sup>57</sup>(chiffres variables proche de 1 ha à 2,8 ha de reliquat en fonction des estimations différentes suivant les documents et les réponses).**

Cette remise en état est insuffisamment perçue par l'ensemble des requérants.

44 IMPACT SUR LES DIFFERENTS TYPES DE POLLUTIONS – NIVEAU D'INCIDENCES

#### -441-INCIDENCES SUR LE BRUIT

L'impact sonore a été identifié par différents riverains des hameaux comme peu inducteur de nuisances.

Dans le cadre d'une exploitation de carrière, la provenance du bruit peut être multiple et concomitante et s'expliquer par l'Installation de traitement, la circulation des engins , ainsi que l'orientation du vent. <sup>58</sup>

Les différents seuils enregistrés, selon les années référence, seraient inférieurs aux normes classiques.

Cependant de nombreux habitants estiment que la diminution du volume de protection du plateau engendre des nuisances plus fortes en raison aussi de la moindre protection des vents et que les procédures de décaissements creusement sont appelées à renforcer ce contexte négatif perceptible des à présent selon certaines personnes.

En revanche dans les 2 secteurs de la Gâche et plus particulièrement encore sur les Hauts de la Gâche, l'impact sonore n'est pas lié à la carrière mais de façon prépondérante à l'autoroute ainsi que le pont et la D1090.<sup>59</sup>

L'hypothèse de PL utilisant l'A 41 pour rejoindre l'A 43 ne permettra pas de résoudre cet aspect.

#### AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

*Concernant l'impact sonore de la carrière :*

*Les solutions, dont certaines sont envisagées, seraient l'exploitation en dents creuses, la mise en place de merlons aux dimensions adaptées constituant un écran acoustique ainsi qu'un suivi technique périodique et régulier des nuisances.*

*Concernant l'A41, cela relève de l'Area mais l'usage de revêtements amortissant le bruit, un écran pare bruit ou bien des limitations de vitesse le long de la zone urbaine sur quelques kilomètres est parfois envisagé.*

#### 442-INCIDENCES SUR LA QUALITE DE L'AIR

Les poussières provenant de la carrière sont susceptibles d'apparaître plus précisément au cours des opérations suivantes sur le site à savoir : le forage des trous, le traitement concassage, les modes de criblage et de broyage, les transport et circulation des engins, enfin les chargement et déchargement de produits bruts ou finis où le constat général a été de l'absence de bâchage des camions entrant et sortant de la carrière.

Dans le cadre de cette approche, les poussières considérées seront celles susceptibles d'impacter les hameaux les plus proches dont la distance estimée varie selon les cas de 450-470 m selon certains documents à plus de 700 m dans d'autres<sup>6061</sup>

Actuellement les mesures présenteraient un impact modeste en même temps que le contexte serait caractérisé par de faibles concentrations de poussières.

D'autre part, cette démarche de nature qualitative et effectuée dans le périmètre de la STE Vicat peut être démultipliée ponctuellement chez les habitants à leur demande avec une approche en termes de durée<sup>62</sup>.

L'impact de la météo période sèche ou pluvieuse avec ou sans vent est essentielle à croiser avec les résultats.

Des habitants avec preuve de bulletin météo ont remis en cause de précédentes mesures chez le carrier comme étant selon eux inappropriée et de fait non significative.

Enfin une visite chez des riverains des Hauts de la Gâche le 26 mars 15 h n'a pas permis d'identifier le temps d'exposition aux poussières et ainsi l'impact réel.

Des personnes ont apporté des documents par rapport aux panneaux photovoltaïques piscines dont les filtres subiraient un contexte important de poussières.

A noter que l'impact poussières sans doute pas de même nature est ressenti tant dans des hameaux éloignés de la carrière que plus près et topographiquement *en haut et loin d'une part et au contraire en contrebas et près d'autre part*.

Enfin il convient de préciser que ce handicap ne se produirait que de mai à septembre en moyenne chaque année, moments où les personnes sont le plus souvent dehors.

Certains ont communiqué une vidéo de nuages de poussières mise sur le site du collectif.

Selon le carrier il ne s'agit pas exclusivement d'un nuage de poussières, mais aussi de l'impact des canons à neige permettant d'évacuer les poussières.

Enfin, le recentrage sur la carrière des matériaux inertes du BTP, constitue un nouveau métier utile d'une certaine façon, au plan aussi du développement durable à condition d'une bonne gestion de la surveillance des matériaux.

### **Dans le cadre des recommandations :**

#### **Recommandation Impact poussières**

**Poursuites des mesures et efforts du carrier contre l'empoussièrement sur place (emploi de bâches plus systématisé ° et la mesure des poussières en particulier en appliquant régulièrement le nouvel arrêté ministériel à ce sujet permettant ainsi de ne pas s'en tenir qu'à des mesures dites qualitatives et en inopiné, par un organisme extérieur tous les 2 ans.**

AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

*Un bureau d'études externe ou un organisme habilité indépendant serait aussi périodiquement utile à solliciter.*

*Il est vrai cependant que même si les seuils sont supposés être bas, cela indispose de nombreux habitants.*

*Enfin le contexte sanitaire proprement dit et la dangerosité de certaines microparticules n'est certainement pas suffisamment analysé ou pas du tout, en raison aussi d'une insuffisance de prise en compte de ce contexte y compris à des niveaux autres et officiels.*

443--INCIDENCES HYDROLOGIE ET LA QUALITE DES EAUX ET POLLUTION

En termes d'hydrologie, le projet de carrière est caractérisé par un périmètre de protection éloignée du captage avec des dispositions spécifiques, à ce stade non contraignantes.

Des personnes ont évoqué l'existence de sources d'ailleurs *non répertoriées*, des photos ont été communiquées et le carrier a effectué une réponse circonstanciée à ce sujet, certes en contradiction avec le public lors du débat du 16 mars 2016<sup>63</sup>.

Ces éléments ont été précisés dans le cadre de la procédure ICPE, et des éléments d'estimation plus prospectifs encore seraient aussi à produire et considérer.

Il n'y aurait pas, à ce stade, de pollution accidentelle sur le site ni sanitaire, ni huiles, ni de type hydrocarbures

444--LES CONTROLES TECHNIQUES REGULIERS DE LA CARRIERE

Des contrôles récents ont lieu , tous les ans , éventuellement tous les trois ans et de manière plus fréquemment en cas de besoin ou d'urgence . :

Il n'a pas été possible d'obtenir des dates à cet égard.

La remise en état est présentée chaque année sur des plans de parcelles et contrôlée par la DREAL.

|  |
|--|
| 45--LES PRINCIPALES CONDITIONS D'EXPLOITATION INTERET GENERAL AU PLAN ECONOMIQUE |
|--|

Enfin l'évolution de la production s'est stabilisée à 700 000 tonnes en 2010, puis 650000 tonnes ensuite, les variations étant dues aux besoins différenciés en fonction des demandes d'une année à l'autre et davantage encore de la situation du BTP depuis plusieurs années.<sup>i</sup>

On peut considérer une moyenne annuelle de 750 000 tonnes environ.

Ceci est aussi en rapport direct avec l'occurrence de poussières.

Emplois : l'activité de la carrière et consécutivement le maintien ou bien le développement des emplois directs, indirects, induits et mutualisés sont essentiels à considérer pour l'équilibre du territoire, même si cet aspect est remis en cause par certaines personnes.

Analyse des besoins locaux et extra locaux, en raison entre autres, d'usages diversifiés à partir du matériau de base et des qualités de granulats particulièrement appréciées.

Les différents documents comme le schéma des carrières de 2004 et les éléments plus récents au plan régional (2013) positionnent cette carrière en position prépondérante. Par ailleurs elle permet d'abonder un approvisionnement reconnu de qualité tant en Isère et dans le Grésivaudan que tout autant en Savoie et Hte Savoie.

Des entreprises tout à proximité dont à Barraux ou Pontcharra utilisent ou retraitent ces matériaux.

Des entreprises de transport permettent des acheminements et rayonnent à partir de la commune.

Des projets qui seront confirmés, poursuivis ou pas seraient pour certains d'entre eux de longue date programmés comme le Lyon Turin.

Transports : la limitation consécutive au traitement de déchets et regroupement sur un même site de la gestion de déchets engendre une diminution sensible des transports entre le lieu de production et les lieux de consommation (dépenses énergétiques moindres, entretien et renouvellement des infrastructures plus restreint)

AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

*La RD 1090*

*Le cheminement des matériaux inertes exclusivement intra Grésivaudan Savoie permet en définitive l'économie de liaisons avec l'Ouest de la région urbaine et une distance en kilomètres parcourus sans doute plus restreinte.*

*Cependant telle qu'aménagé, il est évident que cet axe est inapproprié à recevoir des flux routiers en particulier de PL et sera inadaptée à moyen terme et dans certains secteurs à court terme.*

*Nous n'avons à ce stade aucun avis du Conseil général qui a pourtant eu à connaître le schéma des déblais.*

*Des habitants de Chapareillan sont venus lors de l'enquête de Barraux témoigner d'un contexte déjà délicat.*

*Enfin ce qui constitue une évidence, il n'y pas d'alternative possible et réaliste actuellement, au transport routier, avec un autre mode de transport ferroviaire par exemple, comme ceci peut exister dans la gestion de certaines autres carrières.*

*Nul ne sait si le projet Lyon Turin aboutira à cet égard, mais le linéaire ne desservira pas la zone d'influence actuelle de la carrière.*

**Dans le cadre de réserves,**

**Réserve sur la durée d'exploitation demandée pour 30 ans et ramenée à 20 ans , en raison de la gestion des ressources à préserver , de la demande portant sur une durée maximale autorisée mais non souhaitable , les modes de produire et les demandes étant susceptibles d'évoluer , de même pour les grands projets d'infrastructure et leur localisation .**

|  |
|--|
| 46 LA CIRCULATION SUR LA R D 1090 ET SUR L'A41 |
|--|

L'impact des poids lourds en termes de nombre représentatif serait identique selon l'exploitant

En effet cela dépend davantage du tonnage effectivement chargé et du type de véhicule affecté précisément pour cela à un moment précis.

Le conseil général dispose de ratios en fonction du seuil de production tels que

Selon des ratios de circulation les flux de poids lourds seraient les suivants :

Production de 600 000 tonnes par an = 115 véhicules /jour entrée – sortie<sup>64</sup>

Production de 750 000 tonnes par an = 144 véhicules / jour

Production de 850000 tonnes par an = 163 véhicules /jour

Dans la mesure où ce sont les autres entreprises qui apportent ou reprenent des matériaux la STE Vicat a refusé de donner des consommations plus abouties et des mesures de CO2 en termes de pollution et de kms parcourus.

Enfin l'été période de pollution importante dans la vallée connaîtra des pics de pollution inévitablement liés à un ensemble de facteurs mais renforcés aussi par ces circulations .

.

***Recommandation La prévention et sécurité routière et à la gestion, par les services du Conseil départemental de l'Isère de la sécurisation de la D1090 aux abords de la carrière, une nouvelle limitation de la vitesse dégressive et lumineuse dans une zone de 300 m avant l'entrée en complément de ce qui existe déjà.***

***Recommandation Evitement de nuisances pour les communes périphériques***

***Promouvoir systématiquement des flux routiers transitant prioritairement par l'A41 après éventuellement négociation de conditions tarifaires adaptées.***

***Recommandation Impact sonore et pollution de cumul aux particules fines .Sécurité routière : mettre en place une limitation de vitesse en zone urbaine à 90 km comme sur de nombreux axes routiers et autoroutiers lors de la traversée de Pontcharra et Barraux avec un revêtement silencieux adapté avec l'usage de contrôle radar.***



---

PROCES VERBAL DE SYNTHESE BARRAUX -

QUESTIONS AU GROUPE VICAT

AVRIL 2016

POINT 1- LE CONTEXTE DE LA MAITRISE FONCIERE

*PROJET EXTENSION*

QUESTION NO 1A-A quoi correspond la logique du tracé irrégulier ou absent de *la bande réglementaire non exploitée* ?

QUESTION NO 1B- De même, merci de préciser les limites de la zone dite de *zone de renoncement- évitement-*

QUESTION NO 1C- Quelles sont les parcelles les plus proches de la zone de 500 m autour du Fort (copie des parcelles cadastrées)?

QUESTION NO 1D- Quelles sont les *parcelles près du Fort* incluses de le périmètre futur d'exploitation et ne respectant pas ainsi intégralement la zone de 500 m ?

POINT 2-LES PERIMETRES DE REMISE EN ETAT - PAYSAGE - COVISIBILITE IMPACT VISUEL AGRICULTURE-

*PARTIE A PHASE DE 2002 A 2017*

*Le plateau des Bruyères, permet des vues exceptionnelles sur le grand paysage des 3 vallées or il ne semble pas avoir été répertorié par d'autres instances.*

*Le site de la carrière est par ailleurs exclu du périmètre du Parc de Chartreuse.*

*Au delà des ambiances paysagères de fait en cours de mutation, des interrogations se posent liées à une identification délicate de la remise état du site exploité depuis 2002 avec des chiffres énoncés variables quant à la superficie traitée.*

QUESTION NO 2A- Quelles sont les surfaces exactes en ha ?

QUESTION NO2B -Quel est le bilan de réaménagement global de la carrière en 2017 ?

QUESTION NO2C -Quels sont les documents administratifs ou juridiques produits entre 2002- et 2017 ?

QUESTION NO 2D- Quel a été le plan géographique exact?

QUESTION NO 2E -Quel en a été le phasage pluriannuel ? S'agit il de tranches 2002 à --- ?

QUESTION NO 2F- Quels sont les pièces ou les constats produits par un organisme de contrôle ou bien la DREAL ? A quelles dates ?

*PARTIE B PHASE DE PARTIR DE 2017*

QUESTION NO 2G -En cas de non renouvellement d'exploitation, quelles sont les surfaces qui seront en définitive à traiter en nombre d'ha et en termes de localisation ?

QUESTION NO 2H- Quel sera le phasage prévisionnel et la localisation précise des interventions programmées dans le cadre de la durée d'exploitation de 30 ans ?

QUESTION NO 2I- Quels seront plus précisément :

Les périmètres en *réhabilitation* ?

Et

Les périmètres en *réaffectation* ?

QUESTION NO 2J -Quel sera le phasage *au final* du *réaménagement coordonné* ?

(Termes expliqués le 4 avril 2016)

QUESTION NO 2K- Quel en sera le contrôle effectif prévu? Par quel interlocuteur ou quel organisme ?

*PARTIE C IMPACT AGRICULTURE*  
*DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE AGRICOLE*

*Les manques de terres mises à disposition d'agriculteurs et la diminution des surfaces agricoles sur l'ensemble du site, même de façon temporaire ou plus longue voire permanente semblent constituer un inconvénient notable voire un handicap à l'installation d'agriculteurs ou exploitants, selon certains requérants, même si certains exploitants sont parfaitement satisfaits du contexte .*

QUESTION NO 2L -Quel sera effectivement le nombre prévisionnel d'ha remis en agriculture et où?

QUESTION NO 2M- Quel est le risque d'érosion des sols mis en attente ?

*PARTIE D IMPACT VISUEL*

*Cependant à un niveau différent, les perceptions visuelles telles que classées généralement exceptionnelle, éloignée, moyenne, immédiate,- sont mal vécues à partir de certains hameaux de la commune et engendrent aussi des problèmes de covisibilité avec le Fort.*

QUESTION NO 2N -Quelles solutions peuvent elles encore être proposées et comment atténuer davantage ce contexte au long de la durée d'exploitation en dehors des haies prévues à certains endroits ?

QUESTION NO 2O-Quels sont les autres moyens à différentes échelles afin de neutraliser cet impact en particulier pour les hameaux qui seraient susceptibles de le subir ?

*PARTIE E IMPACT FORT BARRAUX*

À proximité du Fort Barraux

QUESTION NO 2P- Que faut-il entendre par une *remise en état rapide* des terrains proches du site

QUESTION NO 2Q- Quelles sont les dispositions demandées par l'ABF déjà prévues et le type de coupes produites dès à présent ?

POINT 3- EAU NAPPE SOUTERRAINES ASSAINISSEMENT ET AQUIFERES

*En raison de divers types de contradictions en particulier lors des débats ou courriers transmis ou photos :*

QUESTION NO 3A -Quel est le contexte en particulier à propos de :

La nappe phréatique ?,

Les différentes sources ?

QUESTION NO 3B-Quel niveau de surveillance du réseau et des nappes ?

QUESTION NO 3C- En raison de certains niveaux de risques (à la fois *déblais et remblais* ) quel est exactement le niveau de l'aquifère, par rapport aux points variables d'extraction (1 m supérieur à 1 m)

POINT 4 -IMPACT DES RISQUES NATURELS – GLISSEMENT DE TERRAIN ET AUTRES FORMES DE RISQUES

*Certaines contradictions existent entre divers documents, ou bien un document récemment distribué ,le DICRIM a alerté sur des risques de glissement à proximité du hameau de la Gâche.*

QUESTION NO 4 A-Comment le PPRN a-t-il été pris en compte et en particulier la zone rouge ?

*Une approche de contrôle complémentaire a été organisée par Geolithe(38) très récemment en mars 2016*

QUESTION NO 4B- Mais quelle est plus précisément la stabilité des sols en *phase de remblais* ?

*Certaines personnes évoquent la porosité du Fort consécutivement à une connaissance et pratique de plusieurs années du site .*

QUESTION NO 4 C Dans le document AVAP en annexe : qu'entend-on par *dégager le glacis du fort* ? (réponse commune)

RISQUES SPECIFIQUES DECHETS

*Le rapport au projet du Lyon Turin à proximité réactive certaines inquiétudes.*

QUESTION NO 4D-Qu'en est-il des risques inhérents à la composition supposée de certains types de matériaux et quelles en seraient les solutions réalistes et adaptées pour l'entreprise afin de mieux connaître les remblaiements ?

POINT 5- IMPACT DES FLUX ROUTIERS

*La circulation des PL à proximité du site et de la zone d'activités de la Gâche, sans omettre les habitants de la commune voisine de Chapareillan interpelle fortement certains riverains.*

*Plusieurs aspects sont évoqués :*

*-le type de voirie départementale, son calibrage, son état et les flux de véhicules ne respectant pas la législation 7T5 -Aucun avis du conseil général ne figure par ailleurs dans le dossier*

*-la sous estimation supposée des flux - : l'estimation incomplète des flux : il serait utile de disposer des flux entrants et des flux sortants*

*-le rapport au tonnage produit ou reçu dont matériaux inertes.*

*-des questions de sécurité routière (limitation de vitesse ...), accès directs de la carrière*

QUESTION NO 5A- Quels seraient alors les chantiers ( Lyon –Turin ) les plus proches susceptibles de générer des flux ?

QUESTION NO 5B-Quels sont les flux entrants /sortants prévisibles ?

QUESTION NO 5C- Quels sont et/ou bien seront les itinéraires les plus empruntés ?

QUESTION NO 5D-L'utilisation de l'A41 est elle possible, envisagée et dans quelles conditions ? (convention avec AREA ?)

QUESTION NO 5E-850 000 t constituerait le seuil haut : quelle est la croissance directe des flux estimés ?

Et pour 750 000 t ?

QUESTION NO 5F- Comment mieux sécuriser encore les entrées/ sorties de la carrière :

En termes d'aménagements ponctuels ?

En termes de signalétique ?

En termes de signalisation routière ?

POINT 6- IMPACT SANITAIRE - IMPACT POUSSIÈRES ET SONORE

*De nombreux riverains immédiats ou habitants de la commune partagent une inquiétude quant à la santé et tout récemment encore par rapport aux poussières et à la composition et au suivi des déchets inertes.*

*Certains connaissaient la carrière avant d'acquérir un bien, puisque largement préexistante, et une confusion semble s'être installée avec le rachat récent de la carrière voisine de Chapareillan.*

*Le projet de PLU comprenait en outre une OAP spécifique avec certains périmètres.*

*Cependant la demande de renouvellement d'exploitation, sa forte extension et sa durée interpellent soudain fortement en particulier dans le hameau de la Gâche et tout particulièrement dans les hauts de la Gâche .*

*Par ailleurs ce secteur est assimilé uniquement à une zone industrielle, bordant un axe de communication fortement emprunté.*

*Or une appréciation de la distance de l'ensemble de la Gâche est mal appréhendée et pour le hameau dont sa partie haute les chiffres ont imprécis et abondent de 50m à 75m 150m 120 m 136 450 m -625m etc*

QUESTION NO 6 A- Quelles sont au préalable les distances effectives des limites coté la Gâche du projet d'extension à vol oiseau (et non par la route depuis la carrière) pour les voies de desserte internes des hauts de la Gâche dont les chemins

IMPACT POUSSIÈRES

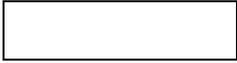
QUESTION 6NO B -Des études sont effectuées in situ ou réglementairement afin de protéger les salariés du groupe.

QUESTION NO 6C- Quelles autres solutions et mesures de prévention et de protection peuvent être prises à cet égard ?

QUESTION NO 6<sup>E</sup>- Quel est le niveau de danger effectif?

QUESTION NO 6F Comment le PPA Grésivaudan intègre un plan de prévention aux particules fines ?

IMPACT SONORE



*Sur certains secteurs, en particulier situés sur les hauteurs de la commune, l'impact sonore n'est pas actuellement exclusivement lié au trafic généré par la carrière ou bien à ses installations*

.

QUESTION NO 6G -Quels sont cependant les moyens de l'atténuer encore davantage même si des efforts ont été effectués ?

QUESTION NO 6 H- Est il possible de généraliser des merlons contre le bruit et où ?

QUESTION NO 6I -Des aménagements autres ou déviations ponctuelles ont-ils été abordés ?

*IMPACT MODE DE VIE LOISIRS RECREATIFS*

Des liaisons par des chemins et des projets de la commune existent par ailleurs afin de relier la Gâché au bourg de Barraux.

QUESTION 6J -Quelles sont les conventions de mise à disposition et d'entretien des chemins afin de gagner le plateau des Bruyères depuis la Gâche ou de permettre l'accès aux chemins agricoles ?

QUESTION 6K- Quel en est le statut de ces différents chemins ? (chemins exploitation, ruraux , communaux ..) reponse commune

QUESTION 6L- A qui en incombera la charge d'entretien dans le futur ?

QUESTION 6M- Des accords ou convention sont ils signés avec la commune par exemple ?

POINT 7- IMPACT ECONOMIQUE ET FINANCIER

CONTEXTE FINANCIER

*Le groupe Vicat constitue une garantie financière de haut niveau pour de nombreuses régions et agglomérations.*

QUESTION 7 A -Par ailleurs même si cela ne nous regarde que très indirectement (fréquemment évoqué au cours de l'enquête), la taxe parafiscale granulats ou autres taxes sont elles susceptibles d'évoluer sur le plan fiscal, ou juridique ?

CONTEXTE ECONOMIQUE

*Le groupe Vicat présente une activité de premier plan comprenant des emplois directs, des emplois indirects et induits dont on a une estimation sans doute incomplète termes d'impact économique et pour les deux départements au moins.*

*En outre, que la possibilité d'offrir des emplois variés de toutes catégories est un atout important.*

QUESTION 7B- Est il possible de disposer de ces éléments ?

CONTEXTE DES INVESTISSEMENTS -DUREE EXPLOITATION

*Certaines personnes estiment que les investissements majeurs sont déjà réalisés et n'expliquent pas par ailleurs une durée d'exploitation aussi longue.*

QUESTION 7 C- Qu'en serait il plus précisément ?

CONTEXTE DES DEPRECIATIONS DE BIENS

*Ceci a été évoqué à maintes reprises.*

QUESTION 7 D -Qu'en est-il exactement des biens situés à proximité de carrières ?

PROCES VERBAL DE SYNTHESE LE 4 AVRIL 2016-

PRESENTE AU GROUPE VICAT LE LUNDI 4 AVRIL 2016 A BARRAUX EN PRESENCE DE M JL MARTIN M T COBESSIS M A MOLLE

LPESQUET-URVOAS

COMPTE RENDU REUNION PUBLIQUE EN MAIRIE DE BARRAUX A 18H, DANS LE CADRE DE L'ENQUETE PUBLIQUE LIEE AU RENOUELEMENT ET A L'EXTENSION DE LA CARRIERE GRANULATS VICAT.

16/03/15

*Une réunion publique d'information a eu lieu de 18h à 20 h 10 en mairie de Barraux le mercredi 16 mars 2016.*

*Cette réunion d'information et d'échanges a permis aux habitants de Barraux dont de nombreux riverains du projet des différents hameaux de la gâche, de s'exprimer en posant des questions précises auxquelles le groupe Vicat s'est efforcé de répondre .*

*Cette réunion prend place dans la prolongation de l'enquête publique s'achevant le samedi 26 mars 2016.*

Présent : Mme PESQUET-URVOAS (Commissaire enquêteur)  
Mr ENGRAND (Maire de Barraux)  
Messieurs J-L. MARTIN, T. COBESSI, A. BOISSELON et A. MOLLE (VICAT)  
Public : environ 130 pers.

Début de la réunion : Mercredi 16 Mars 2016 à 18h05

Clôture de la réunion : Mercredi 16 Mars 2016 à 20h10

(Prolongation non officielle jusqu'à 21h30 en présence du groupe Vicat )

Déroulement de la réunion :

- 1) Présentation de Mme PESQUET-URVOAS : *Contexte de la réunion, son rôle de commissaire enquêteur ; (10 min)*

Les échanges ont commencé par une ouverture et prise de parole du Commissaire enquêteur qui a rappelé l'objet de la réunion dans le cadre d'un projet ICPE, à savoir la demande du groupe Vicat de poursuivre et étendre l'exploitation d'une carrière alluvionnaire ainsi que d'une installation de traitement de matériaux.

Le CE <sup>65</sup>a informé sur le rôle de la DDPP ,sur les aspects juridiques et administratifs <sup>66</sup>et particulièrement sur le rapport avec le PLU récemment adopté et a bien expliqué que la décision finale appartenait au Préfet.

Elle a rappelé les différents documents cadre en amont par rapport au projet tels que le schéma départemental des carrières qui précise bien la nécessité de ne pas créer de nouvelles carrières mais de permettre l'accroissement sur site des carrières existantes et le récent plan de prévention et de gestion des déchets du BTP <sup>67</sup>–enfin le rapport au périmètre qui inclut d'autres communes limitrophes ou impactées Pontcharra – Chapareillan – la Buissière – Laissaud –Ste Marie du mont les Marches. , dont certaines ont déjà délibéré avec un avis positif .

Elle a insisté sur le rapport au PLU qui a consacré une OAP au projet de carrière sur une dizaine de pages comprenant des schémas et photos. Cependant le CE a rappelé que c'est le Préfet qui définit le périmètre de la carrière et non un PLU ou un maire<sup>68</sup> .

Par ailleurs, il est précisé que le Préfet n'est pas lié à l'avis du CE.

Me Pesquet-Urvoas reprend certaines demandes figurant dans les observations orales ou écrites de l'enquête carrière et explique que les avis des PPA complètent l'avis de l'AE<sup>69</sup> et qu'enfin obtenus ils pourront être mis à disposition du public en début de semaine prochaine<sup>70</sup>. Il est précisé le nombre important de documents en consultation y compris lors de la réunion publique ainsi qu'un registre d'observations.<sup>71</sup>

Elle explique qu'une visite sur le site de projet et sur le hameau de la Gâche en présence de la DREAL a eu lieu le lundi 14 mars après midi.

Par ailleurs à propos des nuisances, la DREAL a bien précisé qu'aucune plainte ou demande ne lui a été adressée.

Il a été fait état d'un complément d'étude réalisé par Geolithe et demandé par le groupe Vicat à propos de l'évaluation des risques éventuels de glissement supposés .

Me Pesquet Urvoas revient sur la prolongation de l'enquête et les 6 permanences dont 3 samedis à la disposition du public.

Le CE a enfin proposé l'organisation et la trame et des différentes interventions avec une fin de réunion fixée à 20h.

## 2) Présentation de Mr ENGRAND :

*Accueil et rappel de l'historique des concertations autour du projet ; (5 min)*

M le Maire a tenu à accueillir les habitants et riverains du projet, se réjouit de la forte présence et explique brièvement le principe de l'OAP, les ateliers dédiés, les réunions publiques du PLU ainsi qu'un bulletin municipal, enfin des réunions de quartier dont deux récemment Enfin Mr Engrand insiste sur le fait que ce projet est conforme aux dispositions des SCOT et PLU.

Il ajoute que l'équipe municipale a choisi précisément de restreindre le périmètre d'extension de la carrière et que des journées portes ouvertes de la carrière ont bien eu lieu lors de l'élaboration du PLU.

Il rappelle que le PLU a reçu un avis favorable du préfet et que les divers documents ainsi que le rapport d'enquête publique ont été mis intégralement à la disposition du public et ceci une année entière sur le site internet de la commune.

M Engrand revient sur le caractère de statut privé de la carrière, propriété du groupe Vicat. , la place de cette entreprise ainsi que le nombre d'emplois in situ et tous les autres induits, le rapport financier à la commune avec des sommes variables au total entre 240 000<sup>e</sup> à 250 000<sup>e</sup>. Enfin il évoque les chemins de promenade et mis à la disposition par le carrier sur le plateau des Bruyères.

### 3) Présentation de Mr T. COBESSI : (25 min)

*le groupe Vicat présente<sup>72</sup> les différents intervenants sous la direction de Mr JL Martin.*

*Mr Cobessi expose le projet sur un temps d'intervention parfaitement respecté afin de permettre suffisamment d'échanges avec le public nombreux .*

La société Granulats VICAT

La carrière de Barraux

Les réaménagements déjà réalisés

Le projet d'extension : phasage

Précisions sur les principales interrogations soulevées lors de l'enquête publique : (a) Maitrise des émissions sonores et poussières ; (b) Activité de valorisation des matériaux inertes ; (c) Stabilité des terrains ; (d) Garanties financières (garantissant la remise en état.

Mr Cobessi hydrogéologue a expliqué les différentes démarches Iso 9001 18001 14000 ainsi que l'ancrage au territoire de la carrière de Barraux et en particulier avec le milieu économique et les agriculteurs, l'usage pour les grands chantiers de l'agglomération grenobloise et au local, en particulier vers la Combe de Savoie.

Il explique qu'il a participé aux ateliers du PLU dès 2011.

Il commente l'emprise du projet 18 ha et la date de 2017 de fin d'exploitation puis expose des cartes et démontre les modalités de réaménagement du site ,avec 6 phases de 5 ans chacune et la restitution d'un paysage avec des ambiances agricoles et écologiques correspondant à une remise en état la plus adaptée possible afin de permettre ensuite la valorisation et l'exploitation agricole avec une concertation en amont avec le milieu agricole et la chambre d'agriculture et application d'une technique de réaménagement coordonné suite à l'extraction ,enfin la mise en place de garanties financières à disposition du Préfet en cas de défaillance de l'entreprise.

Il explique les conditions de remise en état en particulier en 2011 et la contribution au renforcement du corridor écologique du Furet.

Il expose les différentes phases 2021-2026-2031-2036 .

Le temps de réaménagement est ainsi de 4 à 5 ans entre l'extraction et le remblaiement.

Les nuisances sont abordées en particulier : la gestion du bruit largement atténuée grâce au principe de dents creuses et la présence de merlons périphériques et d'un écran naturel de 40 m de hauteur.

Il évoque tout à proximité des flux autoroutiers inducteurs de nuisances sonores par ailleurs en croissance.

Mr Cobessi aborde les nuisances poussières avec l'utilisation d'un camion citerne sur le site ainsi que des canons à eau permettant un principe de brumisation, le .lavage des roues en sortie de carrière et revient sur la question des remblais (graves, terre, pierres).

Mr Cobessi explique la surveillance des apports de déchets, très stricte depuis 2002 et fonction importante de recyclage.

A propos de la stabilité des versants :

Aucun mouvement de terre n'a pu être observé des années durant. une étude permettant un diagnostic récent a été réalisée en complément par le bureau d'études Géolithe en mars 2016.

Il n'y aurait ainsi pas de risque de glissement et la stabilité a été de nouveau vérifiée, en particulier s'agissant des versants à proximité des riverains de la Gâche.

Les garanties de financement sont expliquées et mises à la disposition du Préfet en cas de problème, les réaménagements sont effectués le cas échéant à partir de ces sommes selon un plan de phasage établi et contrôlé par la DREAL.

Le CE remercie le groupe Vicat et ouvre un débat sous forme de questions réponses entre les habitants et le carrier.

*Après cet exposé, les questions s'enchaînent avec des réponses du groupe Vicat .*

Mr BLONDEEL (La Cuillier) :

Pourquoi la demande porte sur une durée de 30 ans, qui semble « exorbitante » ?

Pourquoi la remise en état promise en 2002 n'a pas été réalisée ?

Où est l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France concernant le Fort ?

Quelle cohérence entre le dépôt du dossier après l'approbation du PLU ?

Comment allez-vous contrôler les risques nouveaux liés à l'accueil des déchets inertes ?

Comment s'assurer de l'indépendance des contrôles ? de la mairie ? de l'indépendance des contrôles de la DREAL ?

M Blondeel explique la gêne en termes de visibilité à partir du hameau de la Cuiller.

Il insiste sur le caractère exorbitant de la durée d'exploitation demandée (30 ans).

Il demande le CR de réaménagement de la 1<sup>ère</sup> phase promise en 2001—2002.

Il s'interroge sur le manque de contrôle de réaménagement effectué avant fin 2016 et l'absence de mise à disposition de documents demandés en mairie.

M Blondeel note la proximité du fort et l'absence d'avis de l'ABF. La demande du carrier en septembre 2015 a suivi l'approbation du PLU en juin 2015

Il souhaite des précisions sur les procédures de certification Iso 9001 14000

Il déplore l'absence de compte rendu de remise en état et de certification par une autorité objective et s'interroge sur la conjonction de dates entre l'échéance de remise en état et la demande d'extension ou de renouvellement concomitante ? Ce qui interpelle sur la gestion de la sécurité et le code des mines qui de fait induit ce contexte.

Il s'inquiète sur les déchets et la présence d'amiante comme à proximité en Savoie

#### REPONSE CE

Le CE intervient sur la question de l'ABF et donne lecture de son avis favorable sous réserves de réaliser un plan de remise en état.

#### REPONSE VICAT

Le groupe Vicat parle des déchets inertes et de l'autorisation depuis 2002 avec analyses sur chantiers au départ et les analyses sur chantiers à l'arrivée. En cas de problème, le contexte est signalé immédiatement à la DREAL.

Ainsi il y a une procédure par certification avec des tests effectués par un BE indépendant de lixiviation afin de caractériser et de vérifier s'il s'agit véritablement de déchets inertes et le type de déchets inertes. Dans le cas de déchets non inertes, l'évacuation est effectuée aux frais du groupe Vicat. Des piézomètres permettent de vérifier la présence éventuelle d'hydrocarbures.

Le projet n'est pas constitué en vue du Lyon Turin.

JL Martin, Directeur régional, intervient sur la durée 30 ans durée utile pour extraction et réaménagements en réponse aux besoins locaux.

Le dossier d'études d'impact revêt un caractère contractuel avec le Préfet, les réaménagements et les phasages complexes expliquent cette durée de 30 ans.

Le réaménagement a porté sur 6 ha et les autres aménagements sont fonction de la demande de renouvellement. En cas de non autorisation d'extension, le Préfet pourra faire appel aux garanties financières.

Le maire rappelle la mise en place d'une commission locale de suivi prévue depuis 2011 dans le cadre de l'OAP.

Mme FAYET Monique (La Cuillier) :

Quelle est la superficie totale remise en état actuellement ? quelle est la différence par rapport à la remise en état prévue en 2002 ? pourquoi le site n'est pas sur le point d'être complètement réaménagé ?

Pourquoi n'il y a-t-il pas de maquette (3D) du projet de remise en état ?

Mme FAYET estime que les renseignements étaient insuffisants lors du PLU et regrette l'absence de document 3 D afin de mieux visualiser l'ensemble ainsi que de courbes de niveau précises.

Elle s'inquiète de la visibilité directe pour certains hameaux dont la Cuiller, de la non protection du bruit face au Lyon Turin qui va croître avec le décaissement de certaines parties de la carrière.

REPONSE VICAT

La remise en état concernerait 18 ha sur 44 ha ,se décomposant 9 ha remise en état effective et 9 ha de talus non naturels remis en reboisement .

Mr. MAITRE Christophe (La Gâche) :

Pourquoi les mesures d'empoussièrement ne sont prévues que tous les 5 ans et pas tous les ans ? Est-ce un organisme agréé qui se charge de ces mesures ?

Est-il possible de mettre en place des mesures plus poussées pour écarter tout risque sanitaire ?

REPONSE VICAT

Le groupe Vicat répond que pour les salariés exposés des mesures annuelles sont pratiquées. Pour les riverains, il n'y a pas d'obligation de mesures annuelles

Le PPA du Grésivaudan pointe le contexte des poussières. une nouvelle loi et un décret sont prévus avec des mesures tous les 3 mois et en relation avec une station météo, mesures effectuées par un BE indépendant.

Le CE propose de ne pas s'en tenir qu'à des mesures *in situ* et aussi au cas par cas vérifier chez les riverains ponctuellement.

M Maitre réintervient à propos de questions de silicose et pointe le danger pour des enfants exposés fréquemment aux poussières et 5 fois plus que des salariés.

REPONSE VICAT

Mr Alex Molle explique que des éléments complets figurent dans les documents et annexes.

La nouvelle législation permettra un suivi presque en continu.

Mme BARILLET (La Gâche) :

Comment se fait-il que les maisons puissent être à proximité d'un trou de 85 m ?

Il y a-t-il une nappe phréatique sous la carrière ? Comment vont être alimentés les bassins de la Gâche si le projet impact la nappe phréatique de plateau ?

Remarques 1 : La Gâche ne cesse d'être dévalorisée foncièrement depuis 27 années. Elle était appelée la Petite Nice à l'époque.

Sécurité : Quels aménagements ont été ou seront réalisés pour assurer la sécurité face au passage répété des camions en provenance de la carrière (1 passage toutes les 5 min) ? Que sera-il-fait face aux fronts de tailles de 85 m pour que la sécurité soit assurée ? Comment se fait-il qu'il soit facile de pénétrer dans l'enceinte de la carrière ?

REPONSE CE

Sécurité abords de la carrière

Le CE complète en disant que des personnes lui ont communiqué des photos attestant de ce problème à proximité d'un chemin fréquenté et d'un groupe de maisons habitées avec absence de toute signalisation<sup>73</sup>

REPONSE GROUPE VICAT

Nappe phréatique – Dévalorisation immobilière

Un hydrogéologue agréé a précisé dans son rapport que les sources de la Gâche ne seront pas impactées: il n'y a pas de lien entre la nappe phréatique et la carrière et que la dévalorisation immobilière éventuelle est générale.

REPONSE DU MAIRE

Les bassins sont alimentés par le réseau communal et non par les sources.

REPONSE VICAT

Impact sonore : en raison de la disposition en dents creuses, le principe « du n'est ni vu ni entendu » atténue considérablement les bruits et seuls les tombereaux sont visibles mais ne présentent pas d'impact sonore.

On ne touchera pas aux coteaux qui protégeront sur 40 à 80 m environ.

La circulation sur les axes à proximité sera identique en raison de niveau de production identique autour de 400 000 t à 500 000 t.

Me Barillet repose la question de la production variable en termes de chiffres 400 000 à 500 000 énoncés et tonnes dans le dossier .

REPONSE VICAT

Il s'agit d'une extraction maximale demandée dans le cadre d'une autorisation .Il y a une distinction entre production moyenne et maximale

Mme LEGUET Estelle (La Gâche) :

Propriétaire depuis 1 an, comment se fait-il que je n'ai jamais entendu parler de l'extension ?

Comment se fait-il que les maisons puissent être au bord d'un trou de 85 m ?

REPONSE VICAT

Il n'est pas possible de ne pas voir la carrière, le trou ne sera pas de 80 m mais de 40 m .il y aura toujours un accès au plateau.

Le gisement part de l'ouest vers l'est et de 40-50 m à 10 m <sup>74</sup>en termes de profondeur.

La distance la plus proche est à 120m.<sup>75</sup>

ME LEGUET

Fait part de son désaccord et estime que cela est trop près de chez elle.

Le CE demande une nouvelle fois des mesures plus précises par rapport aux habitations celles-ci étant très variables de fait et selon les estimations .La distance de 500 m du fort a été déterminée lors de l'AVAP.

Mr CHARRAT (La Gâche) :

Comment se fait-il que la carrière puisse être autorisée sur des terrains non constructibles où des glissements de terrain peuvent avoir lieu ?

Que va-t-il devenir du ruisseau souterrain présent sous le coteau de La Gâche, que quelqu'un a identifié chez moi ?

Mr Charrat s'exprime à propos de sources sur le haut de la Gâche

Il précise qu'il y a une source en profondeur sous son jardin et demande si celle-ci va être touchée

Par ailleurs le terrain est devenu non constructible en raison d'une zone rouge.

Pourquoi la carrière s'y installe t elle ?

REPONSE VICAT

Il n'y a pas de ruisseau ni de forts débits.

M Charrat demande ce qu'il en sera en cas d'intempéries.

L'étude de l'hydrogéologue a été agréée par l'ARS.

Risques de pollution de la nappe : la question du stationnement est posée la réponse est l'existence d'une zone étanche.

Le classement des risques : le glissement de terrain ne touche pas les coteaux de la Gâche .D'autre part, il y a un principe d'exploitation en gradins à 45 °et une étude de stabilité des sols a été effectuée et il n'y a pas de risque de glissement étude Geolithe récente mise à la disposition du CE

Le CE précise que l'étude Geolithe sera jointe au dossier enquête publique

La réponse des services de l'Etat par rapport aux inondations a aussi été lue par le CE (avis PPA).

Mr COSTA Jean-Pierre (adresse près de l'Isère ) :

Pourquoi ne pas mettre en place une extension en 2 étapes de 15 ans ?

Serait-il possible de mettre en place un réseau de surveillance des poussières par capteurs+ station météo, au niveau des habitations les plus proches, afin d'être en mesure de suivre l'évolution des nuisances due aux poussières ?

Mr COSTA a été fortement applaudi par toute l'assistance sur sa proposition de 2 fois 15 ans.

REPONSE DU MAIRE

Le PLU ne gère que le zonage.

La durée est de l'ordre de la décision du Préfet.

Mr RAMOS (Transporteur privé) :

Intervention pour parler des activités exclusivement ou partiellement liées à l'activité de la carrière, dont la sienne et celle de ses 7 employés.

M Ramos est responsable d'une entreprise de 7 salariés et expose l'importance de l'extension de la carrière pour la pérennité de son entreprise et des emplois.

Pourquoi enlever le travail à des salariés ?

Le transport par ailleurs se fait actuellement avec un nombre moindre de camions.

Mr DUMEZ (La Gâche) :

Pourquoi il y a-t-il 500 m entre le fort et le périmètre d'extension et uniquement 120 m entre les hauts de la Gâche et le périmètre d'extension de la carrière ?

Intervention sur ses inquiétudes vis-à-vis du bruit et de la poussière.

M Dumez fait part de ses inquiétudes par rapport à ce projet en considérant l'impact sur les difficultés de vendre des biens.

REPONSE VICAT

La carrière ne sera ni vue ni entendue .En ce qui concerne les poussières, aucun changement par rapport à l'heure actuelle, pas de croissance du nombre de camions non plus.

La distance de 120 m est liée à la difficulté d'accessibilité de l'accès à la ressource.

Le SCOT préconise une extension de carrière et pas d'en ouvrir de nouvelles il n'y aura pas plus de nuisances ni de risques.

Mr Blondeel rappelle le contexte de ST Martin le Vinoux avec des fissures dans les maisons.

Le groupe Vicat estime que cela n'est pas comparable puisqu'il s'agit dans le cas évoqué d'exploitation souterraine.

Mme BARRILIET NOEMIE (La Gâche )

Au vu du rapprochement de la carrière des habitations de La Gâche, quelle va être la dépréciation foncière des maisons ? Quel héritage me sera laissé par mes parents ? Tout cela, pour le profit d'actionnaires et au dépend de l'environnement ?

Me Barillet craint de ne pouvoir faire de plus value patrimoniale.

Il était prévu de ne pas avoir d'exploitation en 2017.-

Me Barillet intervient aussi sur le devenir du fort Barraux .

Mr BLONDEL (La Cuiller) - 2<sup>nd</sup> intervention, cf. questions n°1 - :

Intervention pour rappeler qu'une demande portant sur 30 ans lui semble « exorbitant ».

30 ans ce n'est pas respectueux de la démocratie et on préfère une durée de 10-15 ans.

Le CE rappelle le schéma des carrières qui date de 2004 et l'objectif est de concentrer et d'éviter de disperser. A partir de décembre 2016 on disposera d'un schéma régional.

Mme DAMAMME: (La Cuiller)

Signale deux éléments :

Que signifie « Extension 2 » dans la légende de la carte hydrogéologique réalisée par CPGF (p.28 de l'Etude hydrogéologique, en annexe) ?

Des zones de renonciation figurent sur plusieurs cartes, qu'est-ce que cela signifie ?

Association des Randonneurs de Barraux (Représentant ? Nom ?) :

Est-ce que le chemin pédestre longeant la carrière sera détruit ? Sera-t-il reconstitué ?

ROBERT ENGRAND s'exprime au nom des randonneurs de Barraux et s'interroge sur l'état des chemins.

REPONSE VICAT

En cas de disparition de chemins ils seront reconstitués a minima maintenus si le parcours de santé est détruit, cependant les liaisons seront préservées .

Mr PARAT (Orthographe ? lieu d'habitation ?) :

Dans le dossier, pourquoi est-il écrit que le hameau de La Gâche est situé à 500 m du projet, et non pas 120 m ?

Dans le dossier, pourquoi le hameau de la Gâche est-il assimilé à une zone industrielle ?

Dans le dossier, il est fait référence à des mesures de bruit réalisées à 120 m de l'extension, pourquoi ne figurent-elle pas dans le dossier ?

Il a été répondu à certaines de ces questions.

*Cependant il convient de clore comme prévu à 20h 10 soit un temps large laissé aux débats.*

CONCLUSION :

*L PESQUET-URVOAS rappelle que les documents complémentaires seront mis à disposition au début de la semaine prochaine.*

*M le Maire conclut en estimant que cela a été une réunion d'échanges constructive et regrette que personne ait suivi le projet entre 2011 et 2013 cela aurait été mieux que de pratiquer l' »affichage sauvage ».*

*Le groupe Vicat explique qu'il se tient à la disposition des habitants et riverains qui le souhaitent afin de répondre aux questions.*

---

CLOTURE DU RAPPORT

**CI-JOINT LE RAPPORT D'ENQUETE RELATIF AU PROJET D'EXTENSION DE LA CARRIERE DE BARRAUX) ADRESSE EN DATE DU 27 AVRIL 2016 A LA MAITRISE D'OUVRAGE ET AU PETITIONNAIRE.**

**LE COMMISSAIRE ENQUETEUR**

**L PESQUET-URVOAS**

---

i